

# SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DU DÔNG-TRIÊU

## TONKIN

Nouvelles exploitations houillères  
(*Le Journal des débats*, 6 août 1901)

On sait que de nombreux gisements de charbon de terre, plus ou moins abondants et de qualités variables, ont été découverts au Tonkin, depuis les côtes de la baie d'Along jusqu'à la frontière de Chine du cercle de Laokay. Parmi ces gisements, dit le *Bulletin économique de l'Indo-Chine*, celui d'Hongay continue à donner lieu à une exploitation intensive. Le chiffre d'extraction mensuelle varie de 15 à 20 tonnes, et les mines de Kébao viennent d'être acquises par une nouvelle société.

Les gisements de Đông-Triêu, qui avaient déjà été l'objet d'une exploitation relativement restreinte, dans les dernières années, paraissent à la veille d'acquérir une importance économique réelle.

Des divers périmètres houillers de la région du Đông-Triêu, celui réservé par M. Guerrier est actuellement l'objet de travaux qui méritent d'être signalés.

Ce périmètre est situé en partie sur le territoire du village de Vinh-tuy où deux Français, mineurs de profession, MM. Coulet et Pelatan <sup>1</sup>, qui dirigent les travaux, ont leur habitation. Sept galeries sont déjà percées dans le flanc de la montagne, à des niveaux différents ; trois autres vont être ouvertes prochainement dans le même massif.

Les galeries ouvertes ont de 100 à 200 mètres de longueur sur une largeur de 2 mètres à 2 m. 20 à la base, de 1 mètre à 1 m. 50 au plafond, avec une hauteur de 2 mètres à 2 m 20. La ventilation y est obtenue à l'aide de puits percés de 40 mètres en 40 mètres environ ; leur orifice s'ouvre sur le flanc de la montagne. Ces puits ont un coffrage en bois pour prévenir les éboulements ; il en est de même pour les galeries.

À 4 kilomètres de la mine, sur l'arroyo de Maokhé, praticable à marée haute aux jonques d'un assez fort tonnage, se trouve le quai d'embarquement. Le charbon y est transporté par coolies à l'aide de paniers et expédié par eau à Haïphong, Les ouvriers, employés au nombre de 200 à 250, sont tous annamites, à l'exception de 3 Chinois.

Les ouvriers de la taille gagnent 30 à 40 cents par jour ; les porteurs sont payés de 3 à 4 cents le panier suivant l'éloignement de la galerie. En dehors du gros charbon, les cassures sont triées au crible. Le menu est abandonné devant l'ouverture de chaque galerie où il commence à former un volume assez considérable qui pourra être utilisé ultérieurement pour la fabrication d'agglomérés.

On peut évaluer approximativement la production journalière à 20 tonnes.

---

<sup>1</sup> Peut-être Louis Pelatan (École des mines de Paris, 1913) : il est directeur dans les années 1880 de la Société Le Nickel (SLN) et devient même, en 1889, conseiller général de la Nouvelle-Calédonie. On le retrouve ingénieur-conseil à Paris et administrateur de la Cie électrique de Saint-Pierre de la Martinique (1899). Il appartient au Comité de l'Asie française qui organise en 1902 un voyage à Hanoï. En 1903, il entre au conseil des Gisements d'or de Saint-Élie (Guyane) en compagnie de Levat avec lequel il avait étudié les Mines d'or du Châtelet (Creuse). En 1904, il est membre du premier conseil d'administration des Mines du Zaccar (présidées par Henri Cardozo, ancien de la SLN) et des Mines d'Aïn-Kechera (avec Urruty), le tout en Algérie. En 1907, il fait une chute fatale de l'express Paris-Nantes.

Coulet et Pelatan figurent aussi dans l'Annuaire général de l'Indochine française, 1901.

(*Annuaire générale de l'Indochine française* 1908, p. 243)

Plusieurs mines de charbon ont été récemment mises en exploitation dans le massif du Đông-Triêu ; nous citerons parmi elles : la mine Schœdelin\*, production en 1906 : 9.000 tonnes ; et la mine Édouard, qui produit également 9.000 tonnes.

*Maurice Ferdinand REDON DE COLOMBIER, président*

Né le 9 décembre 1863 à Blida (Algérie).  
Fils de Constant Joseph Redon de Colombier, receveur municipal,  
et de Mme, née Corinne Lagier.  
Débute comme soldat au 2<sup>e</sup> rég. de zouaves (1882).  
Chevalier de la Légion d'honneur du 26 octobre 1894 comme lieutenant au 3<sup>e</sup> régiment de  
tirailleurs algériens.  
Contraint de quitter l'armée pour raisons de santé (8 juillet 1897),  
il suit une cure à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales).  
Il s'y passionne pour les mines et finit par trouver la fortune avec celles d'Aïn-Arko (Algérie).  
On le retrouve en Espagne (Parzan),  
en Tunisie (Kef-Chambi, Douaria)...  
et au Tonkin (Charbonnages du Đông-Triêu), qui sera son tombeau (6/2/1926).  
Nommé *post mortem* conseiller du commerce extérieur (*Le Figaro*, 12 mars 1926) !

À ses côtés dans cette dernière affaire,  
Georges Besse, commissaire aux comptes des Mines d'Aïn-Arko ;  
Georges Maljean, président, puis administrateur d'Aïn-Arko ;  
le général Pierre Famin <sup>2</sup>,  
et Louis Roberton, prospecteur dans les Pyrénées-Orientales,  
puis directeur des Mines de Douaria

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

LES EAUX DE HUÔNG-BI  
(*L'Avenir du Tonkin*, 1<sup>er</sup> mars 1913)

Ce matin, la commission d'hygiène, composée de M. Tournois ; le colonel Quérette ; les docteurs Merveilleux, Vassal <sup>3</sup> et Forest ; MM. Brousmiche et Coupard, pharmaciens ; et MM. Faquin, Godelu et Malod, conseiller municipaux, s'est réunie pour conférer avec le docteur Duvignaud, sur la question de la protection des eaux

<sup>2</sup> Pierre-Paul Famin (1855-1922) : saint-cyrien reconverti dans les affaires (1907-1922). Voir [encadré](#). Associé à Maurice de Redon de Colombier et à André Vincent, du Comptoir Lyon-Alemand, dans les Mines de Kef-Chambi (Tunisie) et la Société des mines de Parzan (Espagne)(1912).

<sup>3</sup> Joseph Jean Vassal (Talence, Gironde, 5 août 1867-Paris XV<sup>e</sup>, 10 novembre 1957) : médecin des tropes coloniales. Service général en Cochinchine (1895-1897), à l'Institut Pasteur de Nhatrang (1904-1909), à l'hôpital d'Haiphong (1911-1914)... Officier de la Légion d'honneur (*JORF*, 11 juillet 1919).



alimentant la ville de Haïphong. M. Dautin, ingénieur, directeur de la Société des Charbonnages de Đông-Triêu, assistait à la conférence.

Après avoir longuement étudié les données du problème, la commission a nommé une sous-commission, composée des docteurs Duvignaud, Vassal et Forest et de M. Godelu, qui se rendra à Huong-Bi ce dimanche en huit, 9 mars, pour examiner ce qui a été fait jusqu'ici et ce qu'il y aurait lieu de faire pour assurer une protection efficace des eaux de Haïphong.

---

### CHRONIQUE DE HAÏPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 9 mars 1913)

L'EAU DE HAÏPHONG. — Demain, la commission spéciale composée des docteurs Duvignaud, Vassal et Forest et de M. Godelu, conseiller municipal, chargée d'aller étudier sur place le problème de la protection des eaux alimentant Haïphong, se rendra à Huong-Bi. Là elle examinera, en toute connaissance de cause, les dangers de pollution que présente l'installation de la Société des mines de Đông-Triêu, et les moyens d'y remédier.

Comme nous le disions l'autre jour ici même, la question semble devoir être singulièrement simplifiée par ce fait que si, quelles que soient les précautions prises, la présence sur le bassin aquifère capté d'une armée de deux à trois mille coolies, rend la pollution inévitable, on ne peut cependant pas songer, un seul instant, à empêcher l'exploitation des superbes gisements de charbon du massif du Đông-Triêu. La mesure serait infiniment regrettable et priverait la colonie, Haïphong, [des bénéfices que l'existence] d'une entreprise minière importante doivent leur procurer.

Il faut donc envisager, dès maintenant, que l'on va se trouver dans la nécessité d'installer à Huong-Bi, à l'entrée de la canalisation où la pureté de l'eau cesse d'être en danger, des appareils d'épuration bactériologique, et c'est à cette solution, très certainement, qu'aboutiront les conclusions de la commission chargée d'étudier le problème.

C'est donc autour du procédé d'épuration à adopter que s'engagera sans doute la principale discussion, et nous allons entendre reparler des appareils filtrants chers à M. Bédât, d'colonisation, de rayons ultra violets et autres procédés plus ou moins ingénieux et efficaces.

D'après ce qui nous a été dit par des personnes fort compétentes, l'épuration par le moyen de filtres devrait être immédiatement écartée. Outre que ces appareils sont d'un prix de premier établissement considérable — les finances de la ville de Hanoi en savent quelque chose —, l'eau de Haïphong se présente dans des conditions de limpidité et de teneur chimique qui ne nécessite qu'une épuration biologique et celle-ci est le plus souvent fort imparfaite avec le filtre à sable.

Les procédés par l'ozonisation et les rayons ultra-violetts, qui ne s'attaquent qu'aux bacilles contenus dans l'eau, sont les seuls dont l'application soit nécessaire.

Mais pour produire l'ozone, ou les rayons ultra violets, il faut de l'électricité. La ville devra-t-elle donc installer, à Huong-Bi, une usine électrique ? La chose ne serait peut-être pas nécessaire.

Comme nous le disions l'autre jour, la Société des mines de Đông-Triêu doit être prête à consentir tous les sacrifices pourvu qu'après, on lui... laisse une paix favorable à l'essor de son exploitation. Or, cette Société va, si nous sommes exactement renseigné, installer à proximité du barrage une importante station électrique, et il serait fort facile de s'entendre avec elle pour qu'elle fournisse la quantité de courant — d'ailleurs peu considérable — nécessaire au fonctionnement des appareils de stérilisation.

Ce serait, avec son concours pour l'installation de l'usine d'épuration, le meilleur moyen de régler, sans que cela coûte trop cher, la question de l'eau de Haïphong.

---

La métallurgie et les mines à l'Exposition de Gand  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 28 août 1913)

Dans le pavillon du commerce colonial, M. de Redon de Colombier fait une exposition de ses charbons et minerais du Tonkin, à côté des calamines de la Société d'Aïn-Arko. Des quartz à pyrites, mispickel, galène aurifères distinguent le petit stand de Bong-Miu.

---

CHRONIQUE DE HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 novembre 1913)

DE PASSAGE. — Sont de passage à Haïphong, venant de France, M. et M<sup>me</sup> Jorelle et leur bébé. M. Jorelle est le neveu de M. de Redon de Colombier, propriétaire des importants charbonnages situés dans le bassin du Song-Huong.

Nous présentons à M. et M<sup>me</sup> Jorelle nos souhaits de bienvenue.

---

Les obsèques de M. Dantin <sup>4</sup>  
(*La Gazette des mines*, 1<sup>er</sup> février 1914)

Le mercredi 24 décembre dernier, à 4 heures du soir, ont eu lieu à Haïphong au milieu d'une affluence considérable, les obsèques de notre pauvre ami J. Dantin.

Le deuil était conduit par M. Jorelle, directeur, et le personnel des Charbonnages du Đông-Triêu. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Tournois, résident-maire d'Haïphong, Fauque, avocat, Nicoud et Gillet, amis du défunt.

Au cimetière, des discours ont été prononcés par MM. Jorelle, Paquin, 1<sup>er</sup> adjoint au maire d'Haïphong, et Gillet.

Nous renouvelons à la veuve Dantin et à toute la famille de notre pauvre ami défunt, l'expression poignante de nos condoléances les plus attristées.

---

CHARBONNAGES DU DÔNG-TRIÊU  
6, rue de Négrier, Haïphong  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 75 et 100)

MM. DE REDON DE COLOMBIER, propriétaire à Paris ;  
JORELLE, directeur ;  
DUCLOS <sup>5</sup>, ingénieur-conseil.

---

<sup>4</sup> Jean Dantin, né à Lyon, le 4 août 1862, marié à Léonie Faure. Ingénieur aux Charbonnages de Đông-Triêu.

<sup>5</sup> Probablement Pierre Duclos (École des mines de Saint-Étienne, 1891), ancien de la Mission lyonnaise en Chine, qui, si l'on interprète correctement les renseignements approximatifs de *l'Écho des mines*, aurait auparavant travaillé aux charbonnages de Maokhé, de MM. Marty et Sallé.

À Bicho (Quang-yên).  
DIDIER, employé ;  
DUPONT (Hippolyte), employé ;  
BAUDUIN (François), employé ;  
BOURDON (Émile), employé ;  
DAMSCHEN, surveillant.

---

S.A., 18 avril 1916

---

#### CONSTITUTION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 mai 1916)

Société des Charbonnages du Đông-Triêu, au capital de 2.500.000 francs, divisé en 25.000 actions de 100 fr. dont 19.200 d'apport attribuées à MM. Robert, Flambeau et de Redon de Colombier, avec 25.000 parts de fondateur attribuées à M. de Redon de Colombier. Siège social à Paris, 11, rue de Châteaudun. — Conseil d'administration : MM. de Redon de Colombier, A. Alatissière [d'Aïn-Arko] et G. Maljean [d'Aïn-Arko]. — Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Panhard, notaire à Paris, et extrait publié dans la *Gazette du Palais* du 8 mai.

---

#### APPELS DE FONDS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 janvier 1921)

Charbonnages du Đông-Triêu. — Versement du 4<sup>e</sup> quart, soit 25 fr. par titre, à partir du 15 février, à la Banque Industrielle de Chine, 74, rue Saint-Lazare. — *Petites Affiches*, 19 janvier 1921.

---

#### CHARBONNAGE DU DÔNG-TRIÊU

(*Les Annales coloniales*, 2 septembre 1921)

(*Le Courrier colonial*, 2 septembre 1921)

Le siège social de cette société a été transféré à Haïphong (Tonkin), par décision de l'assemblée extraordinaire du 27 août. Le siège administratif demeure à Paris, 11, rue de Châteaudun.

---

AEC 1922/718 — Sté des charbonnages du Đông-Triêu.

Siège adminis. : 11, rue de Châteaudun, PARIS (9<sup>e</sup>).

Capital. — Sté an., f. le 18 avril 1916, 8 millions fr. en 80.000 act. de 100 fr. ent. lib., dont 9.000 d'apport.

Objet. — Exploit. des charbonnages de Đông-Triêu. — Siège d'exploit. à Huong-Truon par Huong-By (Tonkin).

Imp. — Anthracite.

Conseil. — MM. [Maurice] de Redon de Colombier [Mines de zinc d'Aïn-Arko (Algérie), de Douaria (Tunisie)...], présid. ; Georges Besse [commissaire aux comptes

d'Aïn-Arko], Georges Maljean [d'Aïn-Arko], général Famin [1855-1922][voir plus haut], Louis Roberton [dir. Mines de Douaria (Tunisie)], admin.

---

Les mines du Tonkin en 1922  
(*Les Annales coloniales*, 17 août 1922)

.....  
Aux mines de Đông-Triêu, plusieurs millions sont consacrés à l'accroissement de l'outillage, au développement de l'extraction et à la prolongation de la voie ferrée particulière desservant l'exploitation. À Kébao, une Société nouvelle vient de se substituer à l'ancienne.

.....  
Un petit tour à Haïphong  
par H. CUCHEROUSSET  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 janvier 1923)

[...] Quang-Yên est destiné à devenir une ville industrielle, elle aussi, favorisée qu'elle est par un port d'accès plus facile que celui du Cua-Cam. Et ce port industriel va se doubler d'un port charbonnier en eau profonde que la Société des charbonnages du Đông-Triêu se proposerait de créer prochainement en poussant jusqu'au fleuve même le terminus de son chemin de fer. — Nous nous sommes laissé dire que ce chemin de fer, actuellement long de quatorze kilomètres et qui fut l'objet de tant de sarcasmes de la part des doucheurs d'enthousiasme, si nombreux à Haïphong, fonctionne admirablement avec un excellent matériel que la direction a eu le flair d'acheter à bon compte au bon moment en Amérique. — La mine, où l'on est en train de construire, pour les ouvriers, un village confortable avec marché, théâtre et cinéma, aurait, paraît-il, en grande partie résolu le difficile problème de la main-d'œuvre et se préparerait à arriver en peu d'années à une extraction annuelle de cent mille tonnes. Espérons du moins qu'il en sera ainsi et que cette intéressante entreprise minière ne succombera pas sous les attaques des amateurs d'eau pure qui l'accusent de contaminer la rivière où Haïphong va chercher son eau. Ce n'est d'ailleurs pas de l'eau de source, mais de l'eau de ruissellement d'un bassin assez étendu où animaux sauvages, oiseaux et détritux végétaux contribuent autant, sinon plus, que les humains à la pollution de l'eau. D'ailleurs, la canalisation actuelle est insuffisante et pour la doubler, il faudrait envisager une dépense énorme : 35 km. de gros tuyaux.

C'est pourquoi on s'avise aujourd'hui de ce à quoi on a peut-être eu tort de ne pas s'aviser plus tôt : de chercher de l'eau ailleurs. La ville a obtenu un crédit pour forer un puits entre la limite actuelle et le Lach Tray, non pas un puits de 25 à 30 m. qui donnerait une eau encore contaminée par des infiltrations, mais de 60 m. et plus s'il le faut qui, selon toute probabilité, donnera en abondance une eau de toute première qualité. [...]

---

PRISE DE CONTRÔLE PAR LE GROUPE  
André VINCENT  
(Comptoir Lyon-Alemand, Firminy, Banque nationale de crédit...)

qui siégeait avec Redon de Colombier depuis 1908 aux Mines d'Aïn-Arko, 1909 aux Mines de Kef-Chambi, 1910 aux Mines de Douaria, 1913 à celles d'Aïn-Barbar... et qui avait fondé en octobre 1921 la Minière et métallurgique de Caronte pour reprendre les Mines d'Aïn-Arko et d'Aïn-Barbar

CHRONIQUE DES MINES  
Charbonnages du Đông-Triêu  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 janvier 1923)

Le groupement financier [groupe André Vincent] qui a constitué la Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine, propriétaire de la mine de zinc de Cho-diên et de l'usine métallurgique de Quàng-Yên, vient de prendre une très importante participation dans la Société des Charbonnages du Đông-Triêu. Il est probable que, de ce fait, la mise en exploitation intensive de la mine Clotilde-Louise à Huong-Bi va subir une nouvelle et vive impulsion. [...]

---

CHRONIQUE DE HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 mars 1923)

CONSEIL MUNICIPAL.

.....  
Communication au sujet des eaux du Song-Huong. — Rapport de l'administrateur maire :

Messieurs,

À la suite de votre délibération du 27 novembre dernier sur la question des eaux du Song-Huong, j'ai fait part à la Société des Charbonnages du Đông-Triêu, par lettre en date du 4 décembre 1922, des conclusions que vous aviez adoptées : désignation avant la date extrême du 15 janvier 1923 d'un représentant dûment accrédité auprès de la Ville et muni des pouvoirs nécessaires ; établissement d'une convention définissant les obligations respectives de la Société des Charbonnages et de la Ville de Haïphong au point de vue de leur présence commune dans la vallée du Song-Huong ; participation de la Société des Charbonnages aux dépenses de construction d'une usine capable d'assurer la stérilisation journalière de 10.000 mètres cubes d'eau.

M. de Redon de Colombier, administrateur délégué de la Société des Charbonnages, s'est trouvé de passage à Haïphong vers la fin du mois de décembre et pendant le mois de janvier. C'est lui même qui m'a fait tenir, le 29 décembre, sa réponse à ma lettre précitée du 4 décembre 1922.

M. de Redon de Colombier m'informait que le représentant de la Société des Charbonnages était son directeur, M. Barondeau <sup>6</sup>, dont les pouvoirs étaient déposés au greffe du Tribunal de Haïphong. Il ajoutait que la Ville pourrait négocier avec M. Barondeau, assisté de ses conseils juridiques, M<sup>es</sup> de Lansalut <sup>7</sup> et Larre.

M. de Redon de Colombier, décrivant ensuite, dans sa lettre, le dispositif des diverses installations des villages, habitations, etc. établies sur le carreau de la mine, déclarait que ces aménagements étaient aussi parfaits que possible et que toutes les précautions étaient prises pour éviter la contamination des eaux. Un service de surveillance des eaux

---

<sup>6</sup> Georges Barondeau (1883-1949) : ingénieur des mines (Douai, 1904), ancien directeur de la Société minière du Tonkin (zinc). Voir [encadré](#).

<sup>7</sup> Charles Le Gac de Lansalut (1873-1927) : avocat-défenseur à Haïphong (1899-1923), administrateur de sociétés, publiciste.

se trouvait, du reste, organisé et les prises d'échantillons les plus récentes avaient montré l'absence de tous microbes actifs.

La Société des Charbonnages du Đông-Triêu ne pouvait accorder aucun crédit aux engagements pris par M. Dantin, qui pouvait d'autant moins engager la Société que celle-ci n'était pas, à ce moment, propriétaire des mines.

Enfin, la Société des Charbonnages déclinait l'invitation qui lui était faite de participer aux dépenses d'établissement d'une usine de stérilisation des eaux.

J'ai accusé réception de sa lettre à M. de Redon de Colombier, le 6 janvier, en le priant de vouloir bien me communiquer les pouvoirs de M. Barondeau. J'exprimais, en même temps, l'avis qu'il serait expédient de tenir, à la mairie, une ou plusieurs conférences entre le représentant de la Société des Charbonnages, assisté de son conseil, d'une part, et le maire, assisté d'un conseiller municipal et du chef du service des Travaux municipaux, d'autre part. Le compte-rendu des séances aurait été consigné dans des procès verbaux, signés par les deux parties, et l'on aurait déduit les bases de l'entente à intervenir après approbation du conseil municipal.

M. de Redon de Colombier répondit, le 11 janvier 1923, en maintenant son point de vue que les droits de la société minière étant antérieurs de plusieurs années à ceux de la Ville, elle ne pouvait envisager son intervention financière dans la question de l'épuration des eaux. Il ajoutait que, tout en restant très disposé à échanger des idées sur l'ensemble de la question, il ne pouvait accepter de s'engager dans la voie de conférences officielles, la copie certifiée des pouvoirs de M. Barondeau devait être établie par le greffe du tribunal de Haïphong et me serait ensuite adressée.

J'ai exprimé mes regrets, à M. de Redon de Colombier de la décision qu'il crut devoir prendre et je l'ai informé, par lettre du 13 janvier, qu'aussitôt en possession des pouvoirs de M. Barondeau, je l'aviverais de la date à laquelle je pourrais me rencontrer avec lui. L'affaire en est restée là entre nous.

Depuis ce moment, j'ai communiqué le dossier, pour examen et avis, à l'avocat conseil de la ville. Voici la lettre que M<sup>e</sup> Bona ma adressée le 27 février 1923.

(M. Dupuis donne lecture d'une lettre de M<sup>e</sup> Bona).

Dans ces conditions, il semble que la conclusion la plus sage consisterait à remettre l'affaire entre [les mains de la justice...]

Le conseil décide de confier le dossier de cette affaire à M<sup>e</sup> Bona.

---

Société des charbonnages du Đông-Triêu  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> août 1923)

Nous avons eu souvent l'occasion de signaler l'activité de cette entreprise houillère du Tonkin qui met en valeur un beau gisement d'antracite comprenant une dizaine de couches. Mais en raison des difficultés que l'on conçoit, la production ne s'élève encore qu'à quelques dizaines de milliers de tonnes par an, mais elle progresse régulièrement.

Il résulte du rapport présenté à l'assemblée générale que les immobilisations se sont élevées encore à 2 millions de francs pendant le dernier exercice. Le solde créditeur du compte de profits et pertes, qui ressort à 444.425 fr., a été porté aux amortissements.

---

Charbonnages du Đông-Triêu  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 9 septembre 1923)

Sous l'active impulsion de M. Barondeau, le chemin de fer de la mine Clotilde-Louise a été prolongé de Huong-Bi jusqu'au sông Da-Bach. Dès à présent, on peut envisager

une augmentation rapide de l'extraction favorisée par une bien plus grande facilité d'évacuation des produits. Auparavant, on était obligé de charger le charbon à Huong-Bi sur des jonques de 20 à 30 tonnes ; ces jonques ne pouvaient d'ailleurs monter à Huong-Bi qu'avec la marée.

L'appontement sur le sông Da-Bach permettra de charger directement dans des vapeurs de mer de 5 à 6.000 tonnes.

Les charbons de la mine Espoir, appartenant également aux Charbonnages du Đông-Triêu et située près de Trang-Bach, seront également amenés à l'appontement du Sông-Da-Bach par un chemin de fer dont le tracé est déjà étudié.

---

Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 octobre 1923)

De retour. — Par le vapeur *Mesna* revient à la colonie M. E. Ferreira <sup>8</sup>, attaché à la Société des Charbonnages du Dong Trieu à Huong-By.

Les nombreux amis que compte ici M. E. Ferreira seront heureux de le revoir.

---

CHRONIQUE DES MINES  
Mines de Uông-Bi  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 janvier 1924)

En attendant un article plus détaillé sur cette intéressante affaire, dont fort peu de Tonkinois ont une idée, et qu'ils seraient fort étonnés de voir comparer, et avantageusement, à Hongay, pour l'esprit de progrès et la largeur de vues des organisateurs, voici quelques renseignements qui déjà ouvriront à beaucoup de nos lecteurs des horizons nouveaux.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'une grande entreprise industrielle au Tonkin cherche à résoudre la question de la main-d'œuvre autrement que par des jérémiades. M. de Redon de Colombier et son remarquable ingénieur, M. Barondeau, ont regardé avec le sourire le *St-François-Xavier* lever l'ancre en emportant 500 coolies à Nouméa — Ils ont décidé de se passer, eux, de coolies et de les remplacer par un nombre restreint de mineurs et ouvriers spécialisés, servis par le machinisme le plus perfectionné et dirigés par des ingénieurs triés sur le volet. C'est que le machinisme ne se contente pas de vagues surveillants qui, deux ou trois fois par jour, se promènent sur les chantiers en jurant ; il exige de la part des ingénieurs un travail personnel une attention de tous les instants. Seulement quel rendement ! Et surtout quel souci de moins vis-à-vis de la main-d'œuvre !

La Société des Charbonnages du Đông-triêu construit donc, en amont de Quang-Yên, au dessus du village de Diên-Công, un port très supérieur sous tous les rapports à celui de Hongay et qui sera terminé bien avant le port de Campha. Deux jetées aboutissent à des appontements accostables par des navires tirant jusqu'à 8 m., et munis d'un outillage de chargement permettant de charger les navires dix fois plus vite qu'à Hongay. Un charbonnier de 8.000 tonnes pourra accoster vide le matin et repartir plein le soir.

---

<sup>8</sup> *Élisée* Eugène Ferreira : successivement chef comptable des Étains et wolfram du Tonkin, puis des Tabacs de l'Indochine à Hanoï, attaché des Charbonnages de Đông-Triêu (1923), propriétaire de l'Hôtel de la Paix à Hanoï (1924-1926), puis agent général pour le Tonkin à Haiphong de l'Étoile du foyer (1931-1933), société de capitalisation véreuse.



Une vaste superficie sera gagnée sur les lais de mer, grâce à un endiguement circulaire et un remblayage de 400.000 m<sup>3</sup> pour y installer usine électrique centrale, ateliers et magasins, maisons d'habitation pour le personnel européen et une partie de la main-d'œuvre. Le chemin de fer de 14 km. qui reliait la mine à Uông-Bi a été entièrement refait et prolongé de 6 km. jusqu'au port et tout un réseau qui n'atteindra pas moins de cent kilomètres est projeté pour desservir d'autres centres d'extraction.

D'ores et déjà, sur cette voie de 0 m. 60 renforcée, circulent des trains de plus de 100 tonnes composés de wagons portant jusqu'à quinze tonnes et remorqués par d'excellentes locomotives Baldwin. Matin et soir, un trafic de voyageurs conduit à la mine et en ramène les ouvriers et toutes les marchandises se vendant au marché du village des mineurs.

Bien entendu, c'est pour tous le voyage gratuit. En outre, de puissants canots automobiles seront mis prochainement à la disposition des ouvriers pour se rendre le samedi à Haïphong et en revenir le lundi, de sorte que les mineurs ne se sentiront pas isolés du reste du pays et éloignés de leurs familles. D'ailleurs, ils jouissent à la mine d'un confort que beaucoup commencent à apprécier ; eau de bonne qualité à profusion mise partout à leur portée, bains publics, service parfait de bouages et vidanges avec incinération des matières, maisons spacieuses et propres, marché bien achalandé, infirmerie et infirmiers, théâtre et cinéma gratuits et prochainement éclairage électrique.

Aussi, tandis qu'à de plus intrigants on offre, sur les fonds de réserve du pays, d'énormes capitaux pour un intérêt ridicule, qu'à d'autres on accorde pour de soi-disants essais d'énormes subventions et des monopoles, que sous forme de permis d'opium et d'exportation de riz, de sinécures et de missions, on jette à pleines mains l'or des contribuables à la foule avide des sauterelles, l'animateur des mines de Đông-triêu se voit réclamer les droits que n'ont pas pu payer de 1914 à 1919 les propriétaires mobilisés des mines qu'il a acquises par la suite, et les droits dus sur celles que lui-même n'a pu exploiter parce que tous ses ingénieurs étaient mobilisés.

Et tandis que M. Lochard, chef du service du tourisme, fait prêter à un intérêt ridicule près de quinze millions de francs à une petite bande de rusés compères pour faire des hôtels de luxe, M. Lochard, chef du service des mines, veut punir M. de Redon de Colombier d'avoir, lui, apporté vingt millions dans le pays sans rien demander aux caisses de l'État.

C'est que, s'il y a une chose que l'on hait en haut lieu, encore plus que le travailleur et l'homme d'initiative, c'est l'homme indépendant et fier, bref, l'homme tout court. C'est le propre de toutes les tyrannies : bolchevisme, césarisme ou démagogie.

---

## TONKIN

### La vie économique

(*Les Annales coloniales*, 11 avril 1924)

Nous extrayons les renseignements suivants d'un rapport établi par le Résident supérieur au Tonkin sur les mines de combustible et sur les mines métallurgiques pendant le 1<sup>er</sup> semestre de 1923 :

La Société des Charbonnages de Đông-triêu exploite des carrières de charbon dans la haute vallée du song Thuong et dans celle du Song-Da-Bach. Elle exploite également, dans la province de Quang-Yên, la mine « Clotilde » qu'elle organise en vue d'une production de 200.000 tonnes par an.

---

Vente de mines de charbon

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 septembre 1924)

Nous apprenons qu'un groupe parisien, dont fait partie M. de Redon de Colombier, administrateur délégué des Charbonnages du Đông-Triêu, vient d'acheter les concessions minières de M. Lyard<sup>9</sup>.

Ces concessions minières, au nombre de trois, sont toutes situées dans le bassin du Đông-Triêu : Ce sont

1° La mine Thérèse de 2.397 hect. de superficie

2° La mine Léonie de 1.320 hect.

3° La mine Bianca de 2.400 hect.

La mine Thérèse, située entre les mines *Française* et *Désespoir* des Charbonnages du Đông-Triêu, renferme d'importantes ressources de charbon. Les ressources des deux autres mines, surtout celles de *Léonie*, paraissent moins intéressantes.

---

#### MARIAGE

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 septembre 1924)

Aujourd'hui samedi 27 septembre à 10 heures, a eu lieu le mariage de M. Maurice Raymond Bordas, géomètre du cadastre du Tonkin, avec M<sup>lle</sup> Marcelle Suzanne Fiévet, à Hanoi. Les témoins étalent : MM. Georges Barondeau, directeur des Charbonnages de Đông-Triêu, et Narcisse Le Bail, pilote de la rivière de Saïgon.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

---

#### CHRONIQUE DES MINES

Charbonnages du Đông-Triêu

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 octobre 1924)

La Société des Charbonnages du Đông-Triêu possède dans les parties centrale et occidentale du bassin houiller du même nom, 10 concessions minières dont la superficie totale approché de 17.000 hectares. Les propriétés de la Société sont réparties sur les deux chaînes houillères du Đông-Triêu, mais la partie la plus importante se trouve dans la chaîne Nord dont les 3/4 des affleurements connus sont sur ses concessions.

Il existe actuellement deux sièges d'exploitation : l'un à la mine Clotilde-Louise (chaîne nord), l'autre à la mine Espoir (chaîne sud).

Les travaux de recherches sur Clotilde-Louise furent commencés vers 1912. et l'exploitation en 1918. Il fallut faire, entre-temps, un chemin de fer à voie de 0 m 60 de 14 kilomètres de longueur entre la mine de Uông-Bi, dont la construction fut retardée par des désaccords entre la Société et ses entrepreneurs. Lorsque la voie fut terminée, l'extraction se développa rapidement, surtout sous l'impulsion du directeur actuel, M. Barondeau. Elle est passée, en effet, de 5.144 tonnes en 1919 à 24.857 tonnes en 1921 et 41.005 tonnes en 1923 ; elle atteindra de 80 à 90.000 tonnes en 1924.

Parallèlement à l'augmentation de l'extraction, des travaux considérables ont été faits :

— amélioration de la voie et prolongement de celle-ci jusqu'à Port Redon en voie de création sur le sông Da-Bach ;

— construction de grands ateliers à Uông-Bi, etc.

---

<sup>9</sup> François Lyard : homme d'affaires.

Des travaux d'exploration faits à l'ouest de Clotilde-Louise sur les mines « Françoise » et « Désespoir » ont confirmé leur richesse en charbon. On est sûr actuellement que le même faisceau de couches s'étend de l'est à l'ouest dans la chaîne nord sur 30 kilomètres de longueur avec une puissance utile de 20 à 35 m.

Il sera facile de multiplier les sièges d'exploitation avec un chemin de fer collecteur établi dans la dépression du sông Ky et de Nam-Mau, grâce aux nombreux ravins nord-sud qui descendent de la chaîne houillère et donnent de faciles accès aux affleurements de charbon.

L'exploitation de la mine « Espoir » a débuté en 1921 avec une production de 5.900 tonnes ; elle a atteint 17.600 tonnes en 1923 et elle sera vraisemblablement de 30 à 40.000 tonnes, en 1924. Les produits sont évacués par un chemin de fer à voie de 0 m 60 de 4 kilomètres jusqu'à l'embarcadère du village de Hoanh-Mô.

Ce chemin de fer sera vraisemblablement prolongé jusqu'à proximité du sông Da-Bach, de façon à permettre le chargement sur des jonques de plus de 100 tonnes. En dernier lieu, on vient de retrouver dans Espoir, sur le versant nord de la chaîne sud, le très intéressant faisceau de couches minces à charbon dur exploité à la mine Chacha. Les charbons de ce quartier seront évacués par le chemin de fer collecteur de la vallée du sông Ky dont nous parlons plus haut.

Aux Charbonnages du Đông-Triêu, au lieu de s'attacher à la recherche des couches par de petits grattages superficiels, on a fait du premier jet de magnifiques travers-bancs de 2 m 50 sur 2 m 50 que ne désavoueraient pas les mines modèles de France. Les travaux d'extraction en sont grandement facilités et les résultats prévus pour 1924 : extraction de 120.000 tonnes contre 58.000 tonnes en 1923. montrent l'énergie et l'habileté avec lesquelles est dirigée cette affaire qui a eu cependant contre elle la difficulté d'évacuation de ses produits.

---

## TONKIN

Vente de mines de charbon

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 novembre 1924)

L'acquisition des mines de charbon que nous signalions dans notre numéro du 10 novembre, comme faite par M. Redon du Colombier, n'a pas été exécutée pour le groupe de Đông-Triêu, mais pour le compte d'un groupe à part

---

SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DU DONG-TRIÊU

À UONGBI (Quâng-yên), Tonkin

société anonyme capital: 8.000.000 de francs,

Siège administratif : 11, rue de Châteaudun — Paris.

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-57)

MM. BARONDEAU, directeur ; LOIZEL, ingénieur du jour ; BRIET, géomètre-conducteur ; LAPORTE, agent commercial, secrétariat ; X..... chef comptable ; SAGLIETTO, chef d'ateliers ; BARDON, G., conducteur ; SAVY, magasinier ; BARDON, M., magasinier-adjoint.

Mine « Clotilde Louise »

MM. VERNET, ingénieur du fond ; [Georges] BAZIRE, ingénieur ; LEVEQUE, maître mineur ; FIX, surveillant ; DÉFILIPPI, surveillant.

Mine « Espoir » :  
MM. KATSAVAS, Th., chef d'exploitation ; KATSAVAS, J., surveillant.  
M. J. TACHOIRES, représentant à Haïphong.

---

Société des charbonnages du Đông-Triêu (Tonkin)  
Exercice 1924  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1925)

Rapport du conseil d'administration

Conformément à l'article 40 des statuts, nous venons vous rendre compte de la marche de notre exploitation au cours de l'exercice et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes au 31 décembre 1924.

Considérations générales. — Nous rappelons que notre société dispose d'un ensemble de gisements de charbon qui comportent 18 couches parallèles, à flanc de coteau, s'étendant sur une longueur d'environ 30 km. et d'une épaisseur variant de 4 à 30 mètres. La disposition de ces couches permet une exploitation à flanc de coteau relativement facile avec possibilité de multiplier, sans grand frais, les sièges d'extraction.

La qualité de nos charbons se rapproche de celle des meilleurs anthracites anglais, avec une dureté analogue. Ces charbons contiennent de 3 à 6 % de matières volatiles et 90 % de carbone pur. L'abattage donne une proportion de gros qui atteint 60 %.

Transport. — Nous avons établi pour le service de notre exploitation une quarantaine de kilomètres de chemin de fer et nous envisageons de porter à 100 km l'importance de ce réseau.

Matériel. — Notre Société dispose pour son exploitation d'un matériel qui comporte à l'heure actuelle : 30 locomotives, 500 wagons de 30 tonnes, 200 wagons de 4 tonnes ; 600 berlines, et d'un matériel considérable acheté dans d'excellentes conditions.

Port. — Nous avons installé un port en eau profonde sur la rivière Song Dabach. Les travaux de port sont à peu près complètement terminés, mais les installations prévues pour le chargement automatique sont en cours d'étude. Ce port est prévu pour charger des navires de fort tonnage (4 à 5.000 tonnes).

D'une façon générale, nous avons poursuivi notre organisation qui doit progressivement s'élever, d'ici deux ou trois ans, jusqu'à 5 ou 600.000 tonnes. Nous avons tout lieu de penser qu'en raison des dispositions prises, tant au point de vue de la main-d'œuvre qu'au point de vue des moyens de transport de toute nature, la réalisation de ce programme pourra se faire progressivement et sans difficultés spéciales.

Nous poursuivons actuellement l'étude d'une laverie dont nous envisageons l'installation au cours de 1925 et 1926, et qui, par un classement meilleur de nos charbons, nous permettra d'en envisager la vente à des conditions plus faciles et plus satisfaisantes qu'à l'heure actuelle.

Nous ne croyons pas, d'autre part, qu'en raison du développement économique des régions d'Extrême-Orient, l'écoulement des productions que nous envisageons puisse rencontrer des difficultés sérieuses, la demande ayant été jusqu'ici supérieure à la production.

Résultats de l'exercice 1924. — La production de l'exercice est passée de 58.000 tonnes en 1923 à 112.000 tonnes en 1924, et les bénéfices nets de 330.880 fr. 22 à 1.982.672 fr. 58, bénéfices que nous vous proposons d'affecter en totalité aux amortissements.

Situation financière. — En vous demandant de consacrer les bénéfices de l'exercice aux amortissements, votre conseil se préoccupe avant tout d'asseoir la situation de voire société sur des bases solides.

Nous avons à envisager, pour réaliser le programme qui doit nous permettre, dans une première étape, de porter l'extraction à 5 ou 600.000 tonnes, un montant de dépenses qui ne semble pas devoir être inférieur à 2 millions de francs. Bien que nous ayons tous les concours nécessaires, il nous paraît préférable de ne les utiliser qu'avec mesure et de compter sur nos bénéfices pour parachever notre programme.

Nous aurons alors, et ceci dans un délai assez rapide, une situation tout à fait exceptionnelle, avec un capital relativement faible, une exploitation susceptible de donner des résultats des plus satisfaisants.

Les bénéfices que nous avons obtenus avec une production réduite de 100.000 tonnes et dans les conditions difficiles de l'exercice dernier, doivent vous donner une idée approximative de l'importance de ceux sur lesquels nous croyons pouvoir compter d'ici quelques années.

Nous sommes certains que vous partagerez notre manière de voir et que vous donnerez votre approbation à cette politique.

L'administrateur sortant cette année est M. [G.] Frémont [qui était l'un des gros actionnaires des mines de zinc d'Aïn-Arko (Algérie)]. Nous vous proposons sa réélection.

Nous vous proposons également de désigner en qualité de commissaire aux comptes pour l'exercice 1925, M. Van Sterre et à titre de commissaire suppléant M. Woronick.

Le conseil d'administration.

---

Société des charbonnages du Đông-Triêu (Tonkin)  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 septembre 1925)  
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M<sup>me</sup> veuve Biétry],  
20 novembre 1925)

Considérations générales. — Notre société dispose d'un ensemble de gisements de charbon qui comportent 18 couches parallèles, à flanc de coteau, s'étendant sur une longueur d'environ 30 km et d'une épaisseur variant de 4 à 10 mètres. La disposition de ces couches permet une exploitation à flanc de coteau relativement facile, avec possibilité de multiplier, sans grand frais, les sièges d'extraction.

La qualité de nos charbons se rapproche de celle des meilleurs anthracites anglais, avec une dureté analogue. Ces charbons contiennent de 3 à 6 % de matières volatiles et 90 % de carbone pur. L'abattage donne une proportion de gros qui atteint 60 %.

Transport. — Nous avons établi pour le service de noire exploitation une quarantaine de kilomètres de chemin de fer et nous envisageons de porter à 100 km. l'importance de ce réseau.

Matériel.. — Notre société dispose pour son exploitation d'un matériel qui comporte à l'heure actuelle : 30 locomotives, 500 wagons de 10 tonnes, 200 wagons de i tonnes, 600 berlines, et d'un matériel considérable acheté dans d'excellentes conditions.

Port. — Nous avons installé un port en eau profonde sur le sông Da Bach. Les travaux de port sont à peu près complètement terminés, mais les installations prévues pour le chargement automatique sont en cours d'étude. Ce port est prévu pour charger des navires de fort tonnage (4 à 5.000 tonnes).

D'une façon générale, nous avons poursuivi notre organisation qui doit progressivement s'élever, d'ici deux ou trois ans, jusqu'à 5 ou 600.000 tonnes Nous avons tout lieu de penser qu'en raison des dispositions prises, tant au point de vue de la main-d'œuvre qu'au point de vue des moyens de transport de toute nature, la

réalisation de ce programme pourra se faire progressivement et sans difficultés spéciales.

Nous poursuivons actuellement l'étude d'une laverie dont nous envisageons l'installation au cours de 1925 et 1926, et qui, par un classement meilleur de nos charbons, nous permettra d'envisager la vente à des conditions plus faciles et plus satisfaisantes qu'à l'heure actuelle.

Nous ne croyons pas, d'autre part, qu'en raison du développement économique des régions d'Extrême-Orient, l'écoulement des productions que nous envisageons puisse rencontrer des difficultés sérieuses, la demande ayant été jusqu'ici supérieure à la production.

Résultats de l'exercice 1924.— La production de l'exercice est passée de 58.000 tonnes en 1923 à 112.000 tonnes en 1924, et les bénéfices nets de 330.880 fr. 22 à 1.982.672 fr. 58, bénéfices que nous vous proposons d'affecter en totalité aux amortissements.

Situation financière. — En vous demandant de consacrer les bénéfices de l'exercice aux amortissements, votre conseil se préoccupe avant tout d'asseoir la situation de votre société sur des bases solides.

Nous avons à envisager, pour réaliser le programme qui doit nous permettre, dans une première étape, de porter l'extraction à 5 ou 600.000 tonnes, un montant de dépenses qui ne semble pas devoir être inférieur à 2 millions de francs. Bien que nous ayons tous les concours nécessaires, il nous paraît préférable de ne les utiliser qu'avec mesure et de compter sur nos bénéfices pour parachever notre programme.

Nous aurons alors, et ceci dans un délai assez rapide, une situation tout à fait exceptionnelle, avec un capital relativement faible, une exploitation susceptible de donner des résultats des plus satisfaisants.

Les bénéfices que nous avons obtenus avec une production réduite de 100.000 tonnes et dans les conditions difficiles de l'exercice dernier, doivent vous donner une idée approximative de l'importance de ceux sur lesquels nous croyons pouvoir compter d'ici quelques années.

Le conseil d'administration.

*L'Écho des mines et de la métallurgie.*

---

## INGÉNIEURS NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> novembre 1925)

M. Burnier <sup>10</sup> (Saint-Étienne, 1917) a été nommé ingénieur en chef de la Société des mines de Đông-Triêu, au Tonkin, et M. Bord (Saint-Étienne, 1920), ingénieur divisionnaire.

---

## TONKIN

---

<sup>10</sup> Edmond Aimé Burnier : né à Annecy, le 13 sept. 1890. Fils de Joseph Ferdinand Burnier et de Marie Philomène Jacob. Diplômé de l'École des mines de Saint-Étienne le 14 mai 1918. Marié à Paris V<sup>e</sup>, le 8 avril 1921 avec Henriette Poincaré, fille du mathématicien Henry Poincaré (cousin du président de la République Raymond Poincaré et beau-frère du philosophe Émile Boutroux). Divorcé le 17 janvier 1955. Remarié à Paris VI<sup>e</sup>, le 7 juin 1955, avec Rose Marguerite Brahic. Chevalier de la Légion d'honneur comme directeur technique de la mine Victor, exploitée par la mission interalliée de contrôle des usines et des mines (Ruhr) (*La Journée industrielle*, 19 février 1924).(Rens. d'état-civil et de scolarité : Gérard O'Connell).

Charbonnages de Đông-Triêu  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> décembre 1925)

La production de cette société pour le premier semestre de 1925 s'élève à 75.083 t. contre 52.202 tonnes pour le semestre correspondant de 1924 et 112.000 tonnes pour l'année dernière entière.

---

AEC 1926/845 — Société des Charbonnages du Đông-Triêu,  
Siège administratif : 11, rue de Châteaudun, PARIS (9<sup>e</sup>).  
Tél. : Trud. 21-02. — Télég. : Dong-Trieu-Paris. — R.C. Seine 211.954 B.  
Siège social : HAIPHONG (Tonkin)  
Capital. — Société anon., fondée le 18 avril 1916, 8 millions de fr. (à l'origine 2.500,000 fr., 5 millions en 1920, 8 millions en 1922) en 80.000 actions de 100 fr. libérées, dont 49.200 d'apport. — Parts de fondateur : 25.000.  
Objet. — Exploitation des charbonnages du Đông-Trieu (Tonkin). Production 112.250 tonnes en 1921.  
Exp. — Anthracite.  
Conseil. — MM. André Vincent, présid. ; Maurice de Redon de Colombier, admin.délégué ; Georges Besse, Joseph Chailley, Gustave Frémont, Paul Harth, Charles de Lansalut, Georges Maljean, Émilien Merigeault, administrateurs.

---

NÉCROLOGIE  
De Redon de Colombier  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1926)

M. de Redon de Colombier, administrateur délégué de la Société des Charbonnages de Đông-Triêu, est décédé le 6 février au Tonkin d'un accident cardiaque consécutif à un accès palustre.

C'est une figure très originale du monde des mines qui disparaît ainsi subitement, en plein labeur, sur la brèche, pourrait-on dire, parlant d'un ancien officier. Car M. de Redon ne s'est occupé de mines que tout à fait par hasard, en se soignant à Amélie-les-Bains, après avoir donné sa démission d'officier pour des raisons impérieuses de santé. Dans les Pyrénées, il visita des exploitations, en curieux, en flâneur et, bien vite, il prit goût aux affaires de mines. Il possédait au suprême degré deux facultés maîtresses : la volonté, qui lui venait de son métier militaire, et une puissance singulière d'assimilation.

Une mine, deux mines, dix mines, lui passent par les mains. Il lutte contre tout, contre tous, contre lui-même parfois, car un peu trop ardent au début et voulant arriver trop vite, il bute parfois contre les obstacles. Enfin, son nom s'inscrit définitivement parmi les quelques hommes qualifiés de l'industrie des mines ; un beau nom du reste, ce qui ne nuit jamais, et le voilà bel et bien parti pour la fortune.

Arrivera-t-elle ? Oui, le jour où une bonne occasion se présentera. Cette occasion, ce sera Aïn-Arko, une mine de calamine en Algérie. Puis Đông-Trieu, une mine de charbon au Tonkin, sans parler de bien d'autres affaires dont il s'est occupé activement.

Il aurait pu se reposer depuis longtemps, mais la mine l'attirait et chaque année, il allait passer quelques mois au Tonkin où il vient de mourir subitement. Nous saluons sa mémoire comme celle d'un travailleur acharné, qui a beaucoup fait pour le développement de l'industrie minière dans nos possessions d'Afrique et d'Indo-Chine.

---



## NÉCROLOGIE

(*Les Annales coloniales*, 20 avril 1926)

M. de Redon de Colombier (*Maurice-Ferdinand*), industriel, administrateur délégué de la Société des charbonnages du Đông-Triêu (Tonkin), conseiller général du commerce extérieur, est décédé à Uông-Bi (Tonkin). M. de Redon de Colombier avait jadis de grands intérêts dans l'Afrique du Nord en commun avec Eugène Étienne.

---

## Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1926)

Les Charbonnages de Đông-Triêu ont enregistré en 1925 un bénéfice de 2.500.000 francs.

---

## INGÉNIEURS NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> juillet 1926)

M. A. Vernaz (Saint-Étienne, 1903) a été nommé directeur des mines de Đông-Triêu (Tonkin).

---

## Charbonnages du Đông-Triêu

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 juillet 1926)

Cette société a été constituée en 1916 pour exploiter une mine de charbon située dans le massif de Đông-Triêu (Tonkin).

L'entreprise dispose d'un ensemble de gisements qui comportent 18 couches parallèles d'une longueur d'environ 30 kilomètres et d'une épaisseur variant entre 2 et 15 mètres, et dont la disposition, à flanc de coteau et le long d'une vallée, rend l'accès facile et permet de multiplier sans grands frais les sièges d'extraction.

L'importance du tonnage reconnu est telle, d'après les spécialistes, qu'elle peut être considérée comme illimitée. Quant à l'exploitation, elle est facile de par la position même du gisement. Le recrutement de la main-d'œuvre est aisé et de 500 en 1923, le nombre des mineurs est passé à 1.200 en 1924 et 1.900 en 1925.

L'exploitation est répartie en plusieurs centres ; dans le plus important, celui de Clotilde-Louise, 1.500 tonnes sont entièrement tracées en vue de l'abattage. Ce centre est réuni par une voie ferrée d'environ 30 kilomètres au port et par une seconde de 3 kilomètres au centre Françoise-Est. Quant aux voies d'évacuation des deux autres centres, leur construction se poursuit normalement.

Le port peut recevoir des navires de 900 tonnes. Dès maintenant, et bien que les installations prévues pour le chargement automatique n'aient pas été réalisées, on peut charger les navires à raison de 1.000 tonnes par jour.

Bien que les travaux de préparation des gîtes et les travaux extérieurs aient absorbé la plus grande partie des efforts de la société, la production est passée de 30.337 tonnes en 1922, à 58.666 tonnes en 1923, 111.420 tonnes en 1924 et 147.255 tonnes en 1925. On escompte pour 1926 une production minimum de 200.000 tonnes. La qualité

des charbons extraits, qui se rapproche de celle des meilleurs anthracites anglais, ouvre à la société d'importants débouchés.

Depuis 1923, les bénéfices n'ont cessé de progresser, passant de 330.889 francs à 1.982.672 francs en 1924 et 22170.741 francs en 1925.

Au cours de ce dernier exercice, dont les comptes seront soumis à l'assemblée du 30 juillet, les bénéfices d'exploitation ont atteint 4.087.466 francs. On ne connaît pas encore la répartition qui sera proposée aux actionnaires. Rappelons que ceux de l'an dernier avaient été affectés à des amortissements et ont servi au financement partiel des travaux neufs.

Au bilan, les immobilisations se totalisent par 17.327.680 fr. contre 14.946.105 fr. ; elles se répartissent en quatre chapitres: mines 7.676.184 fr. ; chemins de fer 6.943.521 fr. ; port 942.505 fr. et constructions 1.685.998 fr. En regard de ces immobilisations, les amortissements sont inscrits pour 2.954.256 fr. (contre 971.583;). L'actif disponible est à peu près inchangé (151.250 fr.) d'une année à l'autre ; mais l'actif réalisable (stocks, approvisionnements, débiteurs) passe de 4.612.701 fr. à 9.730.182. Corrélativement, les créiteurs divers et ouvertures de crédit Paris et Tonkin passent de 8.713.052 fr. à 13.843.428.

Le capital de la société est de 8 millions, représenté par 80.000 actions de 100 fr. Ces titres ont droit à 60 % de bénéfices et à 60 % des augmentations de capital. Il existe en outre 25.000 parts de fondateur qui ont droit à 40 % des bénéfices et à 40 % des augmentations de capital.

---

#### HONGAY

Le gouverneur général Varenne et le résident supérieur visitent les mines  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 décembre 1926)

M. le gouverneur général et M. le résident supérieur, accompagnés du lieutenant Barrault, officier d'ordonnance, qui avaient quitté Hanoï jeudi 16 courant à 5 heures du matin en automobile, sont arrivés à Huong-Bi à 8 heures où ils ont été salués par M. Broni, résident de France à Quang-Yên.

Ils sont partis aussitôt, en draisienne pour visiter la mine Clotilde-Louise. M. le gouverneur général a félicité les ingénieurs de la bonne tenue des chantiers et s'est intéressé à l'exploitation qui donne un beau rendement.

Ces messieurs étaient de retour à Huong-Bi à 10 h. 30 et ont visité ensuite Fort-Redon, port particulier de la Société des Charbonnages du Đông-Triêu ; et qui est en pleine activité.

M. le gouverneur général a décoré deux cais vieux et zélés serviteurs, de la médaille d'honneur d'argent de 2<sup>e</sup> classe.

.....

---

(*Le Journal des finances*, 4 mars 1927)

Le Đông-Triêu s'est effondré à 1.530 sur l'annonce qu'une assemblée extraordinaire des actionnaires aura lieu le 29 mars, en vue de statuer sur une augmentation de capital de 8 millions à 28 millions de francs

---

CHARBONNAGES DU DÔNG-TRIÊU

Société anonyme au capital de 8 millions de francs  
divisé en 80.000 actions d'une valeur nominale de 100 fr.  
entièrement libérées  
Siège social à Haiphong (Tonkin)  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 avril 1927)

Émission de 200.000 actions nouvelles  
au capital nominal de 100 fr. chacune

Conformément aux résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 1927, autorisant l'augmentation du capital de 8 à 28 millions de francs, par la création de 200.000 actions nouvelles de 100 fr. chacune, le conseil d'administration, par délibération en date du même jour, a décidé que l'augmentation aurait lieu en une seule fois, aux conditions suivantes :

La souscription sera ouverte du 11 avril au 30 avril 1927 ;

Les 200.000 actions nouvelles seront émises au pair, à 100 fr.. jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1928.

Les actionnaires et les porteurs de parts auront, par préférence, le droit de souscrire à titre irréductible dans la proportion de trois actions nouvelles pour deux actions anciennes, et 16 actions nouvelles pour 5 parts ;

Il n'y aura pas de souscription à titre irréductible ; les actions non souscrites à titre irréductible seront souscrites par un groupement qui, après avoir servi les actionnaires et porteurs de parts indo-chinois, comme il est dit ci-dessous, réalisera le solde au profit de la société ;

Pour l'exercice du droit de souscription, les actionnaires et porteurs de part, propriétaires de titres au porteur, devront remettre le coupon n° 1 de leurs titres, à l'appui des souscriptions. Ce coupon sera retiré et annulé. Les propriétaires d'actions nominatives devront présenter leurs certificats nominatifs, lesquels seront frappés d'une estampille au moment de la souscription.

Les actions nouvelles souscrites seront payables comme suit :

Le premier quart, soit 25 fr. par titre, en souscrivant.

Les trois autres quarts, soit 75 fr., du 15 au 30 juin 1927.

Le groupement qui aura complété la souscription fournira des actions dans la limite de leur droit de préférence, par voie de rétrocession et sans paiement de prime, aux actionnaires et aux porteurs de parts résidant en Indo-Chine qui, en raison de leur éloignement, n'auraient pas pu user de leur droit de préférence à la souscription des actions nouvelles.

Pour être admis à bénéficier de cette rétrocession, les actionnaires et porteurs de parts devront déposer au siège social de la société à Haiphong les coupons n° 1 de leurs titres ou leurs certificats d'actions nominatives à l'appui de leur demande avant le 30 juin 1927, et verser la somme de 100 fr. par action nouvelle à laquelle ils auront droit.

Les versements accompagnés des souscriptions seront reçus :

Au compte n° 38056 de la Société des charbonnages du Đông-Triêu, chez la Banque de l'Indo-Chine, 96, boulevard Haussmann, Paris ; au siège social de la société « Minerais et Métaux », 85, rue de Courcelles, Paris.

Le conseil d'administration

La publication de la notice exigée par la loi a été faite au *Bulletin des annonces légales obligatoires à la charge des sociétés financières* en date du 4 avril 1927.

AVIS DE DÉCÈS

*(L'Avenir du Tonkin, 2 juillet 1927)*

M. Alexis Vernaz, directeur des Charbonnages du Đông-Triêu ;  
Le personnel de la Société des Charbonnages du Đông-Triêu ;  
Ont la douleur de vous faire part du décès de

M<sup>me</sup> Vernaz née Lulliez,  
décédée à la clinique Saint Paul le 2 juillet.

Les obsèques auront lieu demain dimanche 3 juillet à 5 heures du soir. On se réunira  
à la clinique Saint-Paul à Hanoï.

---

AVIS DE DÉCÈS

*(L'Avenir du Tonkin, 18 juillet 1927)*

Le conseil d'administration de la Société des Charbonnages du Đông-Triêu ;  
le directeur général et le personnel de la Société des Charbonnages du Đông-Triêu  
ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la  
personne de :

Monsieur ALEXIS VERNAZ,  
ingénieur civil des mines,

directeur des Charbonnages du Đông-Triêu

décédé à Uong-Bi, le 18 juillet dans sa 45<sup>e</sup> année et vous prie d'assister aux  
obsèques qui auront lieu ce jour à 18 h. 30.

On se réunira rue Brière-de-l'Isle, au débarcadère du bac de Haïphong.

---



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DU Dông-Trieu  
(Tonkin)  
Société anonyme

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Panhard, notaire à Paris, le 17 février 1916.  
Modifiés par les assemblées générales extraordinaires des 10 septembre 1920,  
19 septembre 1922, 4 octobre 1922, 29 mars 1927 et 3 juin 1927

Capital social : 28.000.000 de fr.  
divisé en 280.000 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*  
du 30 juillet 1927

Siège social à Haïphong (Tonkin)

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : A. Vincent  
Un administrateur (à droite) : —  
Modèle déposé -WEISSHOFF, graveur, Paris.





Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DU DONG-TRIEU  
(Tonkin)  
Société anonyme

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Panhard, notaire à Paris, le 17 février 1916.  
Modifiés par les assemblées générales extraordinaires des 10 septembre 1920,  
19 septembre 1922, 4 octobre 1922, 29 mars 1927 et 3 juin 1927

Capital social : 28.000.000 de fr.  
divisé en 280.000 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*  
du 3 septembre 1927

Siège social à Haïphong (Tonkin)

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : A. Vincent  
Un administrateur (à droite) : Georges Besse  
Modèle déposé -WEISSHOFF, graveur, Paris.

Charbonnages du Đông-Triêu  
(*La Journée industrielle*, 5 novembre 1927)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1926 se soldant par un bénéfice net de 2.584.456 fr. contre 2 millions .170.743 fr. précédemment. Ce bénéfice a été affecté aux amortissements qui se trouvent ainsi portés à un total de 7.829.976 francs.

L'assemblée a ratifié la nomination, comme administrateur, de M. Angellini, en remplacement de M. de Lansalut. décédé, et elle a réélu MM. Willy de Redon et Joseph Chailley, administrateurs sortants.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 novembre 1927)

Les Charbonnages de Đông-Triêu ont réalisé durant l'exercice 1926-1927 un bénéfice de 2.584.456 francs contre 2.370.742 précédemment.

Il ne sera encore pas distribué, de dividende.

On remarque que, dans le bilan, les immobilisations ont quadruplé, passant de 8.697.777 francs à 25.945.985 francs. L'actif disponible. et réalisable est de 11.071.304 fr. en regard de 21.187.313 francs de passif exigible.

---

CHRONIQUE DE HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 novembre 1927, p. 2, col. 2)

ACCIDENT MORTEL. — Hier, à 17 heures, un chaland de la Société des Charbonnages du Đông-Triêu remorqué par la chaloupe *Rhône* a heurté dans le Cua Cam, à hauteur de la Siceo, un chaland de la Société des Charbonnages du Tonkin ; sous le choc, le chaland abordeur a eu sa cabine de gardien défoncée, un enfant qui s'y trouvait a été projeté dans le fleuve et a disparu.

Une enquête est en cours.

---





Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DU Đông-Triêu  
(Tonkin)  
Société anonyme

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Panhard, notaire à Paris, le 17 février 1916.  
Modifiés par les assemblées générales extraordinaires des 10 septembre 1920,  
19 septembre 1922, 4 octobre 1922, 29 mars 1927 et 3 juin 1927

Capital social : 28.000.000 de fr.  
divisé en 280.000 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*  
du 4 janvier 1928

Siège social à Haïphong (Tonkin)

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : A. Vincent  
Un administrateur (à droite) : G. Frémont

Le présent titre fait partie de la Société civile des porteurs de parts de fondateur  
de la Société des charbonnages du Đông-Triêu

COUR CRIMINELLE DE HANOÏ  
SESSION POUR LE 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 1928  
Audience du samedi 17 février  
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 février 1928)

.....

Tentative d'assassinat

Le 2 juillet 1927, vers 14 heures, à Uông-Bi, province de Quang-Yên, Pham-van-Khom, cai coolie au service de la Société des Charbonnages, entra dans le bureau de M. Claud, chef magasinier, s'assit près de la table des secrétaires Dang-trong-Mac et Le-Canh, leur déclarant qu'il attendait son chef pour lui faire ses adieux et lui demander un certificat. M. Claud arriva vingt minutes après et s'assit a sa table de travail, tournant le dos à l'accusé.

M. Claud s'était mis a la besogne depuis quelques instants lorsqu'il ressentit un vertige, puis se rendit compte qu'il était frappe à la tête : ayant porté la main à la nuque, il reçut sur l'index un nouveau coup ; s'étant levée et retourné, il se trouva en face de Pham-van-Khom qui, armé d'une barre de fer, venait de le frapper ; une lutte s'engagea entre les deux hommes au cours de laquelle Khom s'empara d'une masse de fonte et tenta d'en frapper son adversaire qui réussit cependant à le désarmer. M. Hennecart, chef comptable, prévenu par le secrétaire Dang-trong-Mac, accourut sur les lieux, il trouva les deux adversaires agrippés l'un à l'autre devant la porte du magasin, Claud couvert de sang, il les sépara et conduisit Pham-van-Khom à son bureau.

Le docteur Vassal, médecin expert requis, constata le 7 juillet 1927 que Claud portait deux plaies du cuir chevelu, l'une siégeant au-dessus du pavillon de l'oreille droite, l'autre située au-dessus du pavillon de l'oreille gauche et, en outre, une plaie par écrasement de l'extrémité de l'index droit Cette dernière blessure a nécessité l'amputation de la phalangette et il résulte du certificat du médecin expert Lefèvre en date du 5 octobre 1927 que l'infirmité permanente que cette blessure a occasionnée doit être évaluée à dix pour cent.

Aussitôt après son arrestation, Pham-van-Khom déclara à M. Hennecart et à l'inspecteur de la Garde indigène Benousse qu'il était venu au bureau muni d'une tige de fer avec l'intention de frapper Claud, de le tuer et de se suicider ensuite en absorbant le contenu d'une fiole d'opium qu'il avait sur lui et qu'il a remise à l'inspecteur.

Devant le juge d'instruction, Pham-van-Khom a reconnu avoir frappe Claud par vengeance, mais il a prétendu ne lui avoir porté qu'un seul coup et a nié la préméditation et l'intention homicide.

Il résulte nettement des constatations faites par le médecin expert Vassal et de la situation des blessures que Claud a été frappé à trois reprise:

L'intention homicide et la préméditation sont établies par les aveux de l'accusé, par une lettre trouvée sur lui dans laquelle il écrit au sujet de Claud : « Je me décide de le tuer », par le soin qu'il a pris, avant d'entrer au bureau, de se munir d'une barre de fer qu'il a dissimulée jusqu'au moment de l'action, attendant patiemment l'instant propice pour frapper sa victime par derrière sans lui avoir adressé la parole, par la nature de l'arme dont il s'est servi, une barre de fer de 8 m/m d'épaisseur et 80 cm. de longueur, enfin par l'expédition des coups portés volontairement à la tête, partie du corps essentiellement vulnérable.

Le mobile du crime a été la vengeance, Pham-van-Khom gardait rancune à Claud qui lui avait infligé une amende de trois piastres pour avoir, par négligence, détérioré des barriques de ciment et qui avait refusé de lui laisser prendre le service qu'il avait quitté à la suite de cet incident. Il résulte cependant de la déclamation faite au juge d'instruction par le chef comptable Hennecart que le directeur de la société avait décidé que Pham-van-Khom cesserait d'être cai mais resterait employé comme magasinier.

Pham-van-Khom dit Khiêm est condamné à *cinq ans de réclusion et cinq ans d'interdiction de séjour*.

---

Félix Esprit *Louis* Pierre GUÉRIN, directeur  
(Draguignan, 15 septembre 1886-Pondichéry, 21 mai 1939).

Marié en 1922 à Bordeaux avec Marie-Thérèse Gaudart. Dont 4 enfants.  
Ingénieur de l'École des mines de Saint-Étienne 1911.  
Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 4 janvier 1931)

#### INGÉNIEURS NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> mars 1928)

M. L. Guérin (Saint-Étienne, 1911), a été nommé directeur des Charbonnages de Đông-Triêu, au Tonkin.

---

Société des Charbonnages du Đông-Triêu  
(*L'Exportateur français*, 22 mars 1928, p. 611)

Cette société anonyme, au capital de 28.000.000 de francs, exploite des mines d'antracite situées dans les provinces de Quang-Yen et Haïduong au Tonkin. La superficie concédée est de 17.800 hectares.

Les réserves reconnues sont de plusieurs centaines millions de tonnes ; la qualité du charbon est comparable à celle des anthracites anglais. La proportion de criblé à l'abattage est supérieure à 60 %.

Le centre de Clotilde-Louise, actuellement exploité, est relié par une voie ferrée d'une longueur de 20 kilomètres à un port en eau profonde accessible à des navires jaugeant jusqu'à 9.000 tonneaux.

En vue de fixer la main-d'œuvre indigène, la Société a construit deux villages pourvus de cantines, écoles et infirmeries.

Le développement total du réseau de voie ferrée desservant les concessions est de 55 kilomètres. La société dispose d'un important matériel roulant et d'une flottille de chalands qui lui permet d'assurer les livraisons de charbon à la clientèle locale.

Un atelier de constructions mécaniques a été établi à Uông-Bi.

Une laverie d'une capacité de 100 tonnes-heure est en construction et sera mise en route en 1928.

La production s'est accrue d'année en année, passant de 58.666 tonnes en 1923 à 154.174 tonnes en 1926.

La société a commencé la réalisation d'un important programme d'aménagements pour atteindre une production de 600.000 tonnes par an. Ce programme comprend :

1° le doublement de la voie ferrée reliant la concession de Clotilde-Louise au port ; 2° la construction d'une importante centrale électrique ; 3° l'installation, au port, d'appareils de manutention mécanique permettant de charger les navires à raison de 300 à 400 tonnes par heure.

---

1928 : FONDATION DE LA SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES BOIS DE MINE

---

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1928)

Au cours d'une panique sur les charbonnages du Đông-Triêu, un gardien indien tua un Annamite.

---

Drame au charbonnage du Đông-Triêu  
(*Les Annales coloniales*, 29 mai 1928)

Un Indien, gardien à la mine Clotilde, des charbonnages du Đông-Triêu, située à dix-neuf kilomètres de Uông-Bi, a tué un coolie annamite d'un coup de carabine.

L'enquête n'est pas favorable au gardien.

Aux dernières nouvelles, le gardien, un nommé Binars-Khan, a été mis immédiatement en état d'arrestation et aussitôt écroué.

---

AU PALAIS

Cour d'appel (chambre civile et commerciale)

Audience du vendredi 1<sup>er</sup> juin 1928

(*L'Avenir du Tonkin*, 1<sup>er</sup> juin 1928)

L'Installation de MM. les juges consulaires près le Tribunal mixte de commerce de Hanoi

.....  
1°) Société des Charbonnages du Đông-triêu contre Woisthenrich. — M. Woisthenrich, engagé en qualité de géomètre pour une durée de trois ans, à compter du mois d'avril 1925, par la Société des Charbonnages du Đông-triêu, actionnait la dite Société en 6.000 piastres de dommages-intérêts pour congé, injustifié selon lui, en mars 1926 ; en outre parce que la société n'avait pas tenu ses engagements au point de vue du logement qui lui était attribué ; enfin parce qu'ayant mis une partie des instruments de travail spéciaux à sa fonction à la disposition de la société, celle-ci ne lui en avait rendu qu'une partie, l'empêchant ainsi d'accepter une situation ailleurs.

Le tribunal civil de Haiphong, en mars 1927, repoussa les deux premières demandes de M. Woisthenrich, et lui accorda une somme de 1.500 piastres en réparation du préjudice qui lui avait été causé, du fait de la non restitution par la Société, lors de son congédient, de partie de ses instruments, ceux-ci ayant été égarés.

La Cour, comme l'avait fait le tribunal, a repoussé les deux premières demandes de M. Woisthenrich et a confirmé sur ces points le jugement entrepris ; en ce qui concerne

le préjudice subi du fait de la rétention du matériel de géomètre mis par M. Woistenrich à la disposition de la Société, la Cour par avant dire droit, a décidé de recourir à une expertise confiée à M. l'ingénieur du cadastre Louis Vittori à l'effet de rechercher : 1°) Si entre la date de son congé, Woistenrich a reçu des propositions sérieuses d'emploi qu'il n'a pu accepter faute d'être en possession des instruments de travail nécessaires ; 2°) Si M. Woistenrich pouvait se procurer sur place des instruments de travail, notamment un trépied de théodolite. 3°) Déterminer la valeur des instruments non rendus.

---

Société de bienfaisance  
(*Les Annales coloniales*, 30 juillet 1928)

Une nouvelle société de bienfaisance, dite Chi-Thiên-Hôi vient d'être formée à Uông-Bi par les employés indigènes des charbonnages de Đông-Trieu, de Bicho et de la mine « Printemps ». Les statuts de ce nouveau groupement ont été approuvés par le résident supérieur.

---

Le Conseil de recherches scientifiques de l'Indochine  
(*L'Écho annamite*, 2 août 1928)

Membres :

.....  
M. [Gaston] Varenne, président de l'Association des Mines de l'Indochine, directeur de la Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine\*, directeur de la Société des Charbonnages du Đông-Trieu.

---

Un Indien même peut tuer impunément un indigène  
(*L'Écho annamite*, 26 septembre 1928)

Le 17 septembre, a eu lieu l'audience de la Cour criminelle de Hanoi sous la présidence de M. Baurens, assisté de MM. les conseillers Roze et Couget et les assesseurs MM. Lagisquet, Hieroltz, Moysse, Frise, Perdriau, ministère public, M. l'avocat général Lebel.

La première affaire inscrite au rôle était celle de l'indien Binars Khan.

Le 4 mars 1928, vers neuf heures du soir, l'indien Binars Khan, surveillant de nuit à la Société des charbonnages Đông-Trieu, vint au marché de la mine Clotilde et se rendit à la boutique d'un commerçant chinois pour lui régler du tabac qu'il avait acheté la veille. Il avait avec lui une carabine chargée d'une cartouche à plomb qu'il déposa sur une table, auprès de laquelle était assise la chinoise Lui-sy. Le canon de l'arme était tournée vers cette dernière à la hauteur de sa main gauche. Autour de la table se tenaient debout plusieurs Annamites. Tout à coup, une détonation se fit entendre et Lui-sy recevait une décharge de plombs dans la région du talon de la main droite. Aux dires de Binars Khan, un indigène avait joué avec la gâchette de la carabine et l'avait fait partir. Les témoins de l'accident n'ont pas été en mesure de fournir des renseignements à ce sujet, ne s'étant pas rendu compte de la façon dont il s'était produit.

Binars Khan conduisit la blessée chez elle et fit appeler un infirmier de la mine pour lui prodiguer des soins.

Lorsqu'il voulut quitter la demeure de Lui-sy, il vit devant sa porte des Annamites attroupés. Il tira un ou deux coups de carabine pour les dispenser et pouvoir sortir. Il se dirigea ensuite vers le bureau du chef de la mine, suivi par le groupe. Là, un coolie vint lui dire que l'ingénieur Dupont <sup>11</sup> était à l'infirmerie du poste et l'y attendait. Binars Khan se heurtant encore à la même bande dut se réfugier au bureau, après avoir tiré un nouveau coup de feu. M. Dupont a déclaré à l'instruction qu'il n'avait jamais fait appeler le gardien de nuit, et que les Annamites s'étaient servis de son nom pour le faire sortir et lui faire un mauvais parti. Après les incidents qui viennent d'être exposés, ceux-ci vinrent le trouver pour exiger une punition sévère contre Binars Khan sous menace, en cas de refus, de la lui infliger eux-mêmes.

Les coups de feu tirés devant la demeure de Lui-sy ont atteint les nommés Bui van Dinh, Lé-Quet et Nguyễn van Trat. Les blessures qu'ils ont occasionnées aux deux premiers ont été sans gravité. D'après le rapport médico-légal dressé par le docteur Lefèvre, médecin de l'assistance à Quang-Yên, les lésions que portait Bui van Dinh dans les régions dorsales et lombaires étaient superficielles et ne devaient entraîner pour la victime qu'une incapacité partielle de travail de trois jours, celles relevées à l'omoplate de Lé-Quet étaient plus insignifiantes encore, et n'avaient causé aucune incapacité de travail. Les blessures reçues par Nguyen van Trat eurent des suites mortelles. Il eut la mâchoire broyée par la décharge.

Binars Khan nie avoir été l'auteur du coup de feu qui avait atteint la femme Lui-sy. Il a toujours soutenu qu'il avait été l'œuvre d'un indigène qui avait disparu après l'accident. L'information n'a pu contredire cette version. Il a reconnu avoir tiré un coup de carabine en l'air pour faire partir le groupe d'Annamites qui s'était porté devant la maison de Lui-sy et qui l'avait menacé lorsqu'il s'était présenté à eux.

Les témoins entendus à ce sujet, et notamment les nommés Lé-Quet et Bui-van-dinh ont affirmé que le groupe ne l'avait nullement menacé et qu'il avait fait usage de son arme à deux reprises sans motif.

Il ressort des constatations du docteur Lefèvre que Binars n'a pas tiré en l'air, comme il l'a prétendu. Dans son rapport, il a précisé que la blessure faite à Nguyễn van Trat provenait d'un coup de feu parti à hauteur d'homme et que le coup avait fait balle.

En ce qui concerne l'attitude menaçante des Annamites qui s'étaient groupés devant la porte de Lui-sy, les dires de Binars Khan sont plus vraisemblables. La déposition de l'ingénieur Dupont tend à confirmer ses déclarations. Ce témoin rapporta qu'il avait rencontré en allant à son bureau, une troupe d'Annamites armés de pierres et de barres de fer. C'est certainement celle qui s'était massée devant la maison de Lui-sy.

Il est à noter cependant que Binars Khan ne s'est nullement trouvé dans la nécessité absolue de se défendre. Il a été tout au plus l'objet d'une menace, et d'autre part, il était à l'abri chez Lui-sy. L'accusé a reconnu qu'il détenait une arme prohibée sans permis. Il n'a pas d'antécédents judiciaires.

La cour a acquitté Binars Khan pour le délit de coups et blessures mortels. Elle l'a seulement condamné à 400 fr. d'amende pour détention d'armes sans autorisation.

---

#### Notre carnet financier

*(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 octobre 1928)*

Les Charbonnages de Đông-Triêu ont réalisé en 1927, un bénéfice net de 2.424.970 francs qui sera sans doute affecté aux amortissements, comme tous les ans.

---

<sup>11</sup> Gaston Dupont (15 juin 1903 à Saint-Étienne-13 septembre 1949 à Issy-les-Moulineaux) : ingénieur de l'École des mines de Saint-Étienne 1922-1924 (promotion l'Avenir). En poste à Đông-Triêu de 1928 à 1934. Puis au service des Mines de Paris, division carrières (rens. familiaux).



AVIS DE DÉCÈS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 novembre 1928)

Madame veuve Alexis Foursaud [née Suzanne Couvrat] ; madame veuve J. B. Foursaud ; messieurs Marcel et Louis Foursaud ; mademoiselle Jeanne Foursaud ; les familles Bilanchard, Laspougeas. Lasfargeas, la Société des Charbonnages du Đông-Triêu ont la douleur de vous faire part du décès de :

MONSIEUR ALEXIS FOURSAUD <sup>12</sup>,  
Croix de guerre

leur époux, fils, frère, neveu, cousin, allié, collaborateur et ami, décédé le 9 novembre 1928 dans sa 37<sup>e</sup> année à l'hôpital militaire de Haïphong, muni des sacrements de l'Église.

Les obsèques auront lieu à Haïphong le 10 novembre à 16 h. 30.

---

Minière et Métallurgique de Caronte\*  
(*Le Journal des finances*, 14 décembre 1928)

Cette affaire, dont la création ne remonte qu'à 1921, est née sous les auspices du Comptoir Lyon-Alemand [...]. La Société, outre ses exploitations directes, détient des participations dans les Charbonnages de Đông-Triêu au Tonkin et les Mines de Pujol dans l'Aude. [...] Au cours de la discussion qui a suivi l'assemblée du 22 mai dernier, le président a déclaré que le conseil avait jugé bon de réaliser une partie du portefeuille, mais que ce dernier contenait encore 15.000 actions Đông-Triêu. Or, on estimait que la Société détenait en tout 25.000 actions de ce charbonnage. En supposant que les titres aient été réalisés au plus bas, c'est-à-dire à 800 fr., ce qui paraît difficile à croire, cette vente lui aurait procuré une rentrée de 8 millions. Comme le bilan accuse un bénéfice net de 1.462.000 fr., la perte industrielle de l'exercice aurait été de l'ordre de 6 millions et demi. [...]

---

Dông-Triêu  
(*Le Journal des finances*, 25 janvier 1929)

Dans le *Bulletin des annonces légales* du 21 janvier, la Société des charbonnages de Đông-Triêu publie une brève insertion ; elle a pour l'objet l'introduction de 200.000 actions émises en avril 1927, en augmentation du capital de 8 à 28 millions et qui n'étaient pas encore cotées.

Ces actions nouvelles, avec jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1928, n'avaient pas droit, en effet, au dividende de 6 fr. 05 distribué pour l'exercice 1927 aux 80.000 actions anciennes. Ce dividende n'avait, du reste, d'autre raison d'être que de permettre la liquidation des impôts anciens — son montant net n'a été que de 0 fr. 15 par titre au porteur — et, par conséquent, l'assimilation des actions nouvelles.

Cette assimilation est virtuellement réalisée depuis le 1<sup>er</sup> décembre, puisque depuis cette date les actions anciennes se négocient ex-coupon n° 2 et que le même coupon

---

<sup>12</sup> Alexis Foursaud : fils de feu Jean-Baptiste Foursaud, inspecteur principal, chef des approvisionnements à la Compagnie française des Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan. Frère de Marcel Foursaud, des Boulangeries réunies à Hanoi. Marié le 23 décembre 1924 à Vanves (Seine) avec Suzanne Couvrat.



des actions nouvelles est annulé ; toutefois, les actions nouvelles n'étaient pas de bonne livraison..

Jusqu'ici, la perspective de l'introduction des actions nouvelles ne paraît pas inquiéter beaucoup le marché ; l'action Đông-Triêu se traitait entre 860 et 870 fin décembre ; elle vaut actuellement 830 francs.

La part Đông-Triêu, qui a varié en 1928 entre 5.000 francs au plus bas et 7.000 francs au plus haut, cote actuellement 5.575 ; la répartition des bénéfices de 1927 leur avait attribué un dividende de 2 fr. 25, mais elles n'avaient rien touché ; les impôts anciens représentant plus que cette somme. À partir de cette année, leur dividende progressera de 7 fr. 44 au lieu de 2 fr. 13 précédemment, pour chaque franc attribué à l'action au-dessus, de 5 fr.

Cette élasticité future de leur rémunération qui, autrefois, leur avait permis de s'élever jusqu'à près de 10.000 francs, les laisse actuellement insensibles ; pourtant, il n'est pas invraisemblable que Đông-Triêu soit appelé, pour poursuivre l'organisation de son domaine, à se procurer de nouvelles disponibilités.

---

L'exposition coloniale internationale  
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 mars 1929)

Le comité local chargé de préparer la participation du Tonkin à l'Exposition coloniale internationale de Paris en 1931, est reconstitué comme suit :

.....  
Barondeau, directeur de la Société des charbonnages à Đông-Triêu <sup>13</sup> (Haïphong)

---

INTRODUCTION À TERME  
(*Le Journal des finances*, 10 mai 1929)

C'est le groupe André Vincent, qui patronna l'introduction à terme en Coulisse, il y a quelques mois, des actions Hydro-électrique de la Cère, qui présiderait jeudi prochain, à l'inscription à la même cote des 280.000 actions des Charbonnages de Đông-Triêu.

C'est une recrue de valeur pour le terme de la Coulisse qui, comme nous l'avons si souvent répété, manque vraiment de vedettes.

---

LA QUESTION DE L'EAU POTABLE À HAÏPHONG  
[Mise en cause des Charbonnages du Đông-Triêu]  
par Henri TIRARD  
(*Le Colon français*, 14 mai 1929)

---

Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 août 1929)

---

<sup>13</sup> Nous doutons fort qu'il l'ait encore été à ce date. À moins qu'il ne s'agisse d'un intérim.

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance, survenue le 7 août 1929, à 4 heures 1/2, à l'hôpital de Lanessan, de Michel Louis Charles Guérin, fils de M<sup>me</sup> et M. Félix Esprit Louis Pierre Guérin, ingénieur des mines, directeur des Charbonnages du Đông-Triêu, croix de guerre, domiciliés à Uông-Bi (Quang-Yên).

---

## Chronique des Provinces

---

### Quang-Yen

(*La Volonté indochinoise*, 22 septembre 1929)

#### Accident de travail

Des renseignements ont été fournis à l'autorité judiciaire relatifs à un accident de travail survenu à la Mine « Clotilde » au cours duquel le nommé Bui-van-Tuyêt a été grièvement blessé.

La victime est actuellement en traitement à l'hôpital de Quang-Yen.

---

#### Minière et Métallurgique de Caronte\*

(*Le Journal des finances*, 1<sup>er</sup> novembre 1929)

[...] La réalisation de la liquidation a été confiée au conseil d'administration, qui procède à la répartition de 15.000 actions Đông-Triêu composant le portefeuille de la Compagnie. Ces titres sont répartis à raison de 1 1/2 action Đông-Triêu pour 10 Caronte. Par suite, pour se voir attribuer un nombre entier d'actions Đông-Triêu, l'actionnaire, qui ne possède pas au moins 20 actions Caronte ou un multiple de ce chiffre, est obligé, pour ne rien perdre de la répartition à laquelle il a droit, soit de vendre le rompu, soit de compléter le nombre de ses titres au chiffre nécessaire. Beaucoup d'actionnaires n'ont pas les disponibilités suffisantes pour procéder à un achat de ce genre ou même ne le jugent pas avantageux, mal informés de la valeur de l'actif, qu'ils estiment nulle, la société étant en liquidation. L'actionnaire qui n'a pas le nombre utile d'actions Caronte se trouve donc lésé. [...]

---

#### Antoine *Charles* Louis LANNEGRACE, administrateur délégué

Né le 2 mars 1901 à Tarbes.

Fils d'Antoine Lannegrace (1849-1911), lieutenant-colonel qui s'illustra au Tonkin à la tête de la Légion étrangère, et de Denise Marie Thérèse Theil.

Marié en 1933 avec Huberte Sauvagnac. Dont : Jean-Paul, Monique [M<sup>me</sup> Jean-Claude Lécossais], Nicole, Marie-Hélène [M<sup>me</sup> Daniel Robert].

---

Polytechnique.

École militaire d'artillerie.

Directeur des [Charbonnages de Moindou](#) (Nouvelle-Calédonie (1923).

Représentant de Đông-Triêu au conseil de la [Société indochinoise des bois de mine](#)

et au [Comptoir des Charbonnages indochinois](#).

À la fin de sa carrière, administrateur du [Crédit foncier d'Afrique](#) à Dakar.

---

Domicile en 1966 : 215, rue du Fbg Saint-Honoré, Paris VIII<sup>e</sup>, et château des Houilles, par Damville (Eure).

Décédé le 25 mai 1985.

Société des Charbonnages du Đông-Triêu  
(*La Journée industrielle*, 4 décembre 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1928 se soldant par un bénéfice net de 1 million 568.521 fr. qui a été affecté aux amortissements.

L'assemblée a donné *quitus* de sa gestion à la succession de M. Joseph Chailley, administrateur, décédé ; elle a réélu administrateurs MM. André Vincent et Paul Harth et ratifié les nominations en qualité d'administrateurs de MM. Albert Ligon et Charles Lannegrace, en remplacement de MM. Joseph Chailley, décédé, et Besse.

---

TONKIN

Société des Charbonnages de Đông-Triêu  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 décembre 1929)

La production en 1928 s'est élevée à 165.054 tonnes, mais étant donné les débouchés du charbon tonkinois en Chine qui progressent toujours malgré, les troubles régnant dans ce pays, on envisage un programme d'extension de la production, pour porter celle-ci à 400.000 tonnes d'ici deux ou trois ans, et 600.000 tonnes par la suite en aménageant de nouvelles couches. C'est en somme une augmentation annuelle de 50.000 tonnes qui est prévue.

---

La vie militaire

---

Affectation spéciale  
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 mars 1930)

Par décision du gouverneur général de l'Indochine du 15 janvier 1930, sont placés dans la position hors cadres (art. 18 de la loi du janvier 1925) et classés dans l'affectation spéciale (fonctions commerciales et industrielles), les officiers de réserve dont les noms suivent :

Infanterie coloniale

Guérin, Félix-Louis-Pierre, capitaine, directeur de la Société des Charbonnages du Đông-triêu à Quang-yên (Tonkin)

---

INGÉNIEURS  
NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mai 1930, p. 390)

A[*lbert*] Lataste (Paris, 1913), directeur des Charbonnages de Đông-Triêu (Tonkin) [anc. ing. Mines de la Grand'Combe, administrateur délégué de la Société indoch. des bois de mine, administrateur de la Société haïphonnoise de bouages et vidanges].

---

Pour l'exportation des charbons tonkinois au Japon  
(*Les Annales coloniales*, 7 juin 1930)

Les négociants en charbon suivent avec attention la visite faite actuellement au Japon par plusieurs représentants des sociétés de charbonnages Indochinois, particulièrement par M. [Pierre] Charlier [X-1922], agent du « Comptoir des Charbonnages indochinois » — qui groupe la société des Anthracites du Tonkin, les Charbonnages du Đông-Triêu, la Société du domaine de Kébao, la Société indochinoise des charbonnages et des mines métalliques, la Société des charbonnages de Ninh-Binh — et par MM. Marcheix et Cuvillier, directeurs de la Société des Charbonnages du Tonkin.

L'importation au Japon des anthracites tonkinois, commencée depuis plusieurs années, se développe d'une manière très favorable pour les sociétés indochinoises.

---

INGÉNIEURS  
NOMINATIONS  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1930, p. 508)

A. Daffix (Alès, 1924), ingénieur aux mines de Nui Da Ba (?), par Đông-Triêu (Tonkin).

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1<sup>er</sup> octobre 1930)

Les Charbonnages de Đông-Triêu ont réalisé en 1929 un bénéfice net de 1.415.696 francs contre 1.568.521 en 1928 ; il sera consacré aux amortissements.

Le conseil demande l'autorisation de porter le capital de 28 à 40 millions — ce qui a déjà fait progresser le prix des parts — et d'émettre pour 25 millions de francs d'obligations.

L'extraction s'est élevée en 1929 à 222.160 tonnes contre 165.054 en 1928, et cette année elle atteindra sans doute 245.000 tonnes.

La société a commencé à exporter des criblés sur l'Europe.

---

Marc Meuleau, *Des pionniers en Extrême-Orient, Histoire de la Banque de l'Indochine*,

— 382 : en octobre 1930, la Banque de l'Indochine accepte également d'ouvrir une avance en compte courant de 2,1 millions de F aux Charbonnages du Đông-Triêu malgré un nantissement des plus fragiles — un stock d'anthracite dont l'évaluation à 3 millions est quelque peu illusoire avec la dépréciation rapide du cours des matières premières.

---

L'anthracite du Tonkin en France  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 novembre 1930, p. 962-964)

.....

Les débouchés se sont étendus au-delà des mers asiatiques, mais de là à penser que l'anhracite du Tonkin se présenterait un jour à Suez pour franchir le canal et inverser le courant du charbon anglais, il y avait matière à de sérieux doutes. C'est cependant ce qui vient de se passer puisque M. Vincent a pu annoncer à la récente assemblée générale de la Société du Đông-Triêu que l'on avait déjà vendu en France 25.000 tonnes d'anhracite du Tonkin.

Écoutez plutôt :

« Notre effort a surtout porté sur le marché français. Nous avons amené à Rouen un tonnage assez important puisque nous y avons déjà vendu environ 25.000 tonnes. Il a fallu présenter qui soit, si je puis dire, au goût du consolateur. À près un premier envoi, nous avons transmis à la mine des instructions en vue d'obtenir des qualités qui conviennent à la clientèle française.

Cette question a été résolue et notre charbon est désormais apprécié sur le marché français. En 1931, nous y vendrons au moins une cinquantaine de mille tonnes et, dès 1932, nous envisageons, ainsi que je vous l'ai dit, de passer à 100.000 tonnes. »

.....

---

La haveuse Sullivan au Tonkin  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 novembre 1930, p. 987)

Le rapport de la Soc. des charbonnages de Đông-Triêu mentionne que, grâce au développement du réseau électrique, cette Cie a pu effectuer des essais de havage mécanique par la haveuse électrique Sullivan. « Ces essais, qui se poursuivent encore, donnent des résultats les plus encourageants : augmentation très considérable du rendement de la taille et des traçages qui la desservent, accroissement important de la proportion de gros criblés qui passe de 70 à 85 %. »

---

## Charbonnages du Dong-Trieu

Société anonyme au capital de 28.000.000 de francs

Siège social : HAIPHONG (Tonkin)

Siège administratif : 3, rue de Bucarest, Paris

(*Le Monde colonial illustré*, 25 novembre 1930)

Cette société possède, au Tonkin, 17.000 hectares de concessions recouvrant un des gisements les plus riches de la Colonie.

Le principal centre d'extraction est relié par une voie ferrée de 20 km à un port en eau profonde accessible aux plus gros navires.

Les charbons sont des anhracites très purs 4 à 5 % de matières volatiles. L'exploitation fournit une grosse proportion de criblés et les charbons, très résistants, supportent bien les manutentions et les transports de longue durée. Cette propriété favorise l'exportation.

L'exploitation est entrée dans une phase active depuis 1923 et la production n'a pas cessé de croître. Elle a atteint 220.000 tonnes environ pendant l'exercice 1929. La société compte l'accroître de 40 à 50.000 tonnes par un jusqu'à atteindre une

production de 500.000 tonnes, correspondant à la première étape de développement envisagée pour le charbonnage.

Signalons que, depuis 1930, la société met en vente, sur le marché français, des anthracites spéciaux pour chauffage central et salamandre. Ces produits, de qualité comparable aux meilleurs anthracites anglais, sont vendus meilleur marché. La clientèle peut s'approvisionner près des principaux négociants de la région parisienne.

---

### CHARBONNAGES DU DÔNG-TRIËU (*Le Journal des débats*, 24 octobre 1930)

Les actionnaires, réunis le 23 courant en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. André Vincent, président du conseil d'administration, ont approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1929, présentant un solde bénéficiaire net de 1.415.696 francs, qui a été entièrement affecté aux amortissements, lesquels se trouvent ainsi portés à 12.639.164 francs.

MM. Joseph Angelini et Charles Lannegrace, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le conseil indique dans son rapport que la réalisation du programme d'aménagements s'est poursuivie dans des conditions satisfaisantes et que les installations déjà entrées en service donnent, tant au point de vue de la capacité de production que de l'abaissement des prix de revient, les résultats escomptés.

Des améliorations ont été apportées au tracé du chemin de fer, ce qui permet d'évacuer plus aisément la production ; la flottille de chalands a été accrue de 6 unités de 200 tonnes ; le lavoir a été mis en service à la fin de 1929. Les travaux de la centrale électrique définitive se poursuivent activement ainsi que le montage des lignes de transport de force.

Au point de vue de l'exploitation, la plus grande facilité de recrutement et la fixation dans les villages d'un nombre toujours croissant de mineurs ont permis d'extraire en 1929 222.160 tonnes contre 165.054 en 1928. La production a de nouveau progressé dans le courant de l'exercice 1930. Elle a atteint, pendant les sept premiers mois de 1930, 143.000 tonnes contre 120.960 pendant la période correspondante de 1929, soit une progression d'environ 18 %.

En vue d'améliorer encore le rendement d'une main-d'œuvre dont il faut prévoir la limitation, la Société, grâce au développement de son réseau électrique, a pu effectuer des essais de lavage mécanique qui ont donné les résultats les plus encourageants : augmentation très considérable du rendement de la taille et des traçages qui la desservent, accroissement important de la proportion de gros criblés qui passe de 70 à 85 %. D'autres appareils mécaniques électriques sont également mis à l'essai. Une fois la centrale électrique achevée, on équipera quatre à cinq tailles à grand rendement qui pourront fournir chacune un débit de 120 à 150 tonnes par jour.

Au point de vue commercial, le rapport indique que, malgré les conditions économiques défavorables qui ont prévalu sur presque tous les marchés d'Extrême-Orient, les ventes dans ces régions ont pu se développer. En 1929, les livraisons sur ces marchés ont atteint 152.164 tonnes contre 136.645 en 1928. Les sept premiers mois de 1930 ont enregistré une nouvelle amélioration, les livraisons en Extrême-Orient ayant atteint 101.217 tonnes contre 79.615 pendant la période correspondante de 1929.

La constitution du Comptoir de vente des charbonnages indochinois a été réalisée. Cet organisme renforce les services commerciaux des adhérents et supprime entre eux toute concurrence fâcheuse.

La qualité supérieure des anthracites produits a permis à la Société d'entreprendre l'exportation des criblés vers les marchés d'Europe avec succès. Près de 20.000 tonnes ont déjà été expédiées vers le port de Rouen et 15.000 livrées à la clientèle française.

Les contrats actuellement conclus donnent la certitude d'un écoulement, entre fin 1930 et le courant de 1931, qui ne sera pas inférieur à 75.000 tonnes. Des demandes sont parvenues, d'autre part, de Belgique, d'Italie et d'Amérique du Nord.

Les ventes en Europe laissent une marge bénéficiaire intéressante et assurent un débouché régulier et sûr pour les catégories les plus chères.

Le président, résumant la situation, a déclaré que la Société se trouve, maintenant au point de vue technique et au point de vue production dans les meilleures conditions, et peut augmenter annuellement sa production de 50 à 60.000 tonnes. La production atteindra cette année 270.000 tonnes contre 228.000 pour l'exercice sous revue, et elle pourra ultérieurement être encore accrue sans supplément d'installations. La question de l'écoulement de cette production reste le point litigieux, mais les résultats déjà acquis sont suffisamment encourageants pour que le conseil n'ait pas d'inquiétude à ce sujet.

Un actionnaire a exprimé sa surprise que le conseil ne soit pas encore en mesure de distribuer des dividendes. Le président lui a fait observer qu'à l'origine, la période de profits n'avait été prévue que pour le moment où la société produirait. 300.000 tonnes ; elle n'en est qu'à 150.000 actuellement. Elle sort à peine de la période de préparation ; les sommes qu'elle a réservées provenaient de bénéfices forcément peu importants, et qui ne lui ont pas permis d'éviter de faire appel à des concours financiers.

Une assemblée extraordinaire devait avoir lieu ensuite pour statuer sur une proposition d'augmentation du capital et d'émission d'obligations. Faute du quorum, elle a été reportée, et sera convoquée à nouveau pour les premiers jours de décembre.

Il entre dans les intentions du conseil de proposer une augmentation de capital de 12 millions de francs et une émission d'obligations de 25 millions. La société se trouvera ainsi dans une situation absolument nette au point de vue technique et financier. Les actions nouvelles seront émises à un taux très voisin du pair, c'est à-dire 125 ou 130 fr., mais rien n'est encore définitivement arrêté à cet égard. Il en est de même pour les conditions d'émission et le taux d'intérêt des obligations à créer.

Un actionnaire a émis l'espoir que ces nouvelles disponibilités permettront d'arriver enfin à l'ère des distributions. Le président a souligné à ce sujet qu'il ne fallait pas oublier que du temps était nécessaire pour qu'une affaire arrive à la période de productivité, et spécialement une affaire de charbonnages. Il a néanmoins indiqué que, si les circonstances restaient normales, il espérait que le conseil pourrait proposer une répartition pour l'exercice 1931, c'est-à-dire en 1932.

Répondant enfin à une dernière question, il a ajouté qu'il avait la certitude que le conseil n'aurait plus à faire d'appel nouveau de fonds, à moins que des circonstances économiques particulièrement favorables n'exigent un accroissement important de la production. Quoi qu'il en soit, la dépense ne saurait être très importante, en raison des installations perfectionnées dont dispose actuellement la société.

---

CHARBONNAGES DU DÔNG-TRIËU  
(*Le Journal des débats*, 4 décembre 1930)

Réunis hier en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont autorisé le conseil à porter le capital en une ou plusieurs fois et par ses seules délibérations de 28 millions à 40 millions de francs. Ils l'ont autorisé, en outre, à procéder, par voie d'émission d'obligations, à un emprunt d'un capital nominal de 25 millions.

---

[Projet (avorté) d'augmentation de capital]

(Le Journal des finances, 9 janvier 1931)

Le 23 octobre dernier, les résultats de l'exercice 1929 des Charbonnages du Dông-Triêu étaient approuvés par l'assemblée ordinaire ; le même jour une assemblée extraordinaire était convoquée, qui, faute de quorum, ne s'est tenue que le 2 décembre ; elle a autorisé le conseil à augmenter le capital de 28 à 40 millions et à émettre pour 25 millions d'obligations.

Ces assemblées nous fournissent une double occasion d'étudier la situation industrielle et financière de l'affaire.

Un coup d'œil d'ensemble sur les cinq dernières années ne laisse pas, à vrai dire, une impression très favorable :

	Capital	Production	Produits d'expl.
	(francs)	(tonnes)	(francs)
1925	8.000.000	140.102	4.087.446
1926	8.000.000	168.174	4.764.472
1927	8.000.000	147.370	3.715.613
1928	28.000.000	166.004	2.917.435
1929	28.000.000	222.160	3.403.971
1930*	28.000.000	143.000	»

(\*) 7 premiers mois de 1930.

Un seul dividende, très minime, a été payé en 1917. Il a été absorbé en totalité par les impôts.

Ce tableau montre qu'à l'augmentation de 35 % environ réalisée dans la production, entre 1925 et 1929, n'a pas correspondu une augmentation des produits d'exploitation et des bénéfices nets, et que les cours des actions et des parts n'ont guère fait que rétrograder. Si l'on calcule la capitalisation boursière globale, établie selon les cours maxima. et minima des actions et des parts pour chacune de ces dernières années, on trouve en 1926 : maximum : 458 millions, minimum : 273 millions, — en 1927 : maximum : 430 millions ; minimum : 209,8 millions, — en 1928 : maximum : 488 millions ; minimum : 333 millions, — en 1929 : maximum : 398 millions ; minimum : 93,7 millions. Actuellement, la capitalisation boursière des actions au cours de 255 francs n'est que de 71.400.000 francs, et celle des parts 35 millions, soit au total 106 millions.

La carrière boursière de la Dông-Triêu n'a donc pas été jusqu'ici très heureuse. Les cours avaient trop anticipé. Aujourd'hui encore, la valeur boursière de l'affaire correspond moins aux résultats acquis qu'à l'avenir présumé de l'affaire. C'est un fait peu contestable, mais qui ne permet pas de tirer de conclusions hâtives pour deux raisons qui se suffisent à elles-mêmes : l'une est que la mise en exploitation des gisements de Dông-Triêu remonte à 1916 seulement, et qu'il faut souvent de nombreuses années pour mettre au point la mise en exploitation d'une mine de charbon aux colonies ; l'autre est que la Société dispose de solides appuis financiers.

Les cours élevés de l'action et de la part Dông-Triêu au début de la carrière boursière de l'affaire étaient motivés essentiellement par la puissance du gisement qui est, en effet, peu commune. Il y a, sur les 17.000 hectares de concession de la Société, à flanc de coteau, plus de 80 millions de tonnes d'un charbon, anthraciteux en veines de 4 à 10 mètres, ce qui est considérable, et permet de réaliser un prix de revient extrêmement bas. À cet égard, nous ne pensons pas que les techniciens aient jamais éprouvé de



déception. Ils durent seulement en 1920 élargir sensiblement leur programme d'extraction qui doit atteindre 400.000, puis 600.000 tonnes par étapes annuelles de 50.000 tonnes.

Les difficultés essentielles s'ont venues, croyons-nous, de l'écoulement des charbons. En 1927, la Société dut se préoccuper de la construction d'une laverie, du doublement et de l'élargissement de la voie ferrée de 40 kilomètres qui relie la mine au port de sông Da-bach, établir un équipement électrique de manutention, accroître la flotte de chalands, en un mot « agrandir » des installations qui avaient été calculées trop juste.

Les résultats de ces travaux de « second établissement » commencent à se faire sentir : le président a déclaré à l'assemblée, du 2 décembre que la production atteindrait cette année 250.000 tonnes contre 228.000 pour l'exercice 1929, et qu'elle pourrait ultérieurement être encore accrue sans supplément d'installations.

La difficulté principale qui subsiste encore aujourd'hui du point de vue de l'extraction et de la manutention des charbons réside dans la main-d'œuvre. La Société a dû construire des logements ouvriers, installer une infirmerie, et suppléer au manque de bras par le développement de l'abattage mécanique. C'est là un inconvénient commun à presque toutes les sociétés coloniales. Dans le cas de Đông-Triêu, il est susceptible de ralentir son expansion, mais non de l'entraver.

Plus sérieux est le problème des débouchés commerciaux : l'Extrême-Orient se développe assez lentement, et la consommation du charbon paraît ne pas progresser aussi vite que la production ; les gros producteurs comme les Charbonnages de Kaïping, ou les Charbonnages du Tonkin ont pu se créer une clientèle régulière et passer avec les principales usines d'électricité et les compagnies de navigation des contrats de fourniture en combustible. Malgré ses efforts, Đông-Triêu arrive difficilement à vendre sa production en Extrême-Orient : 134.056 tonnes en 1927 ; 136.545 tonnes en 1928 ; 152.154 tonnes en 1929 ; que l'on compare ces chiffres avec ceux de la production, et l'on constatera que le pourcentage des ventes sur le marché local diminue. La situation est devenue si difficile qu'un comptoir de ventes a été constitué sous l'égide de Minerais et Métaux\*, entre les producteurs indochinois, à l'exclusion des Charbonnages du Tonkin, et, qu'aujourd'hui, une partie des anthracites produits par Đông-Triêu sont expédiés en France où, pour les acclimater, ils sont offerts à un prix inférieur à celui des anthracites russes.

Le rapport, lu à l'assemblée ordinaire, signalait que les contrats actuellement conclus donnent la certitude d'un écoulement, entre fin 1930 et le courant de 1931, qui ne sera pas inférieur à 75.000 tonnes. Des demandes sont parvenues, d'autre part, de Belgique, d'Italie et d'Amérique du Nord.

« Les ventes en Europe laissent une marge bénéficiaire intéressante et assurent un débouché régulier et sûr pour les catégories les plus chères. »

Ceci est tout à fait l'éloge de la qualité de l'anthracite Đông-Triêu, et témoigne d'un prix de revient extrêmement bas à la mine, mais n'en atteste pas moins les difficultés réelles d'écoulement des charbons sur les marchés locaux. En cas de hausse des frets, pareil trafic deviendrait peut-être impossible, ou très peu rémunérateur. À vrai dire, l'écoulement de sa production sera le principal souci de la Société au cours des prochaines années.

Nous ne parlerons qu'en passant de la baisse de la piastre et de la crise indochinoise qui ont affecté sensiblement les résultats de ces dernières années, et expliquent la diminution des bénéfices. La piastre est aujourd'hui stabilisée définitivement, et, de ce fait même, les résultats devraient marquer un sensible relèvement.

Nous avons exposé aussi nettement que possible la situation actuelle de la Société, au moment où elle s'apprête à réaliser une augmentation de capital de 12 millions de francs et une émission d'obligations de 25 millions. La Société se trouvera ainsi dans une situation absolument nette au point de vue technique et financier. Les actions nouvelles seront émises à un taux très voisin du pair, c'est-à-dire 125 ou 130 francs,

mais rien n'est encore définitivement arrêté à cet égard et il est peu probable, étant donné les circonstances, que l'opération soit effectuée avant plusieurs mois.

L'affaire disposera alors d'une quarantaine de millions qui devront suffire à la réalisation du programme d'extraction et de vente de 600.000 tonnes par an.

Sur la base des cours actuels, et après réalisation de cette opération, l'affaire représentera en Bourse une valeur boursière inférieure à 150 millions, soit 250 fr. environ de capitalisation à la tonne, sur la base d'un tonnage de 600.000 tonnes qui pourrait être atteint vers 1936-37. Ce n'est pas excessif en raison de la qualité des charbons qui doit laisser, en période normale, une marge bénéficiaire de 30 ou 40 francs au minimum. Mais **les actionnaires devront attendre encore plusieurs années la répartition d'un dividende convenable**. Le président a laissé espérer à la dernière assemblée, si les circonstances restent normales, une répartition pour l'exercice 1931, c'est-à-dire en 1932. Mais comme elle sera fortement amputée par les impôts arriérés, ce n'est qu'en 1933 que le capital pourrait être convenablement rémunéré. Dans ces conditions, les titres conservent un caractère spéculatif. De ce point de vue, les 25.000 parts qui ont droit à 40 % des superbénéfices, paraissent les plus élastiques ; ayant droit à 40 % des superbénéfices contre 60 % aux actions, leur dividende, sur la base du capital de 40 millions, progressera de 10 fr. 65 par franc de superdividende aux actions.

---

Minière et métallurgique de Caronte  
[groupe Vincent]  
(*Les Annales coloniales*, 31 janvier 1931)

L'exercice clos le 24 septembre 1929, date à laquelle la société est entrée en liquidation, se solde par une perte de 1.515.683 fr. qui s'ajoute au report déficitaire antérieur pour former un total de 3.340.724 francs. En regard de 7.721.992 fr. d'exigibilités, la société dispose de 262.868 francs de liquidités, 1.047.830 d'approvisionnements, 3.071.672 de métaux et minerais et 2.400.000 francs de portefeuille.

Les immobilisations sont décomptées pour 10.002.902 francs.

Une première répartition a été effectuée sur la base de **trois actions Đông-Triêu** pour 20 actions Caronte.

---

Hanoï  
MARIAGE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 février 1931)

Aujourd'hui, hui, samedi, 21 février 1931, à 16 h., a été célébré le mariage de M. Dominique Poli, employé aux mines de Đông-Dâng, domicilié à Đông-Dâng (Quang-Yên) avec M<sup>lle</sup> Jeanne Delmas, domiciliée à Hanoi. Les témoins étaient : MM. Honoré Tissot, résident supérieur honoraire, officier de la Légion d'honneur à Hanoï, et René Seguy, directeur des Charbonnages de Đông-Triêu.

---

NÉCROLOGIE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 mars 1931)

Nous apprenons avec peine le décès de madame Chapdaniel, née Hélène Roy, femme de M. l'ingénieur de la Société des Charbonnages du Đông-Triêu, survenu le 16 mars, à l'âge de 38 ans. Nous adressons à la famille et aux amis nos bien vives condoléances.

---

Effort colonial  
(*Les Annales coloniales*, 9 avril 1931)

Une importante maison de vente de charbon de la capitale [Paris] — les Éts Bernot — envoie ces jours-ci ses tarifs d'été à sa nombreuse clientèle présente et future.

À côté des boulets bien connus, des anthracites, anglais ou belges... deux anthracites exceptionnels par leur qualité et leur prix, puisqu'ils coûtent juste moins cher que les meilleurs anthracites anglais (605 et 540 fr. les 1.000 kilos) ; ce sont les anthracites du Donetz, et, tenez-vous bien, **les anthracites de Đông-Triêu**, qui arrivent tout droit du Tonkin, et coûtent respectivement 525 francs les 1.000 kilos.

Il y a là un exemple à méditer et à imiter.

---

NOTRE CARNET FINANCIER  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1931)

Dông-Triêu perd plus de 15 % et la part 25 %. Une banque en difficulté aurait un gros paquet de titres à liquider. Voici à 1.000 fr. la part qui valut plus de 7.000 il y a quatre ans.

---

Charbonnages du Đông-Triêu  
(*Le Journal des finances*, 5 février 1932)

Nous avons exposé à plusieurs reprises les bases sérieuses sur lesquelles, au point de vue industriel, repose cette affaire, disposant d'une concession de 17.000 hectares, qui recèlerait à flanc de coteau plusieurs dizaines de millions de tonnes d'un bon charbon anthraciteux.

Mais il faut de longues années pour mettre au point la mise en exploitation d'une mine de charbon aux colonies ; il faut aussi beaucoup d'argent ; aussi n'avions-nous pas caché que de nouveaux appels de capitaux seraient nécessaires avant que les capitalistes qui s'étaient intéressés à l'affaire au moment de l'introduction des titres en Bourse (1925 et 1926) se voient récompensés de leur longue patience. Et, bien entendu, cet aspect financier du développement de l'affaire faisait dépendre celui-ci de la solidité du ou des groupes financiers qui épaulaient la société.

Par malheur, **le principal de ces groupes financiers — nous l'aurons suffisamment désigné quand nous aurons rappelé que M. André Vincent était président du conseil d'administration de Đông-Triêu — est en difficulté depuis plusieurs mois.** Cette défaillance est survenue au moment même où la société se proposait d'effectuer une importante augmentation de capital pour rembourser les avances bancaires qui lui avaient permis d'assurer son développement en 1929 et 1930 : aussi, les conséquences en sont-elles graves sur l'équilibre financier de la société.

Ces conséquences ne sont pas seulement d'ordre financier ; elles sont aussi d'ordre commercial. Le problème des débouchés est un des problèmes les plus graves qui se

posent pour un jeune charbonnage d'Extrême-Orient ; les concurrents mieux placés ne manquent pas, en Indochine même ; aussi la société, que la qualité de ses produits et la modicité de son prix de revient autorisaient à atteindre des marchés lointains, s'était-elle préoccupée de trouver des débouchés en Europe. **C'est une société française appartenant au groupe financier déjà cité, qui se chargeait des services commerciaux ; ébranlée par la même défaillance, cette société ne peut plus remplir cet office.** Aussi les services commerciaux sont-ils également désorganisés.

Quoi qu'il en soit, il est évident que les événements que nous venons de retracer brièvement — et qu'il n'était pas possible de prévoir il y a un an — ont singulièrement modifié les perspectives des porteurs de titres de la société de Đông-Triêu. Il est peut-être vrai, comme on l'a prétendu, que la situation de la société n'a pas été directement ébranlée par la crise bancaire : mais son développement, déjà lent, se trouve encore retardé et est maintenant subordonné à la réalisation d'opérations financières, devenues très difficiles dans les circonstances actuelles, mais dont l'impérieuse nécessité pourrait amener la société à en demander préalablement à ses actionnaires de consentir certains sacrifices.

Dans ces conditions, les résultats de l'exercice 1930, qui viennent seulement d'être publiés, ne présentent guère qu'un intérêt rétrospectif. Les comptes se soldent par un bénéfice brut d'exploitation qui n'est que légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent ; mais déduction faite des charges, le bénéfice net n'est que de 796.622 francs contre 1.415.696 francs en 1929.

Plus instructifs sont les chiffres du bilan, car ils permettent de déterminer quelle était l'importance des dettes de la société à la fin de 1930 :

ACTIF	1929	1930
Frais de constitution	352	352
Immobilisations	54.329	69.266
Stocks	13.188	20.0111
Débiteurs	3.218	1.979
Disponible	693	922
	<u>71.780</u>	<u>92.530</u>
PASSIF		
Capital	28.000	28.000
Réserve légale	30	30
Amortissements	11.223	32.639
	70.364	91.733
Profits et pertes	1.416	797
	<u>71.780</u>	<u>92.530</u>

Depuis le 31 décembre 1930, la société n'ayant pas réussi à réaliser l'augmentation de capital de 28 à 40 millions qu'elle se proposait d'effectuer, a pu, cependant, effectuer une **émission d'obligations de 25 millions de francs en janvier 1931**. Les exigibilités immédiates se sont donc trouvées diminuées de 50 % ; par contre, elles ont dû s'accroître sensiblement pendant l'année écoulée. Pour faire face à ces dettes, la société ne disposait que de 3 millions environ de disponible et réalisable, car il n'est pas



prudent, pour équilibrer la trésorerie, de faire état des stocks qui, dans les circonstances actuelles, ne peuvent guère qu'avoir tendance à s'accroître.

Ces remarques confirment notre précédente conclusion : cette situation ne pourra se prolonger indéfiniment et la société doit actuellement se préoccuper de rechercher des concours qui lui permettraient de se procurer les capitaux dont elle a besoin, concours qui n'interviendraient peut-être pas sans exiger que l'ancien capital participe aux sacrifices nécessaires.

C'est du moins ce que semble escompter la Bourse, en cotant l'action Dông- Trieu 52, ce qui représente une dépréciation de près de 50 % par rapport au pair. Il est permis de penser que si les négociations aboutissent ou si elles ne traînent pas trop en longueur, ce cours ne comportera pas de grands risques.

Quant au cours actuel de la part (350), il tient compte des risques que pourrait entraîner pour ce titre une réorganisation financière ; mais celle-ci, une fois effectuée avec succès, il est probable qu'il recommencerait à intéresser la spéculation.

---

## Photos de l'ingénieur Gaston Dupont. Coll. du docteur Olivier Dupont



Vue générale de la mine. Le seul accès depuis Uong-Bi était une voie ferrée étroite que les cadres devaient parcourir en draisine





À gauche, le village minier. Au centre : la gare et la voie ferrée vers Uong-Bi. À droite, à mi-hauteur, le maison double occupé par les époux Dupont et M. Giroud. Au premier plan : les bureaux.



À gauche : les maisons des cadres et les bureaux. À droite : le village chinois. À ses pieds : un arroyo.





Le village minier. À droite : bâtiments en construction



Le plan incliné





Treuil



Ouvriers près d'un plan incliné





Le Decauville



Une locomotive légère



Transport du bois de mine



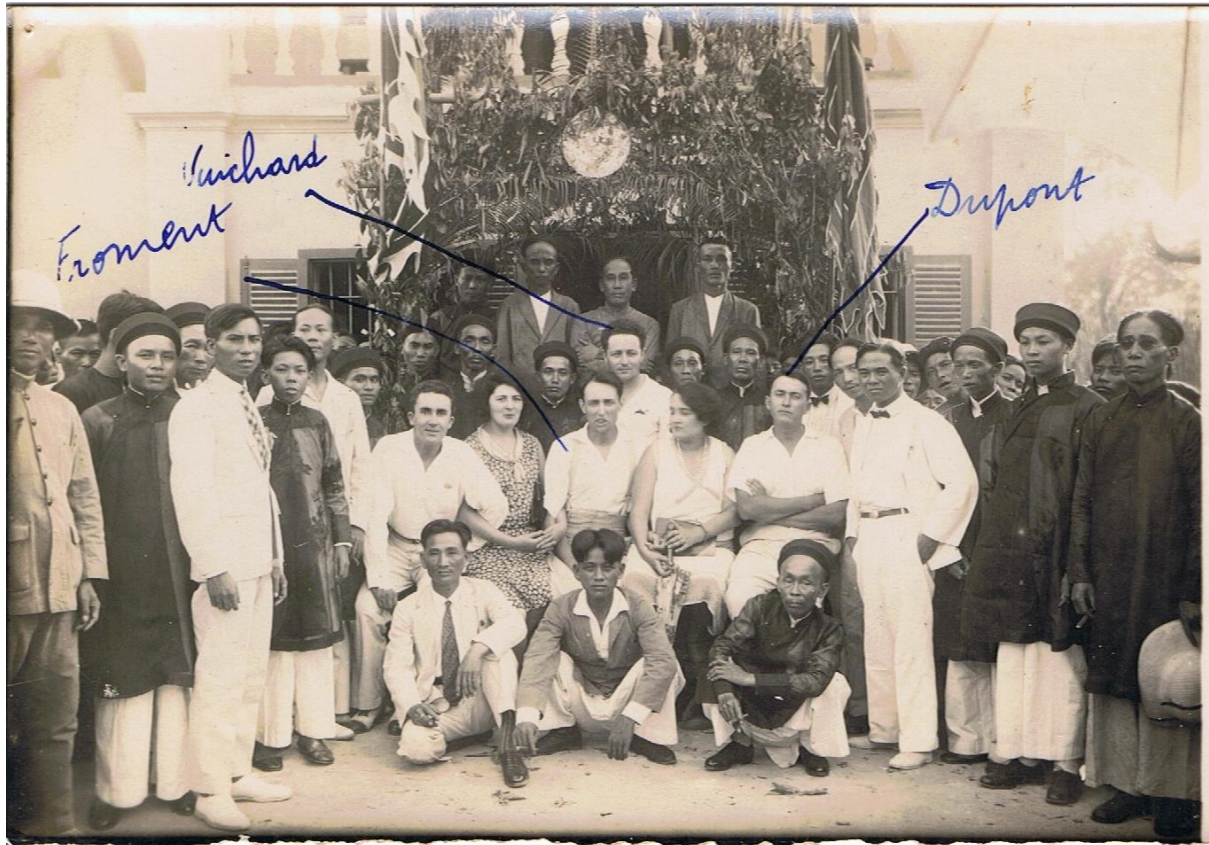


Un pont



Georges Bazire devant le criblage





Froment, Léon Vuichard, Gaston Dupont et les autres cadres de la mine

---

## Léon MARTIN <sup>14</sup>, président

Société des charbonnages de Đông-Triêu  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 mars 1932)

Le rapport présenté à l'assemblée générale du 27 janvier ne vise que l'exercice 1930 au point de vue comptable, mais s'étend sur la situation économique actuelle de l'entreprise. Le conseil, après la démission de MM. [André] Vincent, [Paul] Harth <sup>15</sup>,

---

<sup>14</sup> Léon Martin : président de la Chambre syndicale des industries du pétrole, administrateur des pétroles de Silva Plana (1926) et de la Société franco-américaine de raffinage (Exxon)(1929), puis président de la Standard française des pétroles (Esso)(1937).

<sup>15</sup> Paul Conrad Théodore Harth (1872-1963) : fils de Théodore Harth (1830-1888), fondateur de la maison Harth, négoce de métaux, à Lima (1854), administrateur du Comptoir Lyon-Alemand (1880), et de Louise Hertlé. Marié à Louise Jezierski. Licencié en droit. HEC. Commissaire aux comptes, puis administrateur (c. 1913) et président (1931) du Comptoir Lyon-Alemand, administrateur des assurances Le Travail (1913), des Mines de Douaria( Tunisie) et des Mines de zinc d'Aïn-Arko (Algérie)(1914) — puis, de la Cie minière et métallurgique de Caronte (1921) —, de la Cie du Maroc, de la Cie minière et métallurgique de l'Indochine (1923), des Éts J. Bocuze et Cie à Lyon, de Ducellier... Chevalier de la Légion d'honneur du 4 mars 1930.

[Marcel] Macaux et Ligon <sup>16</sup>, s'est complété par l'adjonction de MM. Léon Martin et Gaston Weil.

À l'heure actuelle, la situation de l'entreprise est la suivante : en dehors des 25 millions de francs d'obligations émises en 1931, la dette bancaire est d'environ 40 millions et les dettes diverses de 3 millions. Des arrangements sont en bonne voie pour l'amortissement de la dette bancaire qui était le point sensible de la situation. D'autre part, l'exploitation se poursuit dans d'excellentes conditions. La production a été de 235.000 t. en 1931 et les expéditions de charbons classés ont atteint 112.240 t. dont 60.000 t. d'anthracite pour la France et 4.600 t. pour le Canada. Un contrat pour l'exclusivité des ventes en France a été passé avec la Société commerciale d'affrètements et commissions [SCAC] qui garantit l'écoulement dans la Métropole en 1932, d'un tonnage minimum de 65.000 tonnes.

*L'Écho des mines et de la métallurgie.*

---

*Annuaire Desfossés, 1933, p. 914 :*

*Charbonnages de Đông-Triêu*

*Conseil : Léon Martin, président ; Charles Lannegrace, administrateur délégué ; A. de Percy, G. Weil, W. de Redon, administrateurs.*

---

#### Charbonnages de Đông-Triêu Extrait du rapport à l'assemblée du 21 janvier 1932

##### Exécution du programme générale d'aménagement

L'exécution de ce programme s'est poursuivie avec une activité accrue pendant les exercices 1930 et 1931. À l'heure actuelle, tout le gros œuvre est terminé et les dépenses à envisager pour les prochaines années, ne pourraient correspondre qu'à l'introduction de perfectionnements capables d'augmenter, moyennant de faibles dépenses, le rendement des installations très importantes déjà réalisées.

##### Aménagements extérieurs

Chemin de fer. — L'amélioration du chemin de fer de la mine au port est terminée depuis le milieu de l'exercice 1931.

Notre matériel roulant a été perfectionné de manière à réduire au minimum son usure et ses frais d'entretien.

Port. — La superficie des aires de stockage a été accrue. L'apportement a été prolongé de 30 mètres en vue d'augmenter sa capacité d'évacuation.

Lavoir. — La mise au point du lavoir peut être considérée maintenant comme terminée. Le rendement est de 80 % environ en produits à moins de 9 % de cendres, schlamms non compris.

Centrale électrique. — Notre centrale de 600 C. V. a assuré la fourniture de l'énergie nécessaire au lavoir et aux ateliers. La construction du bâtiment de notre centrale définitive a été terminée en 1930 et notre nouveau groupe de 1.000 kW. est entré en fonctionnement fin 1931. La centrale de 600 C. V., d'exploitation moins avantageuse, ne sera désormais utilisée que comme secours.

Le réseau de transport de force jusqu'à la mine a été achevé ainsi que le réseau de distribution.

---

<sup>16</sup> Albert Ligon : administrateur des Mines d'Aïn-Arko et d'Aïn-Barbar, puis administrateur délégué de la Minière et métallurgique de Caronte. Administrateur des Mines de Pujol (pyrite de fer et cuivre dans l'Aude)(1924) et des Charbonnages de Đông-Triêu.

### Aménagements intérieurs

Soutènement métallique.— Pendant les exercices 1930 et 1931, nous avons substitué dans les principaux traçages de la mine et sur une longueur d'environ 10 kilomètres, le cadrage métallique au cadrage en bois. Nous escomptons, de ce fait, une diminution importante des frais d'entretien et de la consommation de bois par tonne extraite.

Développement des procédés d'abattage mécanique. — Un essai de havage mécanique, poursuivi avec une machine Sullivan, dans le courant des exercices 1930 et 1931, nous a donné entière satisfaction, tant par l'amélioration des rendements et du prix de revient que par l'augmentation de la proportion de criblés dans les produits abattus.

La mise en service de notre nouvelle centrale et du réseau de distribution d'énergie nous permet, aujourd'hui, d'envisager la génération de ce procédé d'abattage.

Deux nouvelles haveuses sont entrées en service fin décembre 1931. En 1932, les deux tiers environ de notre production seront abattus mécaniquement.

### Réalisation et capacité de l'ensemble des installations ; abaissement des prix de revient

L'exécution de ces importants travaux a mis votre société dans l'obligation de faire largement appel à des concours bancaires et le poste Créditeurs divers figure, au bilan de fin décembre, pour 51.064.125 fr. 49, en augmentation de 19.953.262 fr. 95, représentant l'accroissement de l'actif immobilisé et réalisable à terme.

En 1931, une émission de 25 millions de francs d'obligations a été effectuée avec succès. Mais, en raison des dépenses occasionnées par l'achèvement de nos installations, en raison aussi d'une augmentation importante des stocks, le poste Créditeurs divers, non compris les obligataires, atteignait encore en fin 1931, environ 43 millions de francs.

En 1932, nous entrons dans la période de remboursement. Les installations constituent un ensemble qui permettra, dès que les circonstances s'y prêteront, de porter la production nette à 350.000 tonnes par an environ. D'ores et déjà, la possession de cet actif, les efforts persévérants et habiles de notre directeur et de notre personnel, nous ont permis d'abaisser nos prix de revient.

L'abaissement réalisé dans le courant de 1931 est de l'ordre de 20 % et de nouveaux progrès seront réalisés dès le début de 1932.

### Exploitation

Production. — L'extraction brûle en 1930 atteint 241.986 tonnes contre 222.160 en 1929.

En 1931, elle a atteint environ 235.000 tonnes.

Étant donné les conditions résultant de la crise, nous nous sommes efforcés d'obtenir une amélioration de qualité plutôt qu'un accroissement de tonnage.

Ces efforts ont abouti. C'est ainsi que la proportion de nos criblés, qualité « France », qui était, pour notre centre Clotilde, de 25 % par rapport à l'extraction brute pendant le premier semestre de 1930, est passée à 35 % pendant le second semestre. Elle dépassera 40 % en 1932.

Ventes. — Pendant l'année 1930, les expéditions ont atteint 169.403 tonnes contre 152.154 en 1929 et 136.645 en 1928.

L'augmentation de tonnage a porté sur les catégories de classés dont les expéditions sont passées de 68.434 tonnes en 1929 à 98.321 tonnes en 1930. Cet accroissement est dû principalement au développement de nos expéditions sur la France : 24.000 tonnes en 1930 contre 1.000 en 1929.



Les livraisons de menus en 1930 sont en régression de 12.638 tonnes par rapport à 1929 mais l'augmentation de recettes résultant de la substitution partielle des menus lavés aux menus bruts a largement compensé la diminution du tonnage vendu.

En 1931, la crise économique, aggravée par la baisse des monnaies d'argent, a restreint nos débouchés en Extrême-Orient. L'arrêt presque total des industries chimiques au Japon, le ralentissement de la consommation des industries métallurgiques en Malaisie, ont ramené nos livraisons de menus à 40.580 contre 71.082 en 1930.

Toutefois, la diminution de nos livraisons en Extrême-Orient est surtout sensible pendant les six premiers mois de 1931. Elle s'atténue très fortement dans la deuxième partie de l'exercice.

Les expéditions de classés ont atteint 112.240 tonnes en nouveau progrès, grâce à l'augmentation de nos expéditions sur la France. Ces dernières sont passées de 24.000 tonnes en 1930 à 60.000 en 1931.

Notre anthracite est actuellement bien connu et apprécié sur le marché français. A la fin de l'année, nous avons confié à la Société commerciale d'affrètements et commissions [SCAC] l'exclusivité de nos ventes en France et cette puissante organisation nous a garanti, pour 1932, l'écoulement dans la métropole, d'un minimum de 65.000 tonnes.

Enfin, nous vous signalons qu'en 1931, il a été expédiée au Canada une cargaison d'essai de 4.600 tonnes qui a donné satisfaction aux importateurs. Il nous est permis d'espérer, de ce côté, l'apparition d'un nouveau et intéressant débouché.

N.D.L.R. — Cela a soulevé un certain émoi aux États-Unis car c'est au Canada Oriental que la livraison s'est faite, sous le nez des mines d'anthracite de l'Est-Américain. Naturellement, on a crié au dumping par l'esclavage, tout au moins par l'abus de la main-d'œuvre à bon marché. Il serait peut-être plus prudent de chercher des débouchés dans les villes américaines du Pacifique.

---

CHRONIQUE DES MINES  
Aux charbonnages du Đông-Triêu  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 mai 1932)

Que se passe-t-il sur les Charbonnages du Đông-Triêu ? La maison Dufrenne poursuit ses achats à une cadence accélérée. Il y a, dit-on, anguille sous roche. Effectivement, des négociations sont engagées pour la vente exclusive de toute la production de charbon au gouvernement américain. Doit-il en résulter une prise d'intérêts dans l'affaire par un groupe américain comme on l'insinue ? Une mise au point serait la bienvenue.

*Aux Écoutes de la finance* [Bollack]

---

Charbonnages du Đông-Triêu  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 août 1932)

Les comptes de l'exercice au 31 décembre 1930, approuvés par l'assemblée du 27 janvier 1932, se soldent par un bénéfice net de 790.022 fr. contre 1.415.696 fr. ainsi que cela ressort des deux derniers comptes de profits et pertes dressés ci-dessous :

	1929	1930
CHARGES		
Frais généraux	339.148 12	263 122 81
Intérêts et commissions	1.648.926 49	2.227.211 39
	<u>1.988.274 61</u>	<u>2.490.134 20</u>
PRODUITS		
Bénéfice brut	3.403.971 04	3.286.956 91
Rappel des charges	1.988.274 61	2.490.114 20
Bénéfice net	<u>1.415.696 43</u>	<u>796.622 71</u>

Les profits nets de ces deux exercices ont été intégralement affectés à divers amortissements. La diminution constatée en 1930, provient de l'accroissement des charges financières.

Pendant cette année, les expéditions ont atteint un tonnage de 169.103 tonnes contre 152.154 tonnes en 1929 et 136.045 en 1928.

L'augmentation de tonnage a porté sur les catégories de classes dont les expéditions sont passées de 68.434 tonnes en 1929 à 98.321 tonnes en 1930. Cet accroissement est dû principalement au développement des expéditions sur la France : 24.000 tonnes en 1930 contre 1.000 en 1929.

Les livraisons de menus en 1930 sont en régression de 12.638 tonnes par rapport à 1929 mais l'augmentation de recettes résultant de la substitution partielle des menus lavés aux menus bruts a largement compensé la diminution du tonnage vendu.

En 1931, la crise économique aggravée par la baisse des monnaies d'argent, a restreint les débouchés en Extrême-Orient. L'arrêt presque total des industries chimiques au Japon, le ralentissement de la consommation des industries métallurgiques en Malaisie, ont ramené nos livraisons de menus à 40.580 contre 71.082 en 1930.

Toutefois, la diminution des livraisons en Extrême-Orient est surtout sensible pendant les premiers mois de 1931. Elle s'atténue très fortement dans la deuxième partie de l'exercice.

Les expéditions de classés ont atteint 112.240 tonnes en nouveau progrès, grâce à l'augmentation des expéditions sur la France. Ces dernières sont passées de 21.000 tonnes en 1930 à 60.000 tonnes en 1931.

Voici comparés les deux derniers bilans au 31 décembre :

	1929	1930
ACTIF		
Immobilisations	54.328.870 42	69.606.683 65
Caisse et banques	568.210 70	599.276 65
Portefeuille	125.078 90	322.578 90
Approvisionnements	8.521.188 87	
Stocks	4.666.672 50	12.796.206 10

Débiteurs divers	3.218.294 18	1.978.778 69
	<u>71.780.027 00</u>	<u>92.529.912 66</u>
	1929	1930
PASSIF		
Capital	28.000.000 00	28.000.000 00
Réserve légale	30.000 00	30.000 00
Amortiss, frais constitution	351.711 41	351.714 43
Amortissements Mines	6.270.504 34	6.270.504 34
Amortissent. Chemin de fer	3.678.430 60	3.678.430 60
Amort, port et transp. fluv.	922.821 66	922.821 66
Amortissements divers	—	1.415.096 43
Créditeurs divers	31.110.862 54	51.064.125 49
Bénéfice net	1.415.696 43	796.622 71
	<u>71.780.027 00</u>	<u>92.529.912 66</u>

On voit que la situation financière de l'affaire est fortement obérée. La première tâche qui s'impose au conseil d'administration est évidemment d'y porter remède.

Charbonnages du Đông-Triêu  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 novembre 1932)

La production de l'exercice en cours sera d'environ 300.000 tonnes contre 235.000 en 1931 ; les importations en France s'élèveront à 90.000 tonnes contre 58.000.

La société dirige toujours ses efforts sur ces importations qui, portant sur des anthracites, ne constituent pas une concurrence pour les charbons français.

Des expéditions vers l'Italie sont envisagées, ainsi que vers l'Argentine et le Canada ; celles vers les États-Unis sont actuellement entravées par les droits de douane qui viennent d'être portés à \$ 2,24 par tonne.

Le conseil, dès que les circonstances le permettront, envisagera les modalités d'une augmentation de capital de 12 millions à laquelle il a été autorisé, par l'assemblée du 2 décembre 1930.

N.D.L.R. — Nous féliciterons cette société qui cherche elle-même de nouveaux marchés à la différence des exportateurs de riz qui comptent pour cela sur l'État.

*L'Éveil* a depuis longtemps suggéré comme débouché l'Italie, pour combiner l'exportation de l'anthracite avec l'importation des phosphates. Ceux-ci sont actuellement beaucoup trop chers en Indochine par suite de la baisse du prix de vente du riz, baisse qui semble pour longtemps stabilisée.

Avec du fret à 80 francs que pourrait offrir un vapeur portant à Naples un plein chargement d'anthracite et ramenant de Sfax un plein chargement de phosphate, celui-ci reviendrait à 20 \$ en Indochine, et à ce prix le riziculteur recommencerait à en trouver l'emploi avantageux.



Visite du gouverneur général Pierre Pasquier aux mines de Đông-Triêu  
Photo Gaston Dupont. Coll. Olivier Dupont

#### Nouvelles d'Indochine

(*Bulletin de l'Agence économique de l'Indochine*, novembre 1932, p. 424)

Hanoï, 30 octobre. — Le gouverneur général Pasquier, accompagné du résident supérieur au Tonkin [Tholance] et de diverses personnalités, a inauguré, à 45 km. d'Haiphong, un nouveau système d'adduction d'eau destinée au grand port du Tonkin. [...]

Il a visité également l'organisation des mines de Đông-Triêu et l'observatoire météorologique de Phulien qui, en permettant de prévoir les approches des typhons, rend de signalés services.

---

#### Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 19 novembre 1932)

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance, survenue le 17 novembre 1932, à 21 heures 15, à l'hôpital de Lanessan, de Aline Jeannine Louise Froment, fille de M. Louis Adrien Alphonse Froment, ingénieur des mines, et Jeanne Marie Pons, son épouse, sans profession, domiciliés à Uông-Bì (Quang-Yên).

---

UONG-BI — QUANG-YEN  
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 décembre 1932)

Accident de travail. — À la mine Clotilde, le forgeron Vu trong Rang est descendu dans un puits pour réparer une pompe. Son travail fini, il remonta en s'agrippant à une échelle de corde. Il était-arrivé presque au bord du puits quand un faux mouvement le fit glisser, et le malheureux retomba au fond, d'une hauteur de 29 mètres.

Grièvement blessé, Vu trong Bang a été transporté à l'hôpital de la mine. M. Guers, chef de poste de Uông Bi, s'est transporté sur les lieux pour ouvrir une enquête.

CHARBONNAGES DU DÔNG-TRIÊU  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1933, p. 939)

Directeur : Albert LATASTE.

Agent à Haïphong :

Comptoir des charbonnages indochinois.

Charbonnages du Đông-Triêu  
(*Le Journal des finances*, 6 janvier 1933)

En février 1932, nous exposons la situation des Charbonnages de Đông-Triêu à la suite de la défaillance du groupe financier qui patronnait cette affaire. Si l'exercice 1930 se soldait encore par un bénéfice de 796.000 fr., le bilan faisait apparaître une situation financière lourdement obérée, avec 51 millions de dettes en regard desquelles la société n'alignait à l'actif que 900.000 francs de disponibilités et 20 millions de stocks et valeurs réalisables. L'action Đông-Triêu se traitait alors à 52 fr., c'est-à-dire à peu près la moitié du pair, et la part valait 350 fr. Or les deux titres ont fait, depuis lors, l'objet d'une reprise importante : le premier vaut actuellement 116 fr. et le second 675. Les modifications survenues dans la situation de l'entreprise sont-elles de nature à justifier cette hausse de l'ordre de 100 % ?

Les résultats de l'exercice 1931, qui viennent d'être publiés, font état d'une perte de 1 million 221.000 fr. contre un bénéfice de 796.000 francs pour 1930. La cause du déficit ne réside pas dans une diminution des produits bruts d'exploitation. Fait à souligner, ceux-ci se présentent en progression sensible à 3.653.000 francs contre 3.286.000 francs. Mais les charges financières se sont notablement alourdies à 3.544.000 francs contre 2.227.000 fr., par suite de la prise en charge de l'emprunt obligataire de 25 millions contracté en janvier 1931, et les amortissements et frais généraux ont absorbé 1.327.000 francs.

La cause du déficit réside donc uniquement dans l'aggravation des charges financières que met en relief la comparaison des deux derniers bilans :

	1930	1931
ACTIF		
Immobilisé	69.617.683	83.633.721
Disponible	921.854	1.455.556

Réalisable	21.990.372	22.133.871
PASSIF		
Capital	28.000.000	28.000.000
Obligations	—	25.000.000
Amortissements	12.639.164	13.435.787
Créditeurs	51.064.125	44.416.237

Les exigibilités à court terme diminuent de 6,5 millions, mais il s'y ajoute maintenant la dette obligataire de 25 millions, de sorte que le total du passif exigible s'élève à plus de 69 millions contre 51 millions précédemment. D'autre part, l'actif disponible et réalisable n'enregistre pas d'augmentation notable.

La modification la plus saillante est constituée par l'augmentation des immobilisations qui s'accroissent de 14 millions. Le président a déclaré à l'assemblée du 22 décembre 1932 que, sous peine de laisser une partie des immobilisations improductives, la Société avait été dans l'obligation d'achever l'exécution de son programme de travaux neufs. Ce programme a été terminé dans le courant de 1931 et il apparaît que l'exercice 1932 bénéficiera de l'effort qui a été réalisé. Le prix de revient, déjà fortement abaissé en 1930, a été encore amélioré en 1931, de sorte que la société a pu augmenter ses ventes en France, compensant ainsi, au moins partiellement, la diminution de ses ventes en Extrême-Orient. Pour les dix premiers mois de 1932, la production a atteint 254.573 t. contre 235.362 tonnes pour l'exercice 1931 tout entier et les livraisons se sont élevées à 188.542 tonnes contre 153.090 tonnes.

L'exercice 1931 peut donc être considéré, en quelque sorte, comme une période de transition et l'achèvement du programme d'équipement de la mine représente une étape dont l'importance ne tardera sans doute pas à apparaître, si le conseil parvient à triompher des sérieuses difficultés financières créées par l'existence d'une dette flottante de l'ordre de 44 millions.

Il est indispensable, en effet, que le conseil obtienne des créanciers un aménagement du passif exigible qui lui permette de poursuivre en paix le relèvement de l'affaire. Le plan d'aménagement soumis par la société fait actuellement l'objet de pourparlers mais, en attendant la conclusion d'un accord, l'un des créanciers a provoqué un jugement du tribunal d'Haïphong qui lui a permis de prendre une hypothèque de 17.150.000 fr. sur l'actif immobilier de la société.

L'avenir de l'entreprise est maintenant subordonné en grande partie à l'aboutissement des pourparlers en cours avec les créanciers. Étant donné l'intérêt évident que présente pour ces derniers la bonne marche des affaires sociales, il y a lieu de penser qu'ils accorderont au conseil les délais et les facilités qu'il demande, en attendant que les conditions économiques et boursières lui permettent de s'adresser au marché des capitaux. La vive reprise dont les actions et les parts Đông-Triêu ont fait l'objet depuis un an semble indiquer que le marché admet, d'ores et déjà, cette éventualité favorable.

---

CHARBONNAGES DU DÔNG-TRIÊU  
(*Le Temps*, 11 novembre 1933)

L'assemblée du 10 novembre a approuvé les comptes de l'exercice 1932. Ceux-ci font apparaître un bénéfice d'exploitation de 3.656.073 francs contre 3.653.815 francs en 1931. Après déduction des frais généraux et affectation de 4.061.618 francs à



l'amortissement de la dévalorisation des stocks, il reste une perte de 4.731.967 francs contre 1.221.796 francs.

Le rapport note que l'extraction brute a atteint 312.278 tonnes contre 235.352 tonnes en 1931.

Pour les neuf premiers mois de 1933, elle a été de 243.823 tonnes. Les livraisons sont passées de 153.090 tonnes en 1931 à 233.400 tonnes en 1932.

---

Les anthracites français du Tonkin  
par P. Cordemoy

(*Bulletin de l'Agence économique de l'Indochine*, octobre 1933, p. 373-380)

.....  
La concession des Charbonnages de Đông-Triêu a une superficie de 17.000 ha. Elle recouvre, à 30 km. au nord de Haïphong, le faisceau houiller Nord et une partie du faisceau Sud de Đông-Triêu.

La société dispose, à Port-Redon, sur le fleuve Song Da Bach, d'un port en eau profonde, rattaché administrativement au grand port de Haïphong.

Comme les Charbonnages du Tonkin, elle a fait récemment de fortes dépenses pour augmenter sa faculté de production et d'expédition en modernisant son outillage.

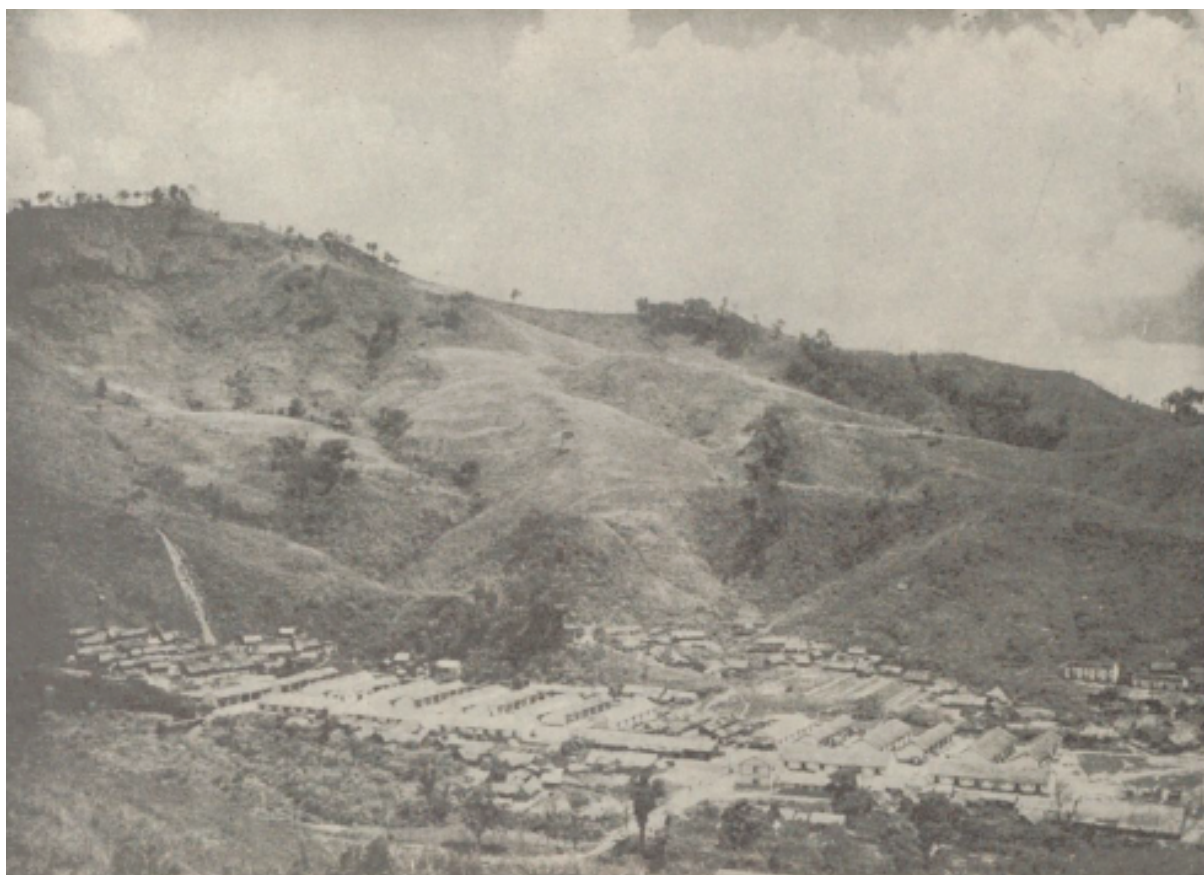
Port-Redon est doté de toutes les installations permettant facilement l'accès et le chargement des navires. On peut y charger actuellement 1.000 à 1.200 tonnes de charbon par jour et par navire.

Une voie ferrée, longue de 19 km., relie la mine et les ateliers au port d'embarquement.

Une centrale électrique de 1.600 KW. a été construite à Huong-Bi et alimente les centres d'exploitation, en particulier la mine Clotilde où l'on développe les procédés mécaniques de lavage et d'abattage.

\*

\* \*



Village ouvrier

Les Charbonnages de Đông-Triêu, occupent une trentaine de Français.

La main-d'œuvre indigène, recrutée en majeure partie au Tonkin, varie entre 5.000 et 7.000 ouvriers.

La société a beaucoup fait pour installer son personnel dans les meilleures conditions de salubrité.

Elle a construit des cités ouvrières où des maisons spacieuses en maçonnerie remplacent les huttes en torchis de la plupart des villages tonkinois.

Elle a installé dans la principale cité un hôpital de 150 lits, des salles de douches, une école, des marchés couverts.

\*

\* \*

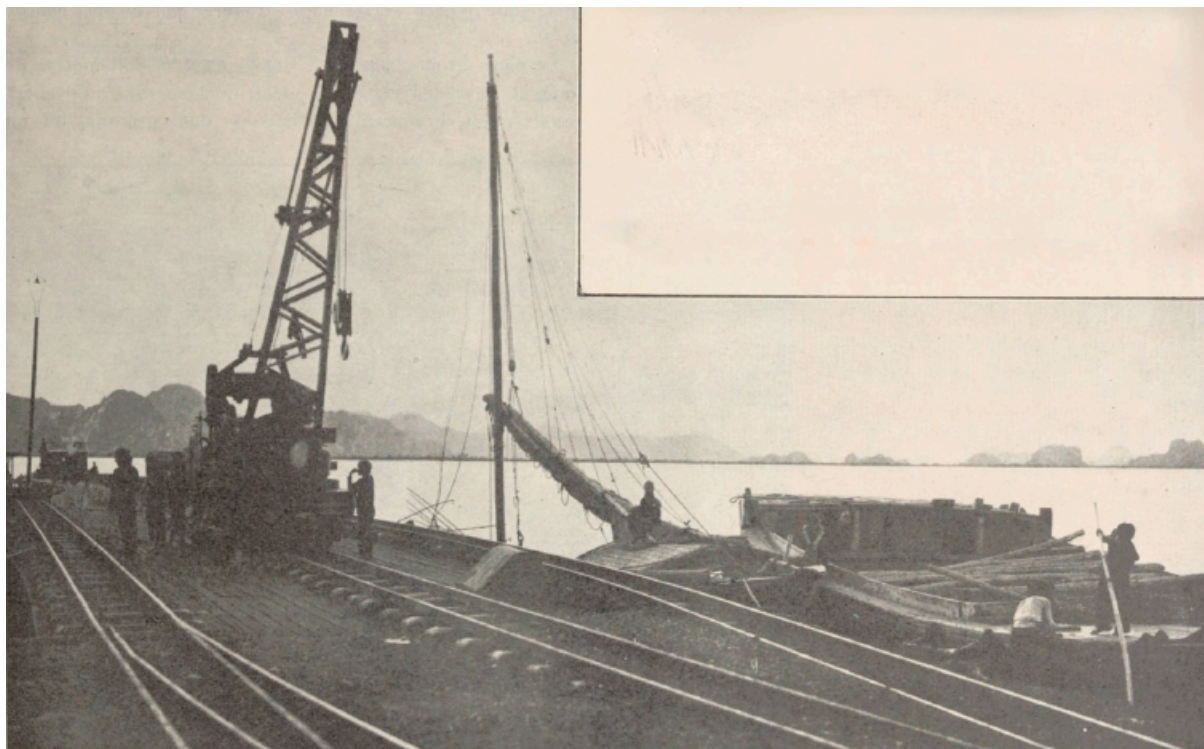


Mine Clotilde-Louise



Appontement du magasin central de Huong-Bi





Appontement de Port-Redon

L'extraction du charbon se fait à flanc de coteau par galeries de niveau tracées à partir des affleurements ou de travers bancs, dans des conditions faciles et économiques.

À la sortie de la mine, le charbon est classé en deux catégories, au-dessus et au-dessous de 20 mm.

Le plus gros, supérieur à 20 mm., est trié sur des tapis roulants, de façon à éliminer les impuretés.

Le plus petit, inférieur à 20 mm., est envoyé au lavoir recriblé et reclassé.

\*  
\* \*

D'après sa grosseur, l'antracite de Đông-Triêu se classe en trois catégories principales :

#### Menus

menus fins de 0 à 4 mm.  
menus fins de 0 à 8 mm.

#### Noisettes lavées

de 8 à 15 mm.  
de 15 à 30 mm.

#### Criblés qualité ordinaire

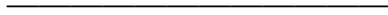
de 30 à 50 mm.

#### première qualité

de 50 à 90 mm.  
de 90 à 120 mm.

Après criblage, les charbons sont transportés par voie ferrée aux stockages, d'où ils passent aux quais de chargement des navires.

.....



Publicités  
(*Les Annales coloniales*, 12 décembre 1933-9 janvier 1934)  
(*Les Annales coloniales*, 24 décembre 1935 et 10 janvier 1936)

東京  
東  
潮  
煤  
礦

**L'ANTHRACITE**  
de  
**DONG-TRIEU**  
(TONKIN)  
est français

Le meilleur,  
le moins  
cher.  
C'est  
l'anthracite  
idéal pour  
le chauffage  
central.



EN VENTE  
DANS TOUS LES BONS CHANTIERS  
à Paris et en Province  
**SOCIÉTÉ COMMERCIALE  
DE LA CÔTE DE GRÂCE**  
18, rue Châteaubriand, PARIS-VIII<sup>e</sup>

L'ANTHRACITE  
DE  
DÔNG-TRIÊU  
(TONKIN)  
est français  
Le meilleur,  
le moins cher.  
C'est l'anthracite idéal pour le chauffage central.  
EN VENTE DANS TOUS LES BONS CHANTIERS  
à Paris et en province  
SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE LA CÔTE DE GRÂCE  
18, rue Châteaubriand, PARIS-VIII<sup>e</sup>





Affiche 155 x 120 cm. signée G. Dedieu.  
Meunier-Monnet, 15 bis, rue Henry-Mürger, Paris, imprimeur (1934).  
« Anthracite du Tonkin »  
DONG-TRIEU  
POUR CHAUFFAGE CENTRAL  
(Lynda Trouvé, maison de vente aux enchères, Drouot, 5 mars 1925)

CHARBONNAGES DU DÔNG-TRIÊU  
(*Les Annales coloniales*, 20 janvier 1934)

Durant le premier semestre de 1933, la production s'est élevée à 162.000 tonnes, tandis que pour l'exercice 1932 la production totale avait atteint 220.100 tonnes.

---

CHARBONNAGES DU DÔNG-TRIÊU  
(*Les Annales coloniales*, 3 février 1934)

L'assemblée des obligataires convoquée, le 31 janvier pour ratification de la nomination d'administrateurs a été, faute de quorum, reportée à une date ultérieure.

---

Les Assemblées  
21 février  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 février 1934)

Charbonnages du Đông-Triêu. — Ratification par les porteurs d'obligations 5 1/2 % 1931 de la nomination comme administrateurs de la société civile de MM. Hennequin et Jambon.

---

Chronique des Provinces

---

À propos d'un vol de 1.000 \$ à Vang-Danh  
(*La Volonté indochinoise*, 29 juin 1934)

L'inspecteur chargé de l'enquête sur cette affaire a communiqué de Quang-Yên à son chef, M. Versini, à Haïphong, mercredi matin, qu'un métis chinois, nommé Chan, a été arrêté dans la région de Quang-Yên, lequel a été dénoncé par les autres inculpés comme étant un des principaux auteurs du vol de 1.000 \$ à la mine Clotilde (Vang Danh) au préjudice du sieur Trân-doan-Lập, fournisseur de riz aux Charbonnages de Uông Bi.

On l'a amené à Haïphong mercredi soir pour confrontation avec ceux écroués précédemment.

Le dernier inculpé, nommé Cai-Hai, est toujours en fuite.

---

CHARBONNAGES DU DÔNG-TRIÊU  
(*Les Annales coloniales*, 20 juillet 1934)

L'assemblée ordinaire tenue le 22 juin sous la présidence de M. Léon Martin, a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1933 qui se soldent par un bénéfice net de 430.486 fr. 00. En 1932, la société avait enregistré une perte d'exploitation proprement dite de 670.849 fr. 66, soit une différence de 1 million 100.890 fr. 55 en faveur de 1933. En raison de l'accroissement du chiffre des ventes et de l'abaissement

du prix de revient, cette différence favorable devrait être beaucoup plus importante, déclare le rapport, mais le fléchissement des prix de vente dans les premiers mois de 1933 a absorbé une grande partie des avantages que l'action persévérante de la société lui avait acquis.

Le bénéfice net sus-indiqué de 480.460 fr. 90 ramènera de 5.958.764 fr. 31 à **5.528.277 francs 41 le solde débiteur antérieur qui correspondait aux exercices 1931 et 1932.**

L'extraction brute en 1938 a atteint 338.661 tonnes contre 312.278 en 1932 et 295,362 en 1931. Quant aux livraisons, elles ont atteint 333.450 tonnes, en 1933, contre 238.400 tonnes en 1932 et 153.090 en 1931.

Les dépenses de premier établissement se sont élevées, en 1933, à 3.212.299 fr. 90 contre 6.302.338 fr. 70 en 1932. Les 2/3 environ des dépenses effectuées en 1933 correspondent à la construction des nouvelles usines de criblage et de concassage que la Société a dû édifier pour faire face au développement de la vente en France de ses criblés de premier choix. Ces installations, depuis leur mise en service, donnent satisfaction, tant au point de vue du prix de revient de la préparation qu'à celui de la qualité des produits finis. D'autre part, et moyennant des dépenses relativement plus faibles, des améliorations ont été apportées aux divers groupes d'aménagements déjà réalisés : voies ferrées, lavoir, réseau d'électrification. Elles ont eu uniquement pour objet de rendre plus rationnelles certaines branches de l'exploitation et le but recherché, l'abaissement des prix de revient, a bien été atteint. La Société n'a plus, actuellement, à rechercher aucune augmentation des possibilités de production car, malgré le développement pris par l'extraction et par les ventes au cours des deux derniers exercices, les installations principales suffiraient, dans leur état actuel, pour faire face aux nouvelles possibilités de développement qui pourraient apparaître.

---

Le domaine houiller Indochinois  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière, 27 octobre 1934*)

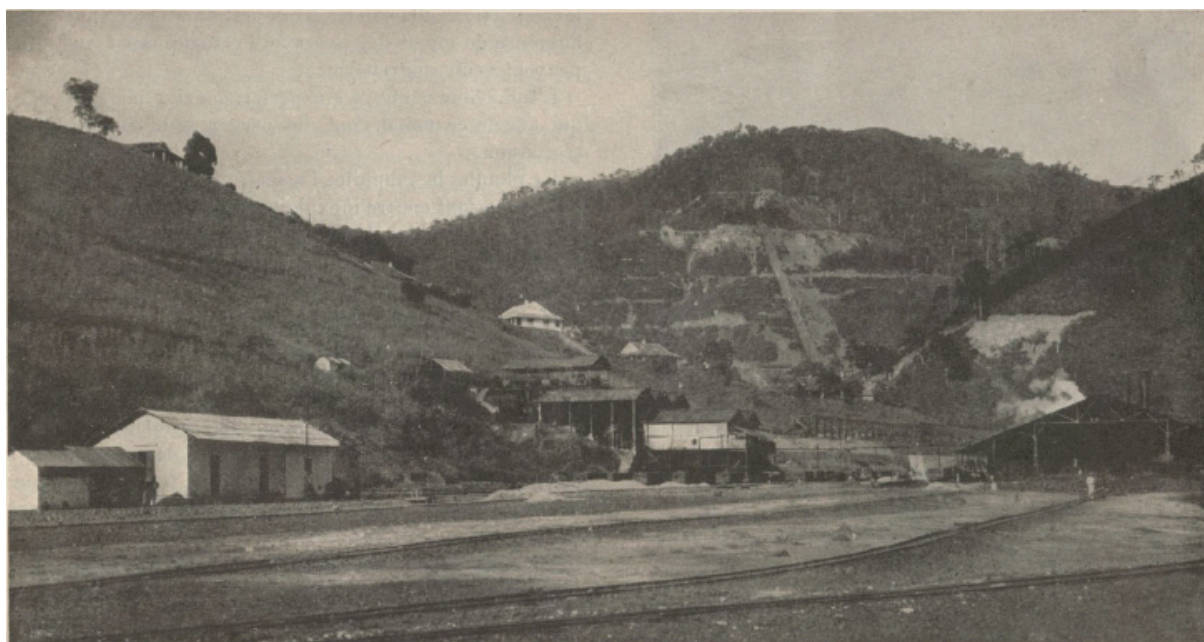
*La Vie financière* a publié récemment une série d'études sur nos ressources coloniales. Nous détachons à l'intention de nos lecteurs, celle particulièrement intéressante, concernant le domaine houiller indochinois.

[...] son domaine minier comprend dix concessions, soit 15.000 hectares environ, ayant déjà démontré des ressources considérables, d'une exploitation relativement facile, quoique totalement souterraine. Si, jusqu'à présent, sa production n'a jamais dépassé 200.000 tonnes annuelles, ce n'est pas à l'insuffisance de gîte qu'il faut l'attribuer mais bien à des défauts d'organisation qui, d'ailleurs, sont en train de disparaître les uns après les autres.

Outre ce gîte énorme, pratiquement aussi inépuisable que celui de Hongay, la zone du Đông-Triêu possède l'incontestable avantage de renfermer, dans son entier, la cuvette secondaire de Nam-Mao, satellite septentrional du grand bassin, caractérisée par des anthracites extrêmement durs et à teneur en cendre très basse. Ce sont d'ailleurs ces caractéristiques qui ont permis aux produits tonkinois de se créer une place enviable sur le marché français à côté des charbons jusque-là sans rivaux du Pays de Galles et du Donetz.

On se rend compte par là du rôle qui semble dévolu dans l'avenir aux Charbonnages du Đông-Triêu et aussi des tentations, assez naturelles d'ailleurs, qui peuvent surgir à leur endroit, de la part d'un groupement [les Charbonnages du Tonkin] qui possède déjà l'hégémonie incontestable. [...]

---



Mine Clotilde

(Bulletin de l'Agence économique de l'Indochine, décembre 1934, p. 467)

---

Publicité

(Bulletin de l'Agence économique de l'Indochine, décembre 1934, p. 492)

L'ANTHRACITE INDOCHINOIS

DU Dông-Triêu

est distribué en FRANCE

par LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE D'AFFRÈTEMENTS ET DE COMMISSION

Société anonyme au capital de 20.600.000 francs

2, rue LORD-BYRON à PARIS (8<sup>e</sup>)

AGENCES — DÉPOTS — USINES

DUNKERQUE - LE HAVRE- DEAUVILLE - HONFLEUR - CAEN

CHERBOURG - GRANVILLE - ROUEN - SAINT-NAZAIRE

NANTES - LA PALICE - MARSEILLE - BORDEAUX

---

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ACTIFS DE  
L'ASSOCIATION TONKINOISE DES ANCIENS COMBATTANTS (ATAC) (1935)

N <sup>o</sup> matricule	Nom et prénom	Profession	Adresse
1.340	Bazire (Edmond)	Ingénieur	Uong-Bi
978	Chapdaniel (Léon)	Ingénieur aux Charbonnages de Uong-Bi	En congé
—	Froment (Louis)	Ingénieur	Uong-Bi
—	Hulot (Henri)	Mine « Clotilde »	Uong-Bi
593	Lataste (J.-B.-Albert)	Directeur de la S. C. D. T.	Uong-Bi

—	Pinet (François)	Ingénieur	Uong-Bi
983	Richier (Joseph-Louis)	Maître mineur	Mine « Espoir » par Mao-Khé, Hai-Duong
216	Tachaires (Jean)	Comptable, Société des Mines	2, rue Francis-Garnier, Haïphong

Charbonnages du Đông-Triêu  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 janvier 1935)

Charbonnages de Đông-Triêu. Extraction brûlée de 1934 : 370.000 tonnes environ contre 338.667 tonnes l'année précédente.

---

L'anthracite du Tonkin en Italie  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mars 1935)

Un premier contrat a été conclu par la Société de Đông-Triêu pour la fourniture à l'Italie de 30.000 tonnes d'anthracite indochinois. Les Charbonnages du Đông-Triêu ne considèrent que comme un ballon d'essai cette fourniture qui doit s'opérer dans la période mai-juin 1935.

---

Mariage  
Auguste Auradé  
Yvonne Kuter  
(*Chantecler* (Hanoi), 2 mai 1935, p. 6)

Le 27 avril, à 10 h. 30, a eu lieu le mariage de M. Auguste Auradé, de la société des Charbonnages de Uong-Bi, avec M<sup>lle</sup> Yvonne Kuter.

Les témoins étaient : MM. Albert Lataste, croix de guerre, directeur général des Charbonnages du Đông-Triêu, et Marcel Pontille, médaillé militaire, croix de guerre, directeur des Éts Dumarest\* à Haïphong.

---

CHARBONNAGES DU DÔNG-TRIÊU  
(*Les Annales coloniales*, 6 juillet 1935)

Bénéf. expl. 1934 : 4.636.183 fr.

Intérêts, commissions, frais généraux : 5.009.734

Perte : 373.561 fr. contre un bénéf. 430.486 en 1933.

Compte tenu des pertes de 1931 et 1932, la perte cumulée atteint 5.896.838 fr.

---

Général Émile HERGAULT, président



# Ménagères! Cuisinières!



.. En remplacement des GAILLETES  
dont l'approvisionnement est difficile  
et la qualité irrégulière,

## Brûlez des Tréblets

Aggloméré Spécial pour cuisinières (Nom et Marque déposés)



Plus de Poussière  
Plus de Pierres  
Propreté

**Economie réelle de 40%**

DEMANDEZ-LES à votre fournisseur habituel

Fabriqué exclusivement par la

Société Commerciale Bordelaise de Houilles & Agglomérés

BUVARD A CONSERVER

BUVARD A CONSERVER

UTILISEZ  
L'ANTHRACITE TONKINOIS

# DONG-TRIEU

PRODUIT FRANÇAIS

LE PLUS DUR      LE PLUS PUR

LE PLUS ÉCONOMIQUE

R. C. Paris 9.955      R. C. Bordeaux B. 160





CHARBONNAGES DU DÔNG-TRIËU  
(*Les Annales coloniales*, 20 juillet 1935)

Le rapport du conseil présenté à l'assemblée du 18 juillet, qui, comme nous l'avons indiqué hier, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé, fait ressortir que les grosses dépenses de premier établissement sont pratiquement terminées car les installations, désormais complétées et améliorées, font face à l'extraction et aux livraisons ; les travaux seront donc limités pour 1935 et les années suivantes à des aménagements de détail commandés par les progrès de la technique et le souci de réduire les prix de revient. Le rapport note, d'autre part, qu'il n'y avait pas lieu pour l'exercice sous revue de pratiquer des amortissements sur immobilisations, car les installations viennent d'être achevées et l'entretien de l'outillage est pris en charge par le prix de revient. Par contre, au moment où l'exploitation arrive à sa phase normale, le conseil a tenu à dépouiller l'inventaire des immobilisations vieilles, sans objet ou disparues et a repris, pour cela, le montant nécessaire sur le compte amortissements.

---

CHARBONNAGES DU DÔNG-TRIËU  
(*Les Annales coloniales*, 24 juillet 1935)

L'assemblée ordinaire, tenue le 18 juillet sous la présidence du général Hergault, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1934, accusant un bénéfice d'exploitation de 4.636.183 fr. Déduction faite des intérêts, commissions et agios s'élevant à 4.694.940 fr. et des frais généraux Paris, 314.804 francs, l'exercice se solde par une perte de 373.561 francs.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. le général Hergault et G. Varenne.

L'extraction brute de l'exercice a atteint 373.249 tonnes contre 338.667 en 1933. Les ventes se sont élevées à 338.714 tonnes contre 338.450. La licence d'importation supplémentaire de 80.000 t. accordée aux Russes a eu pour effet une légère régression des exportations de la société ; par contre, celle-ci a enregistré une légère augmentation du tonnage livré en Extrême-Orient. La progression des importations en France a repris en 1935, grâce aux mesures prises contre la concurrence russe et pour étendre la diffusion de l'antracite produit par la Société à toutes les régions de la métropole.



La recherche de nouveaux débouchés a abouti à la vente, au début de 1935, de 48.000 tonnes en Italie et autant au Canada.

Faisant face à cette augmentation très importante des ventes, l'extraction a reçu une nouvelle impulsion et a atteint 20.148 tonnes pour les cinq premiers mois de 1935 contre 136.185 pour la même période de 1934

---

### Charbonnages de Đông-Triêu (*Le Journal des finances*, 2 août 1935)

Le produit brut d'exploitation des Charbonnages de Đông-Triêu pour 1934 a atteint 4 millions 636.000 fr. contre 4.716.000 fr. l'année précédente. L'extraction brute de charbon a atteint 373.249 tonnes contre 338.667 tonnes précédemment.

L'entreprise a parachevé, au cours de 1934, la mise au point de son outillage et l'équipement de ses gisements. Les dépenses de premier établissement, qui avaient atteint 6 millions 502.000 fr. en 1932 et 3.212.000 fr. en 1933, ont encore été de 2.246.000 fr. en 1934. Mais les gros travaux d'installation sont maintenant finis et le rendement de l'exploitation a pu être amélioré. Industriellement, l'affaire paraît donc au point.

Malheureusement, comme les années précédentes, le compte de profits et pertes de Đông-Triêu a été grevé de la lourde charge que constitue pour la Société la dette bancaire contractée pour financer son équipement. Les intérêts débiteurs ont absorbé 4.694.000 fr., c'est-à-dire à peu près exactement le produit brut d'exploitation. Compte tenu des frais généraux à Paris, l'exercice s'est soldé par une **insuffisance de 373.000 francs**.

Le découvert en banque s'élevait à fin 1934 à 44.800.000 fr. En raison des importantes dépenses d'établissements qu'elle a eu à effectuer, la Société n'a pu régler que partiellement les intérêts dus à ses banquiers et notamment à **la Banque de l'Indochine**. Cette dernière **a, en conséquence, pris sur l'actif social une deuxième hypothèque la couvrant des 3.593.000 francs d'intérêts qui lui sont dus**. En fait, le sort de Đông-Triêu dépend donc de l'issue qu'auront les négociations avec les créanciers.

Il ne semble d'ailleurs pas que ceux-ci aient intérêt à se refuser aux concessions qui leur sont demandées. Đông-Triêu a donné des preuves de réelle vitalité et l'exercice 1935 s'ouvre sous des auspices favorables.

La progression des exportations en France, qui avait marqué un temps d'arrêt en 1934, a, en effet, repris au cours des premiers mois de 1935, grâce aux mesures prises pour diffuser l'antracite de Đông-Triêu dans toutes les régions de la métropole. En outre, deux marchés de 48.000 tonnes ont été conclus au début de cette année avec l'Italie et le Canada.

D'autre part, enfin, la ratification de l'accord commercial sino-indochinois, abaissant sensiblement les droits de douane chinois sur les charbons en provenance de l'Indochine, a déjà permis d'accroître les ventes en Extrême-Orient. Pour faire face à cette augmentation des ventes, l'extraction de Đông-Triêu a reçu une nouvelle impulsion et a atteint 226.146 tonnes pour les cinq premiers mois de 1935, contre 136.185 tonnes pour la même période de 1934.

La société se trouve maintenant à la tête d'un actif industriel complet et dotée de débouchés en voie d'accroissement. Son rendement devrait donc s'améliorer et faciliter la recherche d'un arrangement avec les banques créancières qui lui permettrait d'envisager l'avenir avec la sécurité désirable.

---

Charbonnages du Đông-Triêu  
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 3 août 1935)

En 1934, le bénéfice d'exploitation s'est élevé à 4.636.183 fr. contre 4.716.857 fr. en 1933. Déduction faite des intérêts, commissions et agios et des frais généraux, l'exercice 1934 se solde par une **perte de 373.561 fr.** contre un bénéfice de 430 487 fr. pour l'exercice 1933.

L'extraction brute a atteint 373.294 tonnes en 1934 contre 338.667 tonnes en 1933. Les livraisons sont passées de 333.450 tonnes à 338.714 t. Pendant les cinq premiers mois de 1935, la progression des exportations en France a repris, après avoir été un instant ralentie par des licences d'importation accordées en supplément à la Russie.

De plus, la société a déjà vendu 48.000 tonnes en Italie et autant au Canada. Pour faire face aux développements des ventes, l'extraction a reçu une nouvelle impulsion et a atteint 222.246 tonnes pour les cinq premiers mois de 1935, contre 136.185 tonnes pendant la même période de 1934.

À l'actif du bilan au 31 décembre 1934, les immobilisations ont été ramenées de 92.996.649 fr. à 91.937.790 fr. par amortissements. L'actif réalisable atteint 14.936.754 fr. contre 14.438.219 fr. précédemment.

Au solde débiteur antérieur, ramené l'an dernier de 5.953.764 fr. à 5.523.277 francs, s'ajoute la perte de l'exercice 1934, soit 373.561 fr.

Au passif, le capital est inchangé à 28 millions. Par reprise sur les amortissements des aménagements et du matériel retirés de l'inventaire le total des amortissements a été ramené de 13 millions 435.787 fr. à 9.779.240 fr. La dette obligataire est demeurée à 25 millions. Le passif exigible atteint 52.343.378 fr. au lieu de 49.218.951 francs : dont 4.800.534 francs dus aux banques et 7.542.844 fr. aux fournisseurs divers.

Société des Charbonnages du Đông-Triêu  
Assemblée ordinaire du 18 juillet 1935  
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 2 novembre 1935)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1934

ACTIF	
Primes et frais d'émission obligations	2.437.077 70
Immobilisations (mines, chemin de fer, ports et transports fluviaux) : 95.242.635,01. À déduire : Aménagements et matériel devenus sans emploi ou sans valeur, repris sur les amortissements : 3 millions 304 844 fr. 95. Reste	91.937.790.06
Actif réalisable :	
Disponible	994.804 73
À terme	13.886.09778
Provision pour coupons d'obligations restant à payer	55.851 04
Solde débiteur exercices 1931, 1932, 1933	5.523.277 41
	114.834 898 72
Perte de l'exercice 1934	373.561 23
	<u>115 208.459 95</u>

PASSIF	
Capital	28.000.000 00
Réserve légale	30.000 00
Amortissements (mines, chemin de fer, port et transports fluviaux : 13.084 07,74. À déduire : Reprise sur les amortissements des aménagements et du matériel retirés de l'inventaire : 3:304.844,95.	
Reste	9.779 230 79
Obligations	25.000.000 00
Passif exigible	52.343.378 00
Compte d'ordre :	
Obligataires solde coupons à payer	55.851 04
	<u>115 208.459 95</u>

### COMPTB DE PROFITS ET P-PERTES

DÉBIT	
Intérêts, commissions et agios	4.694.940 25
Frais généraux Paris	314.804 25
	<u>5.009.744 50</u>
CRÉDIT	
Bénéfice d'exploitation	4.636.183 27
Perte de l'exercice	373.561 23
	<u>5.009.744 50</u>

### LES RÉOLUTIONS

#### Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 1934, approuve ces rapports dans toutes leurs dispositions, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice tels qu'ils lui sont présentés.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale ratifie la nomination comme administrateurs dans les termes de l'article 24 des statuts de MM. le général Hergault et G. Varenne.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale nomme MM. Charles Monneret et Louis Vidal, commissaires aux comptes pour l'exercice 1935.

Une rémunération de 2.000 fr. sera allouée à celui des commissaires qui aura signé et établi le rapport sur les comptes de l'exercice 1935

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. autorise en tant que besoin les administrateurs à traiter avec la société, soit en leur nom, soit au nom des sociétés dont ils seraient les représentants.

### Cinquième résolution

Tous les pouvoirs pour les publications sont donnés au porteur d'un extrait des présentes.

---

### UONG-BI

(*L'Avenir du Tonkin*, 6 septembre 1935)

Accident mortel de travail à la mine Clotilde. — Dimanche matin, avec ses camarade Chuyen et Mang, le coolie mineur Nguyễn van Doi, originaire de An Khoai (huyên de Duyen Ha, Thai-Binh) travaillait à la pose d'un quadrillage en bois pour soutenir le toit d'une galerie. Tout à coup, un bloc de pierre de 1 m<sup>3</sup> environ se détacha du ciel de la galerie et tomba sur Doi qui fut littéralement enseveli sous les décombres.

M. Guers, le très actif chef de poste de Uong-Bi, s'est transporté sur les lieux et a ouvert une enquête.

Le corps du malheureux coolie a pu être retiré et transporté à l'infirmerie de la mine.

---

### Naissance

(*Chantecler* (Hanoi), 28 novembre 1935, p. 6)

Naissance à l'Hôpital colonial de Louis, fils de M<sup>me</sup> et M. Maurice Entzmann, chef d'atelier aux Charbonnages de Đông-Triêu.

---

### Visite de M. le résident supérieur aux charbonnages du Đông-Triêu

(*La Volonté indochinoise*, 27 novembre 1935, p. 5)

(*Chantecler* (Hanoi), 1<sup>er</sup> décembre 1935, p. 3 : extraits)

M. le résident supérieur au Tonkin A. Tholance s'est rendu le vendredi 22 novembre à Uông-Bi visiter les établissements appartenant à la Société des Charbonnages du Đông-Triêu.

Le Chef du Protectorat était attendu à son arrivée à Uông-BI par MM. Lataste, directeur général de la société, Grayssac, résident de Quang-Yên, Guillaumat, ingénieur chef du Service des mines, Nguyễn-van-Dao, tuân-phu de la province, et Nguyễn-quang-Nha, tri-huyên de Yên-dung. Après les présentations, M. le résident supérieur prit place à 8 h. 10 dans un train spécial qui, par la voie ferrée longeant le Song-Uông, devait conduire à 8 h. 35 à la mine Clotilde. Ce centre qui, il y a huit ans, ne comptait que quelques paillotes, abrite aujourd'hui une population de plus de 15.000 habitants. La société y exploite un des gisements d'anthracite les plus renommés du monde, un des plus intéressants, tant par son importance et sa régularité que par les qualités du charbon qui en est extrait.

Dans le centre coquettement pavoisé, le cortège officiel, toujours guidé par M. Lataste, commença la visite des nombreuses installations, au milieu d'une foule d'instant en instant plus compacte.

La visite du village indigène retint tout particulièrement l'attention du Chef du Protectorat : bains douches pour les mineurs, rue principale, marché, cinéma, école, quartier aval, nouveau quai de l'arroyo, hôpital, lavoir public, four à incinérer, poste de police, maternité, bureau d'immatriculation, atelier de criblage et de concassage, etc.

M. le Résident Supérieur se fit exposer minutieusement les conditions d'hospitalisation et de traitement des malades, interrogea lui-même les élèves. Au bureau de l'immatriculation, il fut procédé en sa présence à la vérification de l'identité d'un coolie.

À 11 heures eut lieu la descente par chemin de fer jusqu'à la passerelle de la conduite d'eau douce de Uông-Bi et à 11 h. 1/2, le cortège était de retour à Uông-Bi où un déjeuner était offert au siège de la direction générale des Charbonnages par M<sup>me</sup> et M. Lataste, au résident supérieur et aux fonctionnaires qui l'accompagnaient.

De 11 h 1/2 à 15 h., le cortège du résident supérieur visita la quartier privé de la société sur la rive gauche du Sông-Uông, puis se rendit à Port-Redon où la société procède au chargement des vapeurs qui viennent s'approvisionner en anthracite.

Le Song-Da-Bach est actuellement remonté jusqu'à Port Redon par des navires calant 8 mètres mais ceux-ci ne peuvent accoster. Ils doivent s'ancrer au milieu du fleuve en s'échelonnant à une assez grande distance les uns des autres pour-qu'ils puissent éviter, sans risque de collision suivant le mouvement des marées. La cargaison qui leur est destinée est embarquée à l'aide de chalands qui doivent parcourir parfois 1.500 à 2.000 mètres pour accoster les bateaux les plus éloignés qui se trouvent en pleine passe, en dehors de la ligue de rochers qui protège le port proprement dit. Il est à désirer vivement que Port Redon soit le plus tôt possible muni de plusieurs postes d'amarrage où les bateaux viendront accoster, ce qui facilitera grandement leur chargement, lequel s'effectuera sans danger.

Il peut être actuellement chargé par jour 1.500 tonnes de charbon qualité Extrême-Orient ou 1.000 tonnes de qualité France. Trois bateaux de 4.000, 6.900 et 7.500 tonnes dont deux à destination de France et le cinquième en partance pour le Japon, se trouvaient précisément en cours de chargement.

De retour à Uông-Bi à 16 h. 15, le résident supérieur visita les ateliers centraux de Uông-Bi, savoir ateliers mécaniques et de forge, atelier à bois, atelier de wagonnage, fonderie et sous-station électrique et de compression.

À 16 h. 30, la visite terminée, M. le résident supérieur remerciait M. Lataste de son aimable réception et repartait en auto pour Hanoï où il était de retour à 19 heures.

---



Buvard publicitaire de la Société commerciale bordelaise de houilles et agglomérés

**Ménagères!**  
**Cuisinières!**

.. En remplacement des GAILLETES dont l'approvisionnement est difficile et la qualité irrégulière,

**Brûlez des Tréblets**  
Aggloméré Spécial pour cuisinières (Nom et Marque déposés)

Plus de Poussière  
Plus de Pierres  
Propreté

**Economie réelle de 40%**

DEMANDEZ-LES à votre fournisseur habituel

Fabriqué exclusivement par la  
Société Commerciale Bordelaise de Houilles & Agglomérés

**UTILISEZ**  
L'ANTHRACITE TONKINOIS  
**DONG-TRIEU**  
PRODUIT FRANÇAIS

**LE PLUS DUR**      **LE PLUS PUR**  
**LE PLUS ÉCONOMIQUE**

R. C. Paris 9.955      R. C. Bordeaux B. 160

BUVARD A CONSERVER

Coll. Olivier Galand

L'industrie minière de l'Indochine en 1934  
Nouvelles installations réalisées  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 11 janvier 1936)

1°) Clotilde

Travers-Bancs Sainte-Barbe. — Prolongé jusqu'à la couche 6 rencontrée normalement.

Matériel minier. — Développement du soutènement métallique (cadres et étaçons) et du matériel d'abattage mécanique (2 nouvelles haveuses électrique de 50 CV).

Réseau électrique. — Extension pour alimentation du fond par 2 lignes 3.000 V. desservant le ravin A ouest (couches 5 et 3).

Estacade de stockage du tout venant. Construction des chevalets et de la passerelle de culbutage en béton armé pour remplacer ces mêmes ouvrages jusqu'ici en bois. Ferrage des voies en rails de 45 kilos.

Atelier de criblage-concassage-triage. — Agrandissement de l'installation qui peut traiter maintenant, compte tenu des arrêts obligatoires, 2.000 t. par jour de tout-venant, fournissant des produits marchands jusqu'au calibre de 15 m/m qu'il sont évacués directement en paniers de 20 kilos.

Récupération des schistes. — Établissement d'un poste de chargement direct en wagons des schistes de la mine pour l'extension de la plate-forme du village de Clotilde et surtout pour l'extension du front de mer à Port-Redon (70.000 m<sup>3</sup> mis en place en 1934).

Eau potable. — Remplacement, sur l'arroyo de Ravin A, du barrage pour alimentation du village en charge directe, par une station de pompage comportant une sous-station électrique 3.000 500/220 V. de 100 KVA. et deux pompes de 50 m<sup>3</sup>/heure. Cette station a permis la mise en service régulier du réservoir de 400 m<sup>3</sup> de la cote 120.

b) Trafic

Matériel roulant. — Mise en service de 45.000 paniers métalliques d'une contenance de 20 kilos de charbon et de 45 plates-formes spéciales pour le transport de ces paniers de la mine au port.

c) Uông-Bi

Ateliers centraux. — Augmentation méthodique de puissance par l'aménagement de plusieurs machines importantes : 1 fraiseuse, 1 scie à disque, 1 tour à rectifier les roues de wagon, 1 quatrième poste de soudure électrique, etc.

d) Port Redon

Extension du front de mer de la plate-forme du port pour l'aménagement d'un nouveau quai de chargement de 50 m abordable aux chalands de 210 t. à toute marée (plus de 70.000 m<sup>3</sup> de schistes mis en place en 1934).

Réaménagement complet des voies de stockage et de reprise et remplacement intégral des rails de 12 kilos par des rails de 20 kilos.

2°) Centre « Espoir »

Au jour. — Montagne à Pluton d'une centrale de 120 CV composant 2 locomobiles de 100 et de 25 CV, 2 compresseurs de 25 CV et 1 génératrice continu 220 V. - 45 CV.

Au fond. — Équipement du plan incliné Pluton desservant la cote 2,50. par un treuil électrique et 2 pompes à air comprimé.

Guillaumat, ingénieur du corps des mines, chef du service des mines de l'Indochine.

Extrait du *Bulletin économique de l'Indochine*, mai-juin 1935



---

Charbonnages du Đông-Triêu  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1<sup>er</sup> février 1936)

Au cours de l'exercice 1935, la production de la Société a été en progression par rapport à l'année précédente. Les ventes en France se sont un peu développées, une commande importante (46.000 tonnes) a été livrée au Canada.

Parmi les marchés nouveaux, c'est principalement du côté de l'Italie que Đông-Triêu a traité pour les tonnages élevés.

Par contre, la société ne bénéficiera que dans une faible mesure de l'abaissement des droits d'entrée chinois sur le charbon indochinois, ses exportations à destination de ce pays n'étant pas importantes. Du côté de l'antracite russe, qui concurrence en France les produits de la société, aucun fait nouveau n'est intervenu, les licences d'importation délivrées à l'U.R.S.S. représentant toujours une quantité de 140.000 tonnes comme l'an dernier.

---

Chronique de Haïphong

Une grave explosion de dynamite à la mine Clotilde (Uong-Bi)

Trois morts

(*La Volonté indochinoise*, 26 mars 1936)

M. le Procureur de la République à Haïphong a été avisé télégraphiquement qu'une grave explosion de dynamite s'est produite à la mine Clotilde (Uong-bi) le 24 mars courant, à 5 heures du matin, au cours de laquelle trois coolies ont été tués et autres grièvement blessés. La personne responsable de l'accident a été aussitôt arrêtée.

---

Trop d'accidents

(*Chantecler* (Hanoi), 2 avril 1936, p. 3)

Il y a beaucoup trop d'accidents dans les mines depuis quelque temps. La presse a signalé cet état de choses en le commentant ainsi qu'il convenait. En moins de trois jours, on signalait plusieurs accidents à la mine Clotilde et à Campha-Mine [SFCT]. Dans la première, c'est un éboulement qui a fait sept morts et quatre blessés, alors que d'autres éboulements s'étaient produits, il y a peu de temps.

À Campha-Mine, le même fait s'est produit dans un souterrain, et on retira un cadavre des décombres.

Nous savons tous que les indigènes sont d'une insouciance déconcertante et qu'ils créent d'eux-mêmes trop souvent les causes des accidents dont ils sont victimes. Néanmoins, il faudrait un peu plus d'étroite surveillance.

---

TONKIN

UONG-BI

(*L'Avenir du Tonkin*, 9 juin 1936)

Accident de travail à la mine Clotilde. — Vendredi matin, le coolie mineur Trân-van-Thach se reposait après son travail au coin d'un couloir, dans une galerie. Tout-à-coup, un bloc de schiste, de 4 à 6 mètres de long, se détachant du toit tombe. L'énorme bloc en tombant, cassa une longrine qui projeta Thach contre le rebord du couloir.

Le malheureux resta à terre sans connaissance et a été transporté le jour même à l'hôpital de Haiphong. Une enquête est ouverte.

---

### À la Mine Clotilde

Un éboulement de galerie fait six morts et un blessé  
(*La Volonté indochinoise*, 15 juin 1936)

Le samedi 13 juin courant, un grave éboulement s'est produit à la mine Clotilde de la Société des Charbonnages du Đông-Triêu, entraînant 6 morts et 1 blessé.

M. Serruau, procureur de la République de Haïphong, avisé télégraphiquement, s'est rendu dimanche matin à la mine Clotilde pour ouvrir une enquête, en compagnie de M. le substitut Arbès et d'un interprète M. Bui van-Bia.

Les corps des six victimes, par suite de l'encombrement de la galerie, n'ont pu être retirés.

Les travaux de déblayage continuent activement.

Nous n'insisterons pas à nouveau aujourd'hui sur ces tragiques éboulements qui ont la plus fâcheuse répercussion dans de nombreuses provinces où se recrute la main-d'œuvre minière et dont nous parlions il y a quelques mois : les charbonnages ont recommencé à travailler à plein cette année mais avec un personnel réduit de crise ; nombreux sont les surveillants et les contremaîtres de certains charbonnages qui ont été licenciés ou non remplacés et c'est à une insuffisance, numérique certainement, de cadres qu'il faut imputer de tels accidents dont la cause directe est, d'autre part, l'imprudence et la négligence des mineurs eux-mêmes.

### Un surveillant assailli par des coolies est grièvement blessé

Nous apprenons d'autre part que M. Émile Hertzog, chef de chantier, en service à la mine Clotilde, a été l'objet d'une tentative d'assassinat de la part des coolies employés à cette mine.

Ces jours derniers, au cours d'une ronde, M. Hertzog, constatant la négligence d'un groupe d'ouvriers travaillant dans un four, les menaça de leur infliger des punitions.

Furieux et pour se venger de M. Hertzog qui fut déjà dans l'obligation de sévir plusieurs fois, les coolies se précipitèrent sur lui et le frappèrent sauvagement avec les couteaux et les bâtons.

Lorsqu'on se rendit sur les lieux, on trouva M. Hertzog gisant inanimé dans une mare de sang, le corps portant de nombreuses blessures.

M. Hertzog fut transporté d'urgence à l'hôpital de Lannessan de Hanoï où son état est considéré comme alarmant, son visage couvert de blessures et plusieurs tendons sectionnés.

---

À UONG-BI

Un éboulement à la mine Clotilde : cinq morts, trois blessés  
(*Chantecler* (Hanoi), 21 juin 1936, p. 3)

Les récentes pluies ont beaucoup alourdi les toits des galeries dans la Mine Clotilde qui appartient à la Société de Charbonnages du Đông-Triêu. L'eau s'infiltré partout. Des coolies sont obligés de doubler les boisages de peur que les toits ne s'effondrent. Ces précautions n'ont pu cependant empêcher un accident : samedi dernier à 4 heures du matin, un éboulement est survenu dans une couche, faisant 5 morts et 3 blessés.

Sous les ordres du sous-cai Dinh xuân-Hy, une équipe de coolies disposaient des étais entre les butons pour les consolider. Tout à coup, ils entendirent un craquement, et ce fut un sauve-qui-peut général. Les boiseurs Ba, Dien et Duc, bien qu'atteints par une grêle de charbon, de schistes, de blocs de terre, purent être retirés avec des blessures légères. Cinq de leurs camarades, Vu-van-By, Tran-xuan-Hy, Nguyễn-viêt-Bang, Nguyễn-van-Cap et Tran-van-Sien furent ensevelis. Quand on put les retirer, ils avaient déjà cessé de vivre.

Dimanche, M. le procureur de la République de Haïphong. M. Serruau, et son substitut, M. Arbès, se sont transportés à Vang-gianh et ont ouvert une enquête. M. Guillaumat, chef du service des Mines, s'est également rendu sur les lieux. L'accident semble n'être imputable qu'à un accident fortuit. Mais on ne peut que regretter la fréquence et la périodicité de ces accidents. Le nombre de morts qu'ils ont causé est déjà considérable : on a le droit de penser que tout n'est peut-être pas fait pour les empêcher.

---

Encore un grave accident à la Mine Clotilde

5 morts — 18 blessés, dont un seul grièvement  
(*La Volonté indochinoise*, 26 juin 1936)

Suivant des renseignements particuliers, nous apprenons que, dimanche 21 juin, vers minuit, à la suite de l'écroulement d'une galerie, cinq coolies ont trouvé la mort, 1 a été blessé grièvement et 17 autres blessés légèrement.

Le coolie qui fut blessé grièvement s'appelle Tran-huu-Nho, âgé de 17 ans, et a déjà été évacué sur l'Hôpital de Haïphong pour traitement.

La mine Clotilde s'est tristement illustrée cette année. Est-ce une question de terrains, de qualité de bois de mine, de défaut de surveillance par manque de personnel surtout ? On doit tout envisager, mais nous avons déjà dit ce que nous pensions de ces accidents et nous n'insisterons plus. Il peut n'y avoir, d'ailleurs, qu'un acharnement du mauvais sort et qu'une période tragique de malchance... C'est encore possible mais nous laisserons maintenant à la conscience des dirigeants des charbonnages du Đông-Triêu, à l'enquête des représentants de l'Autorité et de la Justice le soin de conclure là où nous nous sommes bornés à enregistrer des faits et à suggérer la responsabilité de causes qui, dans l'éventualité où cette responsabilité se vérifierait, continueraient inmanquablement à produire les mêmes effets — sans excuses cette fois.

---

Uong-bi  
Après l'éboulement de la mine Clotilde  
(*Chantecler* (Hanoi), 28 juin 1936, p. 3)



Nous avons relaté hier l'éboulement survenu dimanche soir à la mine Clotilde, éboulement qui coûta la vie à 5 coolies miniers et occasionna des blessures à 18 autres.

Le parquet s'est ému justement de ces accidents qui se renouvellent trop souvent, faisant de plus nombreuses victimes. Hier, M. le procureur Serruau, accompagné de M. le juge d'instruction Selvanadin, s'est transporté à Vang-gianh pour constater *de visu* l'état des lieux et déterminer lui-même les circonstances de l'accident. Les corps des cinq coolies morts, Pham Tao, Trinh Cap, Tran thi Quê, Truong dinh My et Ng. van Tô (?), ont été inhumés après les constatations de M. le Dr. Fesquet, au cimetière de mine. Une autre victime, Tran huu Nho, a été transportée à l'hôpital de Haïphong. L'état des autres blessés est satisfaisant.

Les causes de l'éboulement ? Comme toujours, on ne peut s'en prendre qu'aux pluies trop abondantes dont les eaux alourdissent les couches de schistes. Sans crier gare, le toit s'écroule : des blocs entiers de roche ou de charbon ensevelissent les travailleurs qui, leurs lampes s'étant éteintes par suite du déplacement d'air, ne peuvent plus s'orienter.

---

(*Chantecler*, 2 juillet 1936, p. 6)

Installation d'un commissariat à Uong Bi à compter du 1<sup>er</sup> juillet sur proposition de M. Boubal, commissaire de la Sûreté d'Haïphong.

---

UONG-BI — QUANG-YEN  
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 juillet 1936)

Société des Charbonnages. — M. Tran-van Xuan, médecin indochinois de 5<sup>e</sup> clause de l'Assistance médicale, en service à Tuyên Qouang, est placé dans la position de congé hors cadres et sans solde et mis à la disposition du directeur général de la Société des Charbonnages du Đông-Trieû à Uong Bi pour une période de trois ans.

La solde nette de M. Tran-van-Xuan, la retenue pour pension, la contribution budgétaire correspondante et les indemnités de toute nature seront apportées par la Société des Charbonnages du Đông-Trieû, dans la forme prévue par l'arrêté susvisé du 21 mai 1926 complété par celui du 21 octobre 1933. La société paiera, en outre, directement à ce fonctionnaire une indemnité mensuelle pour mission extraordinaire de 60 p. 00.

Toute augmentation ultérieure de solde ou des indemnités actuelles résultant d'une modification générale ou d'une promotion Individuelle sera à la charge de la Société des Charbonnages du Dong Trieû.

---

Uong-bi  
Les vols de dynamite à la mine Clotilde  
(*Chantecler* (Hanoi), 12 juillet 1936, p. 6)

Le chef de quartier Tung, de Vang-Gianh (Mine Clotilde), a réussi à arrêter un nouveau voleur de dynamite. Il s'agit d'un nommé Ng.-van-Han, du village de Tho-Cach (Namdinh), qui à refilé le produit de son vol aux nommés Phuc et Hy. Ces deux derniers devaient échanger les explosifs contre de l'opium de contrebande à un Chinois de passage...

## Le nouveau commissaire de la Sûreté

Nous avons parlé de la création dans le centre de Uong-bi d'un commissariat de la Sûreté. C'est aujourd'hui chose faite.

C'est M. Donet, l'inspecteur bien connu de la police judiciaire mobile d'Hanoï, qui est appelé à en prendre la direction.

M. Donet a pris son service depuis samedi.

Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

---

## SACRIFICES DES OBLIGATAIRES

CHARBONNAGES DU Đông-Triêu.

(*Le Temps*, 12 juillet 1936)

(*Le Journal des finances*, 17 juillet 1936)

L'assemblée des porteurs d'obligations 5 1/2 % 1931, tenue le 10 juillet, a autorisé la société à ramener de 5 1/2 % à 3 % demi-net le taux d'intérêt des obligations sous réserve de récupération dans un délai de cinq ans à dater de l'échéance de chaque coupon.

Il n'y aura pas, jusque-là, de rémunération pour le capital-actions. Toutefois, en cas d'augmentation de capital par émission d'actions privilégiées, ces dernières auraient droit par priorité à un intérêt non cumulatif de 7 % au maximum.

En outre, l'assemblée a décidé de reporter au 1<sup>er</sup> février 1943 le début de l'amortissement des obligations.

---



Résolutions de l'Assemblée du 14 Janvier 1931 des actions  
 obligations 5 1/2 % 1931 CHARBONNAGES DU DONG-TRIEU

1<sup>er</sup> - Intérêt ramené à 5 % des obligations non payées récemment  
 Société des Charbonnages du Dong-Trieu  
 coup. n° 001.064  
 2<sup>o</sup> - Table d'amortissement des obligations  
 Premier remboursement: 1<sup>er</sup> Février 1931

**SOCIÉTÉ  
DES  
CHARBONNAGES  
DU  
DONG-TRIEU**

SOCIÉTÉ ANONYME  
 CAPITAL DE 28.000.000 DE FRANCS  
 DIVISÉ EN 280.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE

Siège Social: HAÏPHONG (TONKIN)

**Obligation de 1000 Francs 5 1/2 % 1931  
au Porteur**  
 N° 001.064

Fait partie d'un Emprunt de 25.000.000 de francs divisé en 25.000 Obligations de 1.000 francs nominal chacune, créés en vertu de la décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires du 2 Décembre 1930 et suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 22 Janvier 1931, se rapportant au tirage annuel de 5 1/2 % soit 58 francs payable par coupon semestriel de 27 fr. 50, le 1<sup>er</sup> Février et 1<sup>er</sup> Août de chaque année, le premier coupon étant payable le 1<sup>er</sup> Août 1931.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres seront effectués de tous impôts indochinois et français présents et futurs, à l'exception de la taxe de transmission, dont le montant sera déduit des coupons des titres au porteur.

Le droit de transfert pour les titres nominatifs ainsi que le droit de conversion du nominatif au porteur, seront à la charge des obligataires.

Ces obligations qui amortissent dans un délai de 28 ans au maximum, à partir du 1<sup>er</sup> Février 1936, sont au pair par voie de rachat en Bourse au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon et en épuisant chaque année la totalité de l'annuité prévue au tableau d'amortissement.

Le premier remboursement aura lieu le 1<sup>er</sup> Février 1937 et le dernier le 1<sup>er</sup> Février 1964 au plus tard. Toutefois, la Société se réserve la faculté de procéder, à tout moment, après le 1<sup>er</sup> Février 1937 inclus, à l'amortissement anticipé de tout ou partie des obligations en circulation, soit par rachat en Bourse au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon, soit par remboursement au pair, lors de chaque échéance de coupon, par voie de tirages au sort supplémentaires. Dans ce dernier cas, les amortissements anticipés donneront lieu à un avis à publier dans un journal d'annonces légales trois mois au moins avant la date du remboursement. Les obligations remboursées ou rachetées en excédent du chiffre prévu au tableau d'amortissement seront imputées sur le dernier tirage, puis sur le précédent et ainsi de suite, de façon à ne pas modifier l'ordre du tableau d'amortissement. La Société publiera dans le Journal Officiel, huit jours au moins avant la date fixe pour le remboursement des titres, le nombre des obligations sorties tant aux tirages prévus au tableau d'amortissement qu'aux tirages supplémentaires, avec l'indication de leurs numéros, ainsi que le nombre des titres rachetés. Ces obligations ont droit de porter intérêt à dater du jour où le remboursement sera exigible. Toute obligation présentée au remboursement devra être munie de tous les coupons non échus à la date fixée pour ledit remboursement: le montant des coupons manquants sera déduit du capital à rembourser. Ces obligations sont garanties par l'ensemble de l'actif social; d'autre part, la Société s'engage, jusqu'à leur complet remboursement, à ne consentir, au profit d'autres créanciers présents ou futurs, et notamment de ceux qui elle viendrait à émettre ultérieurement, aucun privilège sur ses fonds de commerce, ni aucune hypothèque sur ses biens et droits immobiliers, ainsi qu'à faire bénéficier par ses obligations de la présente émission. Toutefois, cet engagement n'affecte en rien la liberté de la Société de disposer de ses biens. Il a été formé un Groupement entre tous les porteurs d'obligations. La souscription ou la possession d'une ou plusieurs obligations, à quelque titre que ce soit, confère de plein droit et expressément l'adhésion aux statuts dudit Groupement qui sont reproduits au dos du présent titre.

LE PRÉSIDENT  
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Paris, le 1<sup>er</sup> Avril 1931

SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DU DONG-TRIEU  
 SOCIÉTÉ ANONYME  
 CAPITAL DE 28.000.000 DE FRANCS  
 DIVISÉ EN 280.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE  
 Obligations N° 001.064  
 Copie de 27 fr. 50 payable le 1<sup>er</sup> Février 1931

Coll. Serge Volper  
 SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DU Dông-Trieu  
 Société anonyme  
 Capital de 28.000.000 de fr.  
 divisé en 280.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Panhard, notaire à Paris,  
 dont expédition en l'étude de M<sup>es</sup> Larre et Coueslant,



avocats-défenseurs à Haïphong (Tonkin)  
Siège social à Haïphong (Tonkin)

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*  
du 25 mars 1931

OBLIGATION DE 1.000 FRANCS 5 1/2 % 1931  
AU PORTEUR

**ANNULÉ**

Décisions de l'assemblée du 10 juillet 1936 des porteurs  
d'obligations 5 1/2 % 1931 CHARBONNAGES du Đông-Triêu

1° — Intérêt ramené à 3 %  
2° Tableau d'amortissement  
Premier remboursement : 1<sup>er</sup> février 1943

Le président du conseil d'administration : A. Vincent  
Par délégation du conseil d'administration : Émilien Mérieux ?  
Paris, le 1<sup>er</sup> avril 1931

Modèle déposé -Imp. de la Banque et des Cies d'Assurances — Paris.

Mort du général Hergault,  
ancien inspecteur général de l'aéronautique  
(*Le Journal des débats*, 24 juillet 1936)  
(*Le Temps*, 25 juillet 1936)

Nous apprenons de Besançon que le général Hergault est décédé, hier soir, dans la propriété qu'il possédait dans les environs.

Né à Quingey (Doubs) le 5 septembre 1869, ancien élève de l'École polytechnique breveté, il servait au début de la guerre au 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie. Nommé général de brigade, chef d'état-major auprès du général Mangin en 1918, il fut, après la guerre, chef de cabinet de Louis Barthou, alors ministre de la guerre. Chef d'état-major général de l'aéronautique quand l'aviation militaire était encore rattachée au ministère de la guerre, il fut promu inspecteur général de l'aéronautique lorsque le ministère de l'air fut créé et cumula d'ailleurs un certain temps ces deux hautes fonctions. Le général Hergault était grand-croix de la Légion d'honneur.

## Paul BLANCHARD DE LA BROSSE (1872-1945), président



Gouverneur de la Cochinchine (déc. 1926-jan. 1929),  
puis directeur de l'Agindo (1929-1934) :

### CHRONIQUE DE HAIPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 31 juillet 1936)

AU TRIBUNAL, L'AUDIENCE CORRECTIONNELLE INDIGÈNE. — Le tribunal correctionnel s'est réuni hier matin sous la présidence de M. de Gentile. M. le substitut Vaillant occupait le siège du ministère public.

Greffier : M. Raymond

.....  
À la mine Clotilde (Uong-Bi), Nguyễn van Hau a volé de la dynamite qu'il a fait écouler par les nommés Vu dinh Phuc et Pham Hy dit Nhung. Il y a toujours dans la région montagneuse du Đông-Triêu des contrebandiers chinois qui apportent aux coolies mineurs, aux boute-feux, de l'opium pour recevoir en échange de la dynamite.

Les trois prévenus avouent ; ils sont condamnés respectivement à 3 mois, 2 mois et un mois de prison.

---

### TONKIN

---

#### UONG-BI

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 août 1936)

Accident de travail à la mine Clotilde. — Mercredi dernier, au cours de travaux de remblayage dans une taille de la mine Clotilde, le coolie Nguyễn Hanh glissa des bois sous le toit pour le soutenir. Un de ces bois, lancé avec force, atteignit par malheur le coolie Ng. van Hong qui fut blessé assez grièvement à la main droite.

La faute de l'accident incombe à la victime elle-même qui ne s'est pas garée, bien que son camarade l'eût prévenu avant de jeter le bois.

Ng. van Hong a été transporté à l'hôpital.

---



CHRONIQUE DE HAIPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 septembre 1936)

AU TRIBUNAL : L'AUDIENCE CORRECTIONNELLE DU MARDI. — M. Vaillant préside M. Arbès occupe le siège du ministère public. Greffier : M. Raymond.

.....  
Au cours d'une tournée dans une taille de la mine Clotilde, M. Bengin, porion au service des Charbonnages de Đông-Triêu, a trouvé le boute-feu Hoang van Oai qui, au lieu de tirer lui-même les coups de mine, a remis ses explosifs à un sous-cai, et qui a fait tirer 6 coups à la fois au lieu de 4 seulement, comme l'exige le règlement minier. Pour se défendre, Oai a prétendu qu'il était boute-feu depuis huit jours seulement et ne connaissait pas rien le règlement. Avant, il était menuisier. L'imprudence de Oai aurait pu causer un accident. Le tribunal lui inflige 100 francs d'amende.

---

Chronique de Hanoï

---

Accident mortel d'automobile  
(*La Volonté indochinoise*, 3 novembre 1936)

Le 2 novembre courant, vers 9 heures du matin, le nommé Luong-van-Cuong, âgé de 33 ans, chauffeur au service de M. Vu xuân-Phuong, entrepreneur à la mine Clotilde (Quang-Yên), venant de Haïphong, se dirigeant sur Hanoï, pilotait l'auto n° T. 5395.

Arrivé au kilomètre 8+800, il croisa trois charrettes tirées par un cheval chacune. Tout à coup, la nommée Duong thi-Luu, 32 ans, demeurant à Gia Lâm, surgit entre la deuxième et la troisième charrette, transportant une charge de briques pour se porter de droite à gauche. Elle fut tamponnée par l'auto et la malheureuse femme fut tuée sur le coup.

M. Berger, commissaire de police à Gia-Lam a ouvert une enquête.

---

Les grèves  
(*Chantecler*, 29 novembre 1936, p. 6)

On a annoncé qu'un commencement de grève se serait produit aux Mines de Uong-Bi, par extension de celles des autres centres miniers. Mais on assure que la direction de la mine de Uong-Bi aurait pris la précaution d'offrir une augmentation de salaire de 10 % à ses ouvriers, lesquels se seraient déclarés très satisfaits. C'est une excellente initiative.

---

Chronique de Haïphong

---

Décès  
(*La Volonté indochinoise*, 10 novembre 1936)

Nous apprenons avec regret le décès survenu le 8 novembre à 14 h 30 de la jeune Alice Hertzog, âgée de 5 ans, fille de M. Hertzog, surveillant à la Mine Clotilde à Uong-bi.

Les obsèques ont eu lieu le 9 novembre à 15 heures.

Nos condoléances à la famille de la défunte.

---

CHARBONNAGES DE Đông-Triêu  
(*Les Annales coloniales*, 1<sup>er</sup> décembre 1936)

L'assemblée ordinaire réunie le 30 novembre sous la présidence de M. Paul Blanchard de La Brosse a approuvé les comptes de l'exercice 1933. Le bénéfice d'exploitation est de 4.364.801 fr. contre 4.636.182 francs malgré une augmentation des ventes de 127.155 tonnes. Ce fléchissement est dû aux sacrifices de prix consentis par la société pour prendre place sur de nouveaux marchés. Déduction faite des frais généraux et des intérêts, commissions et agios, l'exercice 1935 se solde par une perte de 1.880.126 fr. dont 1.160.245 francs de perte sur réalisation de stocks.

Dans son rapport, le conseil fait observer que l'exercice 1935 a marqué un important progrès de l'extraction et des livraisons rendu possible par les améliorations apportées aux installations et au matériel ; ce progrès rapproche la production du tonnage correspondant à la capacité des principaux aménagements précédemment réalisés.

L'extraction brute a atteint 545.601 tonnes contre 373.249 tonnes en 1934 et les livraisons se sont élevées à 465.869 tonnes contre 336.714. Afin d'assurer aux ventes un développement parallèle à celui de la production, le conseil a employé la majeure partie des stocks à aborder de nouveaux marchés : charbons classés au Canada et en Italie, menus de chauffe au Japon. Ces ventes de prospection, effectuées avant la reprise des cours, avant l'alignement monétaire et avec une prime d'introduction, ont entraîné sur la réalisation des stocks, qui étaient évalués aux prix de revient des exercices antérieurs, une perte de 1.100.205 francs. Par contre, les charbons de la société ont été très appréciés des nouveaux acheteurs et leur succès assure maintenant, dans des conditions rémunératrices, des débouchés supplémentaires répondant largement au programme d'extraction.

L'assemblée a ratifié la nomination provisoire de M. Paul Blanchard de la Brosse et Paul Girod <sup>17</sup>, en qualité d'administrateurs.

Elle a réélu M. Charles Lannegrace administrateur sortant.

---

Charbonnages de Đông-Triêu  
(*Le Journal des finances*, 4 décembre 1936)

L'assemblée ordinaire du 30 novembre a approuvé les comptes de l'exercice 1935 se soldant par un bénéfice brut d'exploitation de 4 millions 364.801 fr. et après déduction des charges et frais généraux, par une perte de 1.880.126 fr.

*Quitus* de leur gestion a été donné à MM. A. de Percy, Léon Martin et Gaston Weil, administrateurs démissionnaires. La nomination de MM. Paul Blanchard de la Brosse et Paul Girod a été ratifiée. Enfin, M. Charles Lannegrace a été réélu.

---

<sup>17</sup> Paul Girod (Fribourg, 1878-Cannes, 1951) : pionnier de l'électrometallurgie à Ugine.

Charbonnages du Đông-Triêu  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 2 janvier 1937)

L'assemblée ordinaire du 30 novembre 1936 a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1935, qui font apparaître un bénéfice brut d'exploitation de 4.364.801 francs contre 4.636.182 francs en 1934, malgré une augmentation des ventes de 127.186 tonnes. Ce fléchissement est dû aux sacrifices de prix consentis pour prendre place sur de nouveaux marchés. Par ailleurs, les ventes de prospection auxquelles ont été affectés en cours d'exercice la majeure partie des stocks, ayant été effectuées avant la reprise des cours, avant l'alignement monétaire et avec une prime d'introduction, ont entraîné une perte de 1.160.205 francs. L'exercice se solde au total par une **perte de 1.880.126 francs**.

L'extraction brute a atteint 545.001 tonnes contre 373.249 tonnes en 1934.

Les livraisons se sont élevées à 465.869 tonnes contre 338.714 tonnes en 1934.

Le rapport indique que, grâce aux travaux exécutés pour compléter et aménager les installations et le matériel, l'extraction atteindra 620.000 tonnes en 1936, en nouvelle augmentation de 75.000 tonnes environ. Le succès commercial rencontré sur les nouveaux marchés assure aux livraisons le même marche ascendante avec des prix devenus maintenant rémunérateurs. Afin d'élargir encore ses débouchés, la Société étudie actuellement l'emploi de son anthracite à des usages spéciaux, particulièrement intéressants.

Toutes les résolutions proposées par le conseil ont été adoptées à l'unanimité.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Paul Blanchard de la Brosse et Paul Girod et réélu pour six ans, M. Charles Lannegrace, administrateur sortant.

---

Charbonnages du Đông-Triêu  
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 9 janvier 1937)

L'assemblée du 30 novembre a approuvé les comptes de l'exercice 1935-1936, faisant ressortir un bénéfice brut d'exploitation de 4.364.801 francs, en diminution sur celui de 1934, malgré une augmentation des ventes de 127.155 tonnes, à cause du fléchissement consenti sur les prix. Après déduction des frais généraux et compte tenu des intérêts, commissions et agios, l'exercice se solde par une perte de 1.880.126 fr. dont 1.160.245 francs pour perte sur réalisation de stocks.

Au cours de son allocution, le président, M. Blanchard de la Brosse, a déclaré que la production atteindra, l'an prochain, si l'ordre social est maintenu au Tonkin, le niveau qui permettra à la société, compte tenu des négociations en cours avec les créanciers, de faire face à toutes les charges qui lui incombent encore du fait du passé. Les marchés, désormais ouverts à l'entreprise dépassent ses possibilités présentes et permettent d'envisager ultérieurement des extractions plus considérables, donc plus rémunératrices.

---

Dông-Triêu  
(*Chantecler*, 28 février 1937, p. 4)

Nous lisons dans la revue « Bec et Ongles » ce nouveau panégyrique de cette affaire :

C'est en vain que l'on s'efforce pousser les cours du titre. Chaque fois que l'on veut monter, il revient du papier. Phénomène dont on ne saurait se montrer surpris, car, si l'affaire marche dans des conditions industrielles passables, elle se trouve, par contre, dans une situation financière plus que difficile. Car il ne suffit pas de produire, encore faut-il que l'on puisse vendre à des prix rémunérateurs. Or, tel n'est pas le cas, et il serait difficile qu'il en soit autrement étant donné que la société doit, pour trouver des débouchés, envoyer sa marchandise jusqu'en France et même jusqu'au Canada !

Vendant mal sa production, comment l'affaire pourrait-elle vivre, alors surtout qu'elle est chargée de lourdes dettes ?

En vérité, Đông-Triêu se trouve dans une position pratiquement inextricable. Et l'on donnera simplement quatre chiffres pour permettre de se faire une opinion à cet égard : le capital est de 28 millions, le passif obligataire et bancaire de 81 millions. l'actif réalisable de 1 million 1/2 et les pertes accumulées de 8 millions.

Cela comporte en soi sa propre signification. »

Décidément, les administrateurs de cette affaire n'ont pas su se créer des sympathies dans la rédaction de cette revue.

---

Prochains mariages  
(*Chantecler*, 20 mai 1937, p. 6)

Haïphong : Raymond-Charles-Paul Heintz, employé aux Charbonnages de Đông-Triêu, domicilié à Uong-Bi, avec M<sup>lle</sup> Lê-thi-Nhung, de Haïphong

---

Charbonnages du Đông-Triêu  
(*Le Journal des finances*, 2 juillet 1937)

L'assemblée extraordinaire, tenue le 29 juin, a ratifié le projet de **moratoire de la dette obligataire**, tel qu'il a été accepté par l'assemblée générale des obligataires du 10 juillet 1936 qui avait ramené le taux d'intérêt de 6 1/2 % à 3 % à partir du 1<sup>er</sup> août 1936, étant entendu que les 2 1/2 % différés pourront être récupérés si les résultats d'exploitation le permettent, et reporté au 1<sup>er</sup> février 1942 le début de l'amortissement des obligations.

L'assemblée a également approuvé les modifications aux statuts qui découlent de l'accord avec les obligataires ou qui tiennent compte des dispositions récentes de la législation.

---

CHARBONNAGES DU DÔNG-TRIÊU  
(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1937)

L'assemblée ordinaire, tenue le 2 juillet, sous la présidence de M. Blanchard de La Brosse, a approuvé les comptes de l'exercice 1936. se soldant par un bénéfice net de 2.714.002 francs qui a été affecté à raison de 1.312.077 francs à l'amortissement des frais d'émission d'obligations, et de 1.401.924 francs à l'amortissement du matériel minier.

L'extraction brute a atteint 634.430 tonnes contre 545.601 en 1935.



Les livraisons ont été de 514.995 tonnes contre 465.869 en 1935, réalisant une augmentation de tonnage de 49.126 tonnes, bien que le marché italien, qui avait absorbé 50.000 tonnes l'an dernier, ait été fermé cette année à la société.

Les prix de réalisation ont enregistré à fin septembre un redressement important, par suite de l'alignement monétaire. Le bénéfice brut de l'exploitation a été de 7 millions 473.900 francs contre 4.364.801 fr. en 1935.

---

Charbonnages du Đông-Triêu  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 7 août 1937)

L'assemblée extraordinaire du 29 juin a approuvé l'aménagement de son passif obligataire tel qu'il a été accepté par l'assemblée générale des porteurs d'obligations, en date du 10 juillet 1936, et modifié en conséquence les statuts de la Société pour les mettre également d'accord avec la législation actuelle.

L'assemblée du 2 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1936. Le bénéfice brut d'exploitation est de 7.473.900 fr. contre 4.364.801 fr. en 1935. Ce relèvement enregistré, d'une part, une augmentation des ventes de 49.126 tonnes, d'autre part l'amélioration des prix de réalisation. Le compte « intérêts, commissions, agios » se totalise par 4.290.128 fr., contre 4.762.673 fr. Le solde créditeur du compte de profits et pertes est de 2.714.002 fr.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a décidé d'affecter 1.312.077 fr. à l'amortissement des frais d'émission d'obligations et 1.401.924 francs à l'amortissement du matériel minier.

---

Chronique de Hanoi

---

Naissances  
(*L'Avenir du Tonkin, La Volonté indochinoise*, 17 août 1937)

Le 15, à 21 h. 05, à l'hôpital de Lanessan, de Nicole, fille de M. Roland Gilbert Brault, ingénieur civil des Mines à la mine Clotilde (Uong-Bi), et de M<sup>me</sup>, née Dita Gisèle.

---

Mariage  
(*Chantecler*, 23 septembre 1937, p. 6)

Alexandre Colonna, employé des Charbonnages du Đông-Triêu, et Madeleine Garat, de Haïphong.

---

Charbonnages du Đông-Triêu  
Assemblée ordinaire du 2 juillet 1937  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 25 septembre 1937)

Assemblée présidée par M. Blanchard de la Brosse, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, M. W[illey] de Redon et M. le général Fagalde <sup>18</sup>.

99.568 actions sont présentes ou représentées.

M. Lannegrace, administrateur délégué, remplit les fonctions de secrétaire.

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'exercice 1936, dont nous soumettons aujourd'hui, Messieurs, les comptes à votre approbation, a marqué un nouveau progrès de l'extraction et des livraisons et un notable relèvement des bénéfices d'exploitation.

#### Travaux de premier établissement

Les dépenses de premier établissement ont totalisé 4.015.078 fr. 20 se décomposant comme suit :

Adjudication du lot n° 9 <i>bis</i> entre nos deux concessions Clotilde et Françoise	60.397 00
Travaux de recherche et de préparation	103.738. 00
Aménagements intérieurs	405.805 30
Criblage et lavoir	107.029 30
Ateliers mécaniques	227.382 00
Maisons d'ouvriers	159.239 81
Cadres métalliques	1.146.067 00
Matériel et outillage minier	1.005.772 90
Matériel roulant de mine	395.837 50
Voies et matériel roulant de chemin de fer	157.259 60
Remblais et voies du port	94.797 60
Divers	133.753 00

#### Exploitation

Extraction. — L'extraction brute a atteint 634.430 tonnes contre 545.601 tonnes en 1935.

Ventes. — Les livraisons ont atteint 514.995 tonnes contre 465 869 tonnes en 1935, réalisant une augmentation de tonnage de 49.126 tonnes, bien que le marché italien, qui avait absorbé 55.000 tonnes l'an dernier, nous ait été fermé cette année.

Les prix de réalisation ont enregistré en fin septembre un redressement important, conséquence de l'alignement monétaire.

#### Bilan et compte de profits et pertes

MM. les commissaires aux comptes vous donneront toutes explications utiles sur le bilan et le compte de profits et pertes.

Actif immobilisé. — Les travaux de premier établissement, dont nous avons donné plus haut le détail technique, ont exigé une dépense de 4.015.078 fr. 20, comprenant :

---

<sup>18</sup> Général Bertrand Fagalde : né le 22 juillet 1878 à Boghar (Algérie). Commandeur du 29 juin 1939 : général de division de l'état-major général de l'armée. Grand officier de la Légion d'honneur du 4 juin 1940 : général commandant le 16<sup>e</sup> corps d'armée. Décédé le 6 février 1966.

Main-d'œuvre, fournitures, matériel, paiements à l'administration et à divers  
2.935.016 70

Part de frais d'études, appointements et frais généraux 1.080.061 50

Par contre, il a été retiré des chantiers et installations et rentré en magasin pour 2 millions 470.599 fr. 20 de matériel.

D'autre part, 1.797.890 fr. 65 d'outillage perdu ou déclassé, a été imputé au prix de revient

Enfin, l'inventaire a été dépouillé d'un certain nombre de constructions réformées et d'aménagements miniers ayant définitivement cessé de servir à l'exploitation et représentant au total 616.859 fr. 83. savoir :

558.435 fr. au compte constructions minières

1 58 424 fr. 83 au compte « constructions des ports ».

dont le montant a été prélevé sur les amortissements appliqués antérieurement aux comptes correspondants.

En définitive, l'actif immobilisé passe de 94.446.062 fr. 36, chiffre du précédent bilan, à 93.575.790 fr. 88.

Actif réalisable. — L'encaisse en fin d'année est de 438. 761 fr. 40 contre 608.094 fr. 80 en fin 1935.

Les Approvisionnements et le Matériel en magasin ou en cours de route, enregistrent une augmentation de 1 233.632 fr. provenant principalement du matériel retiré de certains chantiers, dont l'exploitation a été suspendue dans un but de concentration; ce matériel, remis en état à l'atelier, a été rentré au magasin à sa valeur marchande.

Le stock de charbon passe de 798.856 fr. 20 à 932.664 fr. 10- Le stock est inventorié au prix de revient moyen du dernier exercice.

Les Clients et Divers passent de 3 millions 162.437 fr. 30 à 3.320.307 fr. 15.

Le total de l'actif réalisable ressort à 14.398.360 fr. 68 contre 13.599.104 fr. 51 au bilan de 1935.

Passif exigible. — Le passif en banque passe de 46.454.394 fr. 80 à 46.657.705 fr. 99, l'augmentation de 203.311 fr. 19 représentant :

Les intérêts portés en compte 1.404.428 09 diminués des amortissements effectués 1.201.116 90

Le compte Fournisseurs et Divers. contre 9.848.672 fr. 58 au dernier bilan, figure cette année pour 7.535.220 fr. 01, marquant une diminution de 2.313.452 fr. 57. Ce compte se décompose comme suit :

Fournisseurs 2.868.355 50

Créditeurs divers 611.810 41

Salaires (entrepreneurs et primes dues à la main-d'œuvre) 2 021.419 50

Dépôts et comptes courants du personnel 407.301 95

Caisse de prévoyance 563.666 70

Le compte courant, qui figurait pour 1 million 273 213 fr. 91 au précédent bilan, a été amorti.

#### Compte de profits et pertes

Le bénéfice brut de l'exploitation est de 7.473.900 fr. 87 contre 4 364.801 fr. 97 en 1935. Ce relèvement enregistre, d'une part une augmentation des ventes de 49.136 tonnes, d'autre part l'amélioration des prix de réalisation.

Le compte Intérêts, commissions, agios, totalité 4.390.138 fr. contre 4.762.673 fr. 55 en 1935.

Les Frais généraux du bureau de Paris sont de 469.759 fr. 75 contre 322.009 fr. 85 l'exercice précédent, l'augmentation portant principalement sur les frais d'assemblée générale (obligataires), les appointements et frais de fonctions, les indemnités et secours accidentels au personnel de l'exploitation.

Compte tenu des intérêts et des frais généraux, l'exercice 1936 resterait créditeur de 3.174.002 fr. 57. Nous vous proposons d'affecter cette somme ainsi que suit :

- 1° 1.312.077 fr. 70 à l'amortissement des frais d'émission d'obligations ;
- 2° 1.401.924 fr. 87 à l'amortissement du matériel minier dont le solde au précédent bilan (92.439,45) sera ainsi porté à un chiffre répondant à l'importance des immobilisations correspondantes et à l'échelle des autres comptes d'amortissement.

#### Questions à l'ordre du jour

Aucun mandat d'administrateurs ne vient à expiration cette année.

Nous vous proposons de désigner comme commissaires aux comptes, pour l'exercice 1937, MM. Ch. Monneret et A. Merigoux, et de leur allouer une rémunération globale de 8.000 francs.

Nous vous déclarons que, durant l'exercice écoulé, nous n'avons fait, avec les sociétés ayant des administrateurs communs avec la nôtre, que des affaires courantes, et nous vous demandons de nous renouveler, en tant que besoin, l'autorisation prévue par la loi du 24 juillet 1867.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1936



ACTIF	
Prime d'émission obligations	1.125.000 00
Immobilisations :	
Mines :	
Concessions et droits miniers	5.629.393 13
Travaux de recherches et de préparation	3.084.999 41
Terrains	146 243 37
Constructions minières	43 919 113 37
Matériel minier	11.605 346 69
Chemin de fer :	
Infrastructure	9 546.316 76
Voie et matériel	814.705 94
Ports et transports fluviaux	
Constructions	4.964.100 04
Matériel	4 865.572 17
Actif réalisable :	
Disponible :	
Caisse et banques	438.761 40
Portefeuille	901.945 10
À terme :	
Approvisionnements et matériel en magasin ou en cours de route ou en atelier.	6.787 613 60
Stocks charbon Tonkin	932.664 10
Taxes à l'Enregistrement à récupérer	2.017.069 23
Clients et divers	3.320.307 15
C/O :	
Provision pour coupons d'obligations restant à payer C/O	53.121 57
C/O	525.750 00
Solde débiteur exercices 1931-1932-1933-1934-1935	7.776.964 77
	<u>117.454.987 80</u>
PASSIF	
Capital	28 000.000 00
Réserve légale	30.000
Amortissements :	

Mines :	
Concessions et droits miniers	1.478.996 82
Travaux de recherches et de préparation	1.562.164 65
Constructions minières	450.422 81
Matériel minier	1.494 364 32
Chemin de fer :	
Infrastructure	1.485.010 09
Voie et matériel	2.35 208 83
Ports et transports fluviaux :	
Constructions	411.089 49
Matériel 245.933 19	
Obligations	25.000.000 00
Passif exigible :	
Banques	46.675.705 99
Fournisseurs et divers	7.535.220 01
C/O :	
Obligataires solde coupons à payer	53.121 57
C/O	525.750 00
	<u>117.454.987 80</u>

### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Intérêts, escomptes, agios (Paris-Tonkin)	4.290.138 55
Frais généraux Paris	469.759 75
Frais d'émission obligations	1.312.077 70
Amortissement matériel minier	1.401.924 83
	<u>7.437.900 87</u>
CRÉDIT	
Bénéfice exploitation	7 473.900 87
	<u>7.437.900 87</u>

\*  
\* \*

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Comme suite au rapport dont la lecture vient de vous être donnée, j'ai à vous faire connaître que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 juin, a ratifié à l'unanimité l'accord passé le 10 juillet 1936 avec les obligataires.

Des accords s'inspirant du même esprit, que nous avions souhaité d'une durée plus longue, sont intervenus avec nos principaux créanciers. Ils sont susceptibles, du reste, de prolongations qui seront examinées en temps voulu.

#### Développement des ventes

Ainsi que l'expose le rapport de notre conseil, grâce à la fidélité d'une main-d'œuvre demeurée dans son ensemble, jusqu'à présent, étrangère à l'agitation ouvrière qui s'est manifestée il y a quelques mois dans les centres miniers au Tonkin, notre extraction a dépassé de près de 100.000 tonnes celle de 1935 et, malgré la fermeture du marché italien, dû aux sanctions et aux difficultés de paiements, nos ventes marquent une augmentation de près de 50.000 tonnes. C'est au Japon que le développement de nos exportations a été le plus sensible. La qualité de nos charbons répond particulièrement bien aux besoins de l'industrie japonaise ; aussi poursuivons-nous notre effort en vue du développement de nos ventes sur ce marché, relativement peu éloigné de notre exploitation et où les prix se sont sensiblement relevés.

Nos ventes en France, qui étaient de 12.500 tonnes seulement en 1930 ont, au cours du dernier exercice, atteint 162.000 tonnes, en progression des plus satisfaisante sur 1935.

Nos anthracites, dont la qualité est au moins égale à celle de l'anthracite anglais, sont normalement appelés à trouver dans la Métropole des débouchés de plus en plus importants et de nature à alléger le tribut payé par la France à l'étranger.

#### Autres éléments favorables

Grâce aux dispositions prises par les administrateurs délégués, à qui de nouveaux éloges sont dus pour leur dévouement et leur clairvoyance, nous avons pu nous assurer, jusqu'en septembre prochain, à des prix relativement satisfaisants, les frets nécessaires à nos transports. La tension des frets, provoquée par une reprise générale des armements, par un besoin exceptionnel de matières premières et, notamment, par de mauvaises récoltes dans certaines parties du monde, va déjà, semble-t-il en s'atténuant ; d'autres part, toute une flotte marchande est en construction dont les premiers éléments ne vont pas tarder à entrer en service, contribuant à une détente qui paraît assurée.

#### Les résolutions

Personne ne demandant la parole, M. le président met aux voix les résolutions résumées ci-dessous qui sont toutes adoptées à l'unanimité :

##### Première résolution

1<sup>er</sup>. — Approbation du rapport du conseil et du rapport des commissaires ainsi que du bilan et des comptes de l'exercice.

2<sup>e</sup>. — Affectation du solde bénéficiaire à divers amortissements.

##### Deuxième résolution

Nomination et rémunération des commissaires aux comptes.

##### Troisième résolution

Renouvellement de l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

---

## SPORTS

(*Chantecler*, 16 septembre 1937, p. 6)

Match de football entre l'Olympique haïphonnais et l'Association sportive de Uong-Bi.

---

## Naissance

(*L'Avenir du Tonkin*, 25 septembre 1937)

(*Chantecler*, 30 septembre 1937, p. 6)

À la clinique Saint-Paul, de Hanoï, de Jacques Jean, fils de Jules *Fernand* Séraphin Cheuret, ingénieur des mines à Uong-Bi, et de Mme, née Denise Barboteu.

---

## L'antracite du Tonkin en Italie

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> octobre 1937)

Dông-Triêu a employé [en 1936] 12.000 Asiatiques et 38 Européens.

---

## Mariage

(*Chantecler*, 7 octobre 1937, p. 6)

Alexandre Colonna, employé aux Charbonnages de Dông-Triêu, dom. à Uong-Bi, avec Madeleine Garant, de Haïphong. Témoins : Marcel Triomphe, employé Descours & Cabaud, et Meinard, comptable aux Charbonnages de Uong-Bi.

---

## Chronique de Haïphong

---

À propos de la grève à la Mine Clotilde  
(*La Volonté indochinoise*, 22 octobre 1937)

Après la grève de la Mine Clotilde, les autorités ont arrêté 44 grévistes, dont deux femmes, [qui] sont accusés d'être des principaux meneurs. Ces individus ont été écroués et, après information sommaire à Quang-Yên, ont été conduits à la disposition de M. le procureur de la République de Haïphong. Ils sont arrivés à Haïphong hier matin.

---

Dông-Triêu  
(*Le Monde colonial illustré*, novembre 1937, p. 104)



Mine Clotilde-Louise : la cité ouvrière

La France, presque totalement dépourvue d'anthracite dans la Métropole, en possède au Tonkin, dans le bassin de la baie d'Along et du Dông-Triêu, des gisements pratiquement inépuisables.

Le bassin anthracifère du Tonkin affleure suivant deux faisceaux parallèles, dirigés est-ouest, séparés par une profonde dépression. Le faisceau sud s'étend en bordure de la mer et des estuaires navigables, de l'île de Kébao jusqu'à la petite ville des Sept Pagodes. Il fournit un anthracite assez friable, contenant 8 à 10 p 100 de matières volatiles. Le faisceau nord suit la chaîne montagneuse du Dông-Triêu. Il fournit un anthracite d'une grande pureté, contenant seulement 3 à 5 p. 100 de matières volatiles.

C'est dans cette chaîne nord, dont les sommets atteignent mille mètres d'altitude, que la Société des Charbonnages du Dông-Triêu possède ses principales concessions minières. Dans ces concessions, qui se font suite de l'est à l'ouest, on a reconnu, sur vingt-cinq kilomètres de longueur, les affleurements réguliers d'une dizaine de couches de direction générale est-ouest et de pendage nord. Le tonnage exploitable, limité à l'amont pendage, dépasse à lui seul cent millions de tonnes d'anthracite de premier choix.

Une seule concession, la concession « Clotilde-Louise », est actuellement exploitée, L'extraction s'étend à quatre couches tracées par galeries sur trois à quatre kilomètres en direction, offrant un amont pendage de 100 à 400 mètres de hauteur verticale, avec



des épaisseurs utiles moyennes respectives de 2 mètres, 1 m. 50, 8 m. 50. Les pendages varient entre 20 et 40 degrés nord.

L'exploitation est souterraine et l'extraction se fait par travers bancs, ouverts à flancs de coteau. Les couches sont défilées dans de grandes tailles chassantes, desservies par couloirs oscillants. L'abattage mécanique est très développé : la mine utilise l'outillage le plus moderne : haveuses, marteaux perforateurs, marteaux piqueurs. Toutes les voies importantes sont armées de cadres métalliques. La traction est assurée au fond par traînage à câble, au jour par locomotive à vapeur.

Les ingénieurs, chefs-porions, porions sont naturellement français et ce n'est pas un de leurs moindres mérites que d'avoir réussi à former la main-d'œuvre, entièrement constituée par des ouvriers tonkinois, à une exploitation aussi modernisée dans ses méthodes et dans son outillage.

Sous des cadres français, la Société des Charbonnages du Đông-Triêu emploie 12.000 ouvriers annamites représentant une population indigène de 30.000 âmes. Rien n'a été négligé pour fixer cette main-d'œuvre. recrutée dans les provinces peuplées du Delta tonkinois et du Nord-Annam, et pour assurer son bien-être dans une région primitivement inhabitée et insalubre. De vastes espaces couverts par la forêt ou l'épaisse brousse tropicales ont été aménagés, assainis, transformés en cités ouvrières, composées d'habitations en maçonnerie, offrant aux ouvriers et à leurs familles des conditions d'hygiène et de confort inconnues dans leurs villages d'origine, pourvues de marchés, de salles de douches, d'écoles, de pagodes.

Dans la cité principale, près du carreau de la mine, fonctionne un hôpital de 150 lits ; les centres secondaires comprennent chacun une infirmerie pour les consultations et 10 à 30 lits pour les malades légers.

Grâce à ces sacrifices en faveur de la main-d'œuvre, grâce aussi à la modernisation des méthodes et de l'outillage d'exploitation, l'extraction, qui était de 150.000 tonnes en 1928, dépassa 600.000 tonnes en 1936. Elle reste en progression constante.

.....

---

Buvard publicitaire de la maison Smith Parkinson, de Bordeaux

vous ferez des économies de chauffage...

**SI VOUS EMPLOYEZ**

**L'ANTHRACITE  
DONG-TRIEU  
DU TONKIN**

Exigez le de votre fournisseur  
ou a défaut, demandez-le à la :

**MAISON SMITH PARKINSON**

**2, Rue Esprit des Lois, BORDEAUX**

qui vous le livrera franco domicile, Bordeaux & banlieue en **SACS PLOMBÉS**

R.C. BORDEAUX 3149 B TÉLÉPHONE : 62-24.3 LIGNES

Coll. Olivier Galand

(Bulletin administratif de l'Annam, 16 décembre 1937)

10 déc. 1936. — Arrêté approuvant le contrat passé entre le résident de France à Quang-yên et M. [Léon] Vuichard en vue de la concession à la Société des Charbonnages du Đông-triêu de deux lots de terrains domaniaux.

*Annuaire industriel*, 1938 [données antérieures à janvier 1932...] :

CHARBONNAGES du DÔNG-TRIÊU (Soc. des), 11, r. de Châteaudun, Paris, 9<sup>e</sup>. T. Trud 11-02. Ad. t. Đôngtrieu-Paris. Code : A. Z. Soc. an. cap. 28.000.000 fr. — Conseil d'adm. : Prés. : M. A[ndré] Vincent [Cptr Lyon-Alemand, Firminy, BNC...][n'est plus pdt depuis 1932...]; Adm. dél. : M. É[milien] Mérieault <sup>19</sup>; Adm. : MM. J[oseph] Angelini [secrétaire, puis administrateur des Mines d'Aïn-Arko], G. Frémont [ancien d'Aïn-Arko],

<sup>19</sup> Émilien Mérieault (Chabournay, 1878-1935), X-Mines, ingénieur des mines en Algérie (1902), professeur à l'École des mines de Saint-Étienne (1911), commandant d'artillerie à la manufacture d'armes de Saint-Étienne pendant la guerre, directeur général, puis administrateur délégué de Minerais et métaux (Minemet) et conséquemment administrateur de la Société française des mines du Maroc et de la Corocoro (Bolivie), administrateur délégué de la Cie minière et métallurgique de l'Indochine, membre du Conseil supérieur des colonies (section des mines)(1924), administrateur de Minerali e Metalli (Italie), de la Cie minière du Triunfo (Mexique), des Mines de Pujol (Aude)(1924), des Mines de Huaron (Pérou), des Mines de Saint-Pardoux (Dordogne)(1927), de la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques, du Crédit foncier colonial, de l'Association minière... Chevalier (1917), puis officier (1926) de la Légion d'honneur.

P[aul] Harth [démissionnaire en 1932], Ch. Lannegrace [ing. E.P., Adm. Crédit foncier d'Afrique à Dakar (AEC 1951)], A[lbert] Ligon [administrateur des Mines d'Aïn-Arko et d'Aïn-Barbar, puis administrateur délégué Minière et métallurgique de Caronte] [démissionnaire en 1932], G[eorges] Maljean [ancien président d'Aïn-Arko], Willy de Redon.

Mines d'anhracite au Tonkin. (10003).

Haïphong  
Mariage  
(*Chantecler*, 2 janvier 1938, p. 6)

Jeudi 30 décembre à 17 h. : M. Léon Voyron, directeur du [Garage central](#), avec M<sup>me</sup> Marguerite Villarem, de Haïphong.

Témoins : Chentrier, commandant en retraite, et [Mario Gaide](#), ingénieur de la [Société des Charbonnages de Đông-Triêu](#).

Pierre GUILLAUMAT,  
[L'Industrie minière de l'Indochine en 1937](#)  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, fasc. 6, 1938)

**b) Société des Charbonnages du Đông-Triêu**

1937	Personnel moyen occupé	Européens et assimilés	59
		Asiatiques	11.430
Production (en tonnes)			483.656

Répartition des travaux de mines et de la production nette suivant les différents centres

Couches exploitées	Puissance utile	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937
1° Faisceau Nord Concessions Clotilde-Louise, Hélène et Françoise								
Couche 2	2 m.	150	194,5	291,1	346,5	481,7	521,5	483,6
Couche 3	3,8 m.							
Couche 5	8 m.							
Couche 6	6 m.							
2° Faisceau Sud Concessions Espoir								
Couches 8, 9, 9 bis et 10	de 0,6 à 3 m.	161	220,1	320,3	373,3	502,8	538,3	483,6

Recherches. — Les travaux de recherches 1937 ont porté sur la concession « Françoise » Ouest et Est, sur les couches au Nord de la faille rencontrée en couche 3 Ouest — niveau 70, et sur l'allure des couches affleurant dans l'arroyo du ravin C de la concession « Clotilde ».

Installations extérieures. — Construction de deux lampisteries et montage d'une usine à boulets — Installation d'un câble sans fin.

.....

### **3° — Centres de la Société des charbonnages du Đông-Triêu**

La Société des charbonnages du Đông-Triêu avait depuis longtemps mis en pratique une politique ouvrière nouvelle et hardie, dont le but était de dégager et cultiver la personnalité du coolie.

Ses caractéristiques sont :

— une identification rigoureuse du coolie, à son embauchage et à toutes ses relations (travail, échange d'outils, paye) avec la société ;

— le paiement journalier d'un acompte (supérieur au minimum vital) à tous les ouvriers venus travailler et à ceux en repos hebdomadaire régulier ;

— la recherche d'une collaboration directe entre ouvrier et patron.

Il ne semble pas que cette politique ait encore porté tous ses fruits ; l'assiduité et la stabilité sont encore déplorables ; la masse des coolies ne répond pas encore à l'européanisation qu'on lui propose pour ses conditions de travail. Les augmentations de salaire sont encore trop souvent l'occasion d'augmentation de repos irrégulier.

Les augmentations ont été en 1937 :

- Employés indigènes

Techniciens du fond 40 à 80 %

Techniciens du jour 15 à 20 %

Secrétaires et comptables 5 à 20 %

- Ouvriers

du fond 15 à 40 % suivant la catégorie.

du jour 8 à 27 % suivant la catégorie.

[1303] Pour toute la société, le nombre des bénéficiaires des congés payés s'est élevé à 7.000 et le montant des sommes payées à ce titre à 16.600 piastres.

La moyenne des ouvriers inscrits est de 11.000 environ (tout ouvrier n'ayant pas travaillé depuis 10 jours est rayé).

Les améliorations matérielles de l'exercice ont été les suivantes :

#### **SANTÉ**

Médecins. — En plus de deux médecins indochinois, l'effectif de « Clotilde » a été renforcé par un docteur en médecine (annamite).

Hôpital. — Centre hospitalier de « Clotilde » agrandi :

1° d'un nouveau bâtiment de consultations ;

2° d'un nouveau pavillon de contagieux ;

3° le nombre de lits a été ainsi porté de 80 à 130.

Cette formation comprend en outre une maternité et une salle de traitement (20 lits).

Nombre de malades hospitalisés : 2.369.

Nombre de journées d'hospitalisation : 31.645.

Nombre de consultants : 59.400.

#### HABITAT

Européens. — À Clotilde :

4 maisons de porions

2 maisons d'ingénieurs

soit 6 nouvelles.

Indochinois. — Clotilde : 50 paillotes

Uông-Bi : 20 —

Port-Redon : 100 —

soit 170 nouvelles.

Rachat des villages appartenant aux sous-entrepreneurs dont les fonctions ont été supprimées par une prise en régie directe de tous les ouvriers.

#### EAU POTABLE

Clotilde. — 1° Réseau supplémentaire de distribution :

500 mètres canalisation de 150 m/m acier

1.000 mètres canalisation de 102 m/m acier

500 mètres canalisation de 90 m/m acier

soit 2.000 m de canalisation supplémentaire. [1304]

2° Réservoir supplémentaire de 600 mètres cubes pour doubler celui de 400 mètres cubes déjà existant.

Port-Redon. — Réservoir de 200 mètres cubes.

#### ÉCLAIRAGE

Le réseau de distribution de lumière a été augmenté de 1.000 mètres.

#### LOISIRS

Clotilde. — 1 théâtre 30 m x 8 m.

Uông-Bi. — 1 terrain de sports clôturé en maçonnerie 200 m x 160 m. ; football — piste — portique.

2 terrains de basket-ball.

1 tennis éclairé pour le Cercle franco-annamite.

#### ÉCOLES

Trois écoles appartenant à la société fonctionnent à Uông-Bi, Clotilde et Port-Redon. Le personnel enseignant comprend 4 instituteurs et une institutrice. Les élèves sont au nombre de 240 environ. Une école européenne, dirigée par une institutrice du gouvernement, est projetée à Clotilde.

#### PRÉVOYANCE

La société possède une caisse de prévoyance pour les employés européens.

Inauguration du stade de Uông-bi  
(*Chantecler*, 20 mars 1938, p. 6)

Suivant l'heureuse initiative de M. le résident supérieur Châtel, M. Lataste, directeur de la mine des Charbonnages à Uông-bi, a disposé une somme nécessaire pour créer dans ce centre un stade de sports.

.....



La fête inaugurale sera suivie d'un lunch d'honneur, d'un bal en plein air et de plusieurs attractions.

---

Aux Charbonnages du Đông-Triêu  
(*Chantecler*, 10 avril 1938, p. 3)

M. Blanchard de La Brosse, l'ancien gouverneur de la Cochinchine, président du conseil d'administration de la Société des Charbonnages du Đông-Triêu, est arrivé dernièrement à Uong-bi, où il compte faire un séjour d'un mois environ.

À cette occasion, les employés asiatiques de cette société se sont réunis il y a quelques jours à l'Hôtel Dan-Tanh, à Uong-bi, pour élaborer le programme de réception de M. Blanchard de La Brosse et pour rédiger un ensemble de vœux qui seront présentés ultérieurement à ce dernier.

C'est ainsi qu'il a été décidé d'organiser un thé d'honneur et de présenter les vœux suivants :

- 1°) Création d'une caisse de prévoyance en faveur du personnel asiatique de la Société des Charbonnages du Đông-Triêu ;
- 2°) Création d'un cadre d'employé à la S.C.D.T., avec statut approprié ;
- 3°) Agrandissement de l'école élémentaire de Uong-bi pour en faire une école de plein exercice.

À l'issue de la réunion, les employés de la S.C.D.T., par l'intermédiaire de M. Dô-t-Kham, comptable à Uong-bi, ont fait connaître leurs intentions à M. Lataste, directeur des Charbonnages. Il leur a été répondu que M. Blanchard de La Brosse accepterait avec plaisir de se rendre au thé organisé en son honneur.

---

Aux Charbonnages du Đông-Triêu,  
M. Blanchard de la Brosse reçu par les employés annamites  
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 avril 1938)

Conformément à une de nos informations antérieures, la réception organisée par les employés annamites de la Société des Charbonnages du Đông-Triêu, en l'honneur de M. Blanchard de la Brosse, président du conseil d'administration de la dite société, a eu lieu à Uôngbi, dimanche 10 courant, à 16 heures.

Sur le court de tennis provisoirement transformé en lieu de réception, 300 employés annamites de Uôngbi, de Clotilde-Louise et de Port-Redon, et 400 élèves de ces localités se pressaient dans un ordre parfait, attendant l'arrivée de M. Blanchard de la Brosse. Ce dernier, sur le coup de 16 h., fit son apparition, accompagné de M. Lataste, directeur général de la S.C.D.T. Après avoir été reçu par le comité d'organisation du Thé d'honneur, il se dirigea vers la tribune, où l'on remarquait la présence de MM. Vuichard, Bazire, Blu, Cheuret, ingénieurs en service aux Charbonnages du Đông-Triêu.

Un discours fut ensuite prononcé par M. Lê van Khang, au nom de tous les employés annamites, dans lequel il retraça brièvement la carrière administrative de l'ancien directeur de l'Instruction publique, qui avait été également gouverneur de la Cochinchine, et il conclut en formulant trois vœux :

- 1° — Création d'une caisse de prévoyance en faveur du personnel annamite de la S.C.D.T. ;
- 2° — institution d'un statut organique régissant ce même personnel ;

3° Agrandissement de toutes les écoles entretenues sur les fonds de la S.C.D.T., pour donner plus de places aux enfants des employés et les conduire jusqu'au certificat d'études primaires.

M. Blanchard de la Brosse, dans une brillante improvisation, répondit en assurant les employés annamites de sa profonde sollicitude et en promettant d'examiner leurs doléances en temps opportun et avec toute l'attention et la célérité possibles.

Ce thé et les gâteaux furent ensuite servis, dans une atmosphère d'intime gaité. Puis vint le champagne, offert par M. Blanchard de la Brosse à toute l'assistance.

La cérémonie prit fin sur une heureuse allocution de M. Dô te Kham, qui tint à remercier M. Blanchard de la Brosse d'avoir bien voulu répondre à l'appel des employés annamites en venant présider cette réunion mémorable.

---

M. Blanchard de la Brosse à Saïgon  
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 24 avril 1938)

M. Blanchard de la Brosse, ancien gouverneur de la Cochinchine, ancien directeur à Paris de l'Agindo, était parmi nous cette semaine.

Après avoir visité au Tonkin certaines affaires auxquelles il est intéressé, M. Blanchard de la Brosse avait tenu à revoir la Cochinchine et Saïgon où il avait laissé de profondes amitiés et d'excellents souvenirs.

Il nous a été agréable de revoir quelques instants un gouverneur qui a marqué son passage dans le pays de plusieurs œuvres intéressantes, qui aussi avait donné un lustre particulier aux réceptions du chef de la Colonie, et qui, dans l'œuvre journalière, s'est toujours montré affable, courtois, simple et grand seigneur tout à la fois.

M. Blanchard de la Brosse est reparti pour la France hier par l'avion.

Nous lui souhaitons un excellent voyage.

---

#### Chronique de Hanoï

---

##### Mariage

(*La Volonté indochinoise*, 10 mai 1938)

Le 7 mai 1938, à 10 heures du matin, il a été célébré le mariage de M. Pierre Dausset, garde principal de la Garde indigène, domicilié à la Mine Clotilde (Quang-Yên), et de M<sup>lle</sup> Noëlle Jeanne Robineau, domiciliée à Hanoï.

Les témoins étaient : MM. Louis Augustin Petit, inspecteur principal hots classe de la Garde indigène, chevalier de la Légion d'honneur, à Hanoï, et de M. Pierre Favre, contrôleur de la Sûreté, chef adjoint des services de Police du Tonkin, à Hanoï.

Nous renouvelons nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

---

COUR CRIMINELLE DE HANOÏ  
SESSION POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1938  
AUDIENCE DU SAMEDI 21 MAI 1938  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 mai 1938)

C'est M. l'avocat général Toscant qui occupera aujourd'hui le siège du ministère public ; et l'on sait combien son éloquence est châtiée, et l'étendue de sa science juridique.

#### Des mineurs grévistes se livrent au pillage

Voilà donc, maintenant, les grévistes devant la Cour criminelle ; il est vrai de dire que les grévistes dont nous allons parler s'étaient tout simplement transformés en vulgaires pillards.

Le 22 septembre 1938, une grève éclatait parmi les ouvriers du fond à la mine Clotilde Louise à Uong-Bi (Quang-yên), vers 16 heures, ces bandes de 50 à 100 grévistes en profitaient pour commettre des pillages au marché et chez certains particuliers.

Les Européens de la mine essayaient, sous une pluie de pierres, d'empêcher ces violences, M. Vuichard, ingénieur des mines, était blessé par des pierres lancées par le nommé Nguyễn-van-Thang. Personne ne réussit à arrêter le mouvement des grévistes qui, après avoir pillé un quartier, se portaient immédiatement dans un autre.

Soixante quatre réclamations ont été faites par les personnes victimes de ces pillages parmi lesquelles on relève les noms des sieurs Carrière, citoyen français, Vu-dinh-Thinh, originaire de Nam-Dinh, et de la dame Nguyễn-thi-Noi, originaire de Hanoï.

Un certain nombre d'individus furent arrêtés, dont les nommés Pham-van-Quat, Ngô-van-Thap, Luu-van-Doan et Nguyễn-van-Thang.

L'information a établi que les susnommés avaient participé à certains de ces pillages ou qu'ils avaient été à la tête d'un groupe de pillards.

En ce qui concerne Pham-van-Quat : Vers 22 heures, une bande de grévistes s'était présentée chez la nommée Nguyễn-van-Duc pendant l'absence de son mari, le cai Giap. Thi-Duc s'était sauvée dans la rue mais elle avait rencontré un groupe de manifestants qui l'avaient saisie, l'avaient menacée avec un couteau et lui avaient enlevé une paire de boucles d'oreilles et deux bagues.

Ayant vu Pham-van-Quat sur les lieux, Thi Duc lui avait demandé d'intervenir auprès de ses agresseurs et de se porter garant de sa personne et lui avait promis de lui donner cinq piastres le lendemain pour les distribuer aux grévistes. Mais Pham-van-Quat n'avait rien fait pour calmer les pillards. Il leur avait dit au contraire de prendre tout ce que Thi-Duc possédait. Celle-ci ayant crié, les nommés Ngo-dinh-Ninh, Nguyễn-van-Chu et Pham-Dan étaient accourus à son secours. Mais à leur arrivée, Quat et ses complices avaient déjà pris la fuite.

De retour chez elle, Thi Duc constata que les pillards avaient fracturé une malle et une armoire et avaient emporté un certain nombre d'effets et de l'argent.

Interrogé le 29 septembre 1937 par M Marie faisant fonction d'officier de police judiciaire, Quat a déclaré que cette nuit-là, il était chez le cai Manh, lequel lui avait demandé de garder sa maison, puis ayant vu que des grévistes se trouvaient chez le cai Giap, il y était allé mais il n'avait pas constaté que la femme de Giap était menacée. Puis il a changé d'explication en prétendant qu'il était intervenu auprès des manifestants pour faire relâcher cette femme et pour les empêcher de la frapper.

Confronté avec cette dernière, il a maintenu ses explications et a ajouté qu'il n'avait pas vu la femme de Giap saisie par les grévistes parce qu'il était sur le pas de la porte. D'autre part, le cai Manh a affirmé que Quat n'était pas chez lui le 24 septembre et qu'il ne lui avait pas demandé de garder sa maison. Quat a alors prétendu qu'il se trouvait chez lui. Ensuite, il a abandonné cette version en disant qu'il gardait la maison du frère du cai Manh. Ainsi, il a constamment varié dans ses déclarations. Il y a lieu de remarquer par ailleurs qu'après le départ des pillards, Quat n'a pas été aperçu sur les lieux par les nommés Ninh, Chu et Dan, venus au secours de Thi Duc. Or, s'il était réellement intervenu pour secourir Thi Duc, il serait resté auprès d'elle et l'aurait reconduite à sa maison.

En ce qui concerne Ngo van Thap.

Le 22 septembre 1937, à 16 heures, à la tête d'une bande de grévistes, Ngo van Thap était allé chez le nommé Tran dinh Chiem, marchand de tabac ? D'un coup de poing, il avait cassé la vitrine de sa boutique et avait ordonné à sa bande de piller le magasin. Ce magasin fut saccagé une seconde fois vers vingt heures.

Vers 17 h., Ngo van Thap était allé avec sa bande frapper à la porte de la nommée Cao Thi Cu, bouchère. Après être entré chez cette dernière, il avait menacé avec un couteau les occupants de la maison, avait enlevé à Thi Mung, fille de Thi Cu, une bague en or, puis il avait fouillé Thi Cu et avait ordonné à sa bande de venir piller la maison.

Interrogé le 7 octobre par M. Dausset, garde principal de la garde indigène, Thap a protesté de son innocence en prétendant qu'à la date du pillage, il travaillait à Dong-dang comme cai avec l'entrepreneur Quy et qu'il n'était revenu à la mine Clotilde que le 29 septembre, il était descendu chez le cai Tain.

Interrogé à nouveau le 11 octobre, il a maintenu ses explications.

C'est M<sup>e</sup> Lorenzi, de l'étude Piriou, qui a charge de défendre les accusés.

Ceux-ci nient avoir participé au pillage, protestent de leur innocence, et pourtant, contre toute vraisemblance, ainsi que le leur fera remarquer M. le président Nadaillal, car des témoins en nombre les reconnaîtront.

#### Le verdict

La Cour a prononcée le verdict suivant :

Ngo-van-Tan : 20 ans de travaux forcés, 200 fr. d'amende, 10 ans d'interdiction de séjour.

Pham-van-Quat et Ng-van-Chan : 15 ans de travaux forcés, 200 fr. d'amende, 10 ans d'interdiction de séjour.

H. de M.

---

#### Une grève à la mine Clotilde (*Chantecler*, 21 août 1938, p. 4)

Quang Yên. — Vendredi dernier, les ouvriers du criblage de la mine Clotilde se sont mis en grève, pour demander une augmentation de salaire, car, disent-ils, le coût actuel des denrées alimentaires ne leur permet pas de vivre avec les 0 \$ 26 par jour que leur allouent les Charbonnages de Đông-Triêu.

Le mouvement a été fomenté par quelques ouvriers du criblage. Huyên, Cuu, Mây, At, Bân, So et Hiêt, lesquels se sont concertés la veille et ont exhorté leurs camarades à cesser le travail.

Pour empêcher les « jaunes » de gagner les chantiers, Huyên et Cuu se postèrent même près du pont, en face de la gare Clotilde, et leur lancèrent des pierres.

Surpris en flagrant délit d'entrave à la liberté de travail, Huyên et ses complices ont été arrêtés. La grève n'a duré que quelques heures.

---

#### Quang Yên (*L'Avenir du Tonkin*, 7 novembre 1938)

Mariage. — On nous fait part du mariage qui vient d'avoir lieu à Quang Yên de M. Lucien Entzmann, le sympathique chef d'atelier des Charbonnages de Đông-triêu-Uong-Bi, avec mademoiselle Nguyễn-thi-tam.

---

Charbonnages du Đông-Triêu  
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 19 novembre 1938)

Le bénéfice d'exploitation pour l'exercice 1937 s'établit à 7.134.727 fr. contre 7 millions 473.901 fr. en 1936. Compte tenu des charges, le bénéfice net atteint 1.101.253 francs, ce qui ramène à 6.675.711 fr. le déficit figurant encore au bilan.

Charbonnages du Đông-Triêu  
Assemblée ordinaire du 21 novembre 1938  
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 3 décembre 1938).

Assemblée présidée par M. Blanchard de la Boresse [*sic* : Brosse], président du conseil d'administration. qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, MM. Paul Giroud et Gaston Varennes [*sic* : Varenne].

M. Lannegrace, administrateur délégué, remplit les fonctions de secrétaire.  
95.219 actions sont présentes ou représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, messieurs, en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de la marche de l'exploitation pendant l'exercice écoulé et pour soumettre à votre approbation le bilan et les comptes au 31 décembre 1937.

Travaux de premier établissement

Les dépenses de premier établissement ont totalisé 6.243.049 francs 80 se décomposant comme suit :

Travaux de recherches et de préparation	128.225 50
Aménagements miniers	342 691 90
Ateliers mécaniques	247.102 00
Criblage et lavoir	259.429 40
Atelier d'agglomération	132.118 70
Centrales	178.280 40
Hôpital	356.800 00
Aménagement village ouvrier :	
Distribution d'eau	359.169 70
Logements	269.077 40
Cadres métalliques	889.994 40
Matériel et outillage minier	1.069.746 10
Chemin de fer infrastructure	166.662 40
Chemin de fer, voie et matériel fixe	226.778 50
Chemin de fer, matériel roulant	1.234.542 70



Port et parc	135.507 50
Divers	249 923 50
	<u>6.246.049 50</u>

Exploitation

Extraction

Pendant les huit premiers mois de l'exercice, l'extraction avait été légèrement supérieure à celle que nous avons réalisée pendant les huit premiers mois de 1936.

Mais le 22 septembre a éclaté, à la mine, une grève provoquée par les caïs tâcherons pour lutter contre la mise en régie directe de la main-d'œuvre. Cette mesure, dont l'application nous a été imposée brusquement par la nouvelle législation du travail, nous permet déjà un contrôle plus effectif de la qualité de notre main-d'œuvre et de son assiduité, mais elle a bouleversé trop brutalement des habitudes ancestrales pour ne pas avoir, tout au moins au début de son application, quelques répercussions fâcheuses, notamment sur les recrutements dont la charge, ainsi qu'en partie le contrôle du travail, incombaient autrefois aux caïs.

D'autre part, nous avons eu à lutter, à la fin de l'exercice, contre une violente épidémie de choléra qui, venue de Chine, a exercé ses ravages au Tonkin. Dans nos exploitations, elle a fait son apparition en premier lieu au port, puis à la mine. Plus de 45.000 vaccinations ont été opérées en moins d'une semaine, et **le nombre des décès a pu être réduit à 183**. Toutefois, l'inquiétude causée par l'épidémie s'ajoutant aux manœuvres de certains caïs tâcherons a provoqué la défection et l'exode des deux cinquièmes environ de nos ouvriers.

L'extraction des quatre derniers mois de l'année fut seulement de 143.000 tonnes contre 251.000 pour la même période de l'année précédente.

En définitive, l'extraction brute n'a atteint, pour ces raisons, en 1937, que 519.997 tonnes contre 634.431 tonnes en 1936.

Ventes

Limitées par une production déficiente, les livraisons de charbons marchands n'ont atteint, cette année, que 446.571 tonnes contre 514.995 tonnes en 1936

Du fait des sanctions, le marché italien, qui avait absorbé 550.000 tonnes en 1935, nous est resté fermé depuis.

En même temps qu'elle nous interdisait le marché canadien, l'élévation considérable des taux de fret devait entraîner un léger fléchissement de nos expéditions sur la France. Les prix moyens mondiaux, pratiqués pour les transports par mer en 1937, ont été souvent supérieurs de plus de 100 % à ceux pratiqués pendant les six années précédentes

Bien que certaines dispositions prises dès 1936 nous aient permis d'échapper, en partie, à cette hausse, nous avons dû accepter de payer, en fin d'exercice, des taux de frets élevés et qui ont momentanément réduit notre marge bénéficiaire sur les expéditions destinées à la France.

Il n'est pas sans intérêt de constater que les principales causes de cette hausse des frets sont de nature accidentelle et que leur mise en jeu simultanée, en 1937, peut être considérée comme particulièrement anormale.

À une crise particulièrement longue et profonde, pendant laquelle la construction des navires s'était considérablement ralentie, devait succéder une reprise brusque et très importante du commerce mondial. Dès la fin de la crise, les constructions navales reprenaient leur activité habituelle, mais les lancements de navires ne pouvaient évidemment suivre qu'avec un décalage de plusieurs mois.

En même temps, et du fait de récoltes déficitaires dans l'hémisphère nord, des tonnages extraordinairement élevés de céréales ont dû être transportés, en 1937, de l'Amérique du Sud et de l'Australie vers l'Europe et même vers les États-Unis.

Enfin, les guerres d'Éthiopie et d'Espagne, le conflit d'Extrême-Orient devaient amener la réquisition ou l'immobilisation de tonnages importants. Plusieurs de ces causes ont disparu et les taux de fret ont considérablement baissé depuis le début de 1938, nous ouvrant de nouveau des perspectives plus favorables sur les différents marchés mondiaux.

Pendant la période de tension des frets, nous avons, du reste, du développer aisément nos exportations vers les marchés d'Extrême-Orient, et, plus particulièrement vers le Japon et Shanghai où la situation du marché apparaît de plus en plus satisfaisante, malgré le conflit actuel.

#### Bilan et compte de profits et pertes

MM. les commissaires aux comptes vous donneront toutes explications utiles sur le bilan et le compte de profits et pertes.

#### Actif mobilisé

Les travaux de premier. établissement, dont nous vous avons donné plus haut le détail technique, ont exigé une dépense de 6.246.049 francs 80 comprenant :

Main-d'œuvre, fourniture et divers	4.570.341 30
Part de frais d'études, appointements et frais généraux	1.675.708 50

Par contre, il a été retiré des chantiers et installations et rentré en magasin pour 218.821 fr. 70 de matériel.

D'autre part, 1.836.907 fr. 96 d'outillage perdu ou déclassé a été imputé au prix de revient.

En définitive, l'actif immobilisé passe de 93.575.790 fr. 88, chiffre du précédent bilan, à 97.766.111 fr. 02.

#### Actif réalisable

L'encaisse en fin d'année est de 192.319,78 contre 438.761 fr. 40 en fin 1938.

Les approvisionnements et le matériel en magasin ou en cours de route enregistrent une augmentation de 1.071.252 fr. 80 provenant principalement de la hausse du prix de revient des fournitures, outils et rechanges nécessaires à l'exploitation.

Le stock de charbon passe de 932.664 fr. 10 à 867.602 fr. 60. Ce stock est inventorié au prix de revient moyen de l'exercice.

Les clients et divers passent de 3.320.307.15 à 2.156.080 fr. 13.

Le total de l'actif réalisable ressort à 14 millions 414.921 fr. 94 contre 14.398.360 fr. 58 au bilan de 1936.

#### Passif exigible

Le passif en banque passe de 46.657.715,99 à 45.451.654 fr. 25, la diminution de 1.206.051 francs 74 représente les amortissements effectués au cours de l'exercice.

Pour la première fois, depuis de nombreuses années, nos dettes en banque marquent une régression.

Le compte Fournisseurs et divers contre 7.535.220 fr. 01 au dernier bilan, figure, cette année, pour 9.868.223 francs, se décomposant comme suit :

Fournisseurs	6.643.857 84
Avances d'actionnaires	548.400 26
Avances sur livraisons	1.334.783 25
Créditeurs divers	2.734.562 70
Salaires (entrepreneurs et primes dues à la main-d'œuvre)	587.331 50
Dépôts et comptes courants du personnel	352.451 85
Caisse de prévoyance	666.835.60

### Compte de Profits et pertes

Le bénéfice brut de l'exploitation est de 7.134.727 francs 51 contre 7.473.900 francs 87 en 1936.

Cette légère moins-value a été la conséquence de la diminution de notre extraction et, par suite, de nos ventes et de la hausse anormale des frets.

L'influence de ces deux éléments défavorables a été compensée heureusement pour partie par un relèvement des prix moyens de réalisation particulièrement sensible sur les marchés d'Extrême-Orient.

Le compte Intérêts-Commissions-Agios totalise 3.595.195 francs 56 contre 4.290.438 francs 55 en 1936, en raison des allègements consentis sur le taux des Intérêts débiteurs, tant par nos banquiers que par les porteurs d'obligations.

Les Frais généraux du bureau de Paris sont de 459.600 francs 70 sans différence notable sur l'exercice précédent.

Le bénéfice net de l'exercice 1936 ressort donc à 3.079.930 francs 25 que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

1° 1.978.676 francs 79 à l'amortissement du matériel de la mine et du port.

2° 1.101.253 francs 46 à l'amortissement partiel des pertes enregistrées pendant les exercices antérieurs à 1936.

### Communications diverses

Aucun mandat d'administrateur ne vient à expiration cette année.

Nous vous proposons de désigner comme commissaires aux comptes pour l'exercice 1938 : M. de Heulme, inscrit à la Cour d'appel de Hanoï, et M. Monneret, et de leur allouer une rémunération globale de 8.000 francs.

Nous vous proposons de désigner M. Métrigoux comme commissaire suppléant.

Nous vous déclarons que, durant l'exercice écoulé, nous n'avons traité avec les sociétés ayant des administrateurs communs avec la nôtre, que des opérations commerciales courantes et nous vous demandons de nous renouveler, en tant que de besoin, l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Bilan au 31 décembre 1937	1936
123.723.703	117.454.987

### ALLOCUTION de M. BLANCHARD de la BROSSE, président du conseil d'administration

Ainsi que le rapport de notre conseil vient de vous l'exposer, Messieurs, les résultats de l'exercice 1937 (bien que le compte de profits et pertes ait pu être clos dans des conditions favorables puisque, pour la première fois depuis de nombreuses années, nos dettes en banque marquent une diminution et que nous avons pu pratiquer un amortissement partiel des pertes enregistrées pendant les exercices antérieurs, à 1936), ne sont pas aussi favorables que nous aurions pu l'espérer. La raison doit en être attribuée, comme on vous l'a exposé tout à l'heure, aux conséquences de l'application, trop soucieuse peut-être de l'observation des textes, des nouvelles lois sociales en Indochine. Un changement trop brutal avec les habitudes traditionnelles des travailleurs indigènes devait fatalement entraîner un certain flottement dans la régularité du travail des ouvriers. Le nombre des mineurs a marqué une sensible régression pendant les derniers mois de 1937 et entraîné une baisse de la production.

Mesures prises concernant la main-d'œuvre

Votre conseil a tenu à se rendre compte des raisons de cette regrettable circonstance et je me suis rendu, dans les premiers mois de cette année, au siège de notre exploitation pour rechercher les moyens qui pouvaient être envisagés pour stabiliser notre main-d'œuvre et faciliter les nouveaux recrutements auxquels nous étions dans l'obligation d'avoir recours. Tout un programme a été établi, en plein accord avec notre direction générale et les autorités administratives du Tonkin, comportant l'attribution de lots de terrains aux mineurs les plus anciens sur une concession à proximité de Port-Redon, que nous avons sollicitée, la mise à la disposition des ouvriers et de leurs familles de logements individuels ; l'amélioration des communications entre la mine Clotilde-Louise et Uông-Bi et des relèvements de salaires, mesures ratifiées à mon retour à Paris par votre conseil, sont entrées pour toutes celles qui dépendent de nous, dès maintenant en application ; leur réalisation complète sera poursuivie avec activité.

Malgré tous les efforts de notre direction locale, un certain flottement a continué à se manifester dans l'assiduité de notre main-d'œuvre pendant les mois de l'été dernier.

Les causes paraissent pouvoir être imputées, en partie, à l'extension des entreprises au Tonkin qui sollicitent de plus en plus la main-d'œuvre indigène et aux opérations de recrutement pour l'armée qui ont porté naturellement sur les hommes les plus robustes et qui sont ceux les plus recherchés pour le travail de la mine.

Néanmoins, une amélioration très nette s'est manifestée ces dernières semaines grâce à l'organisation d'un système de recrutement minier, méthodiquement organisé avec un de nos meilleurs agents ayant une expérience consommée des indigènes et en liaison étroite avec les autorités annamites. C'est ainsi que la production journalière a dépassé, aux dernières nouvelles, 1.700 tonnes, se rapprochant ainsi sensiblement des plus hauts chiffres de production journalière qui aient été atteints 2.000 à 2.300 tonnes.

Dông-Triêu possède tous les éléments du succès

Il m'a paru utile de vous donner ces apaisements qui nous permettent d'envisager favorablement, au seuil d'un nouvel exercice, l'avenir de notre entreprise. Elle exige, comme toutes celles de cette nature, une longue patience, mais le succès est au bout : les Charbonnages du Dông-Triêu réunissent, en effet, est-il besoin de le rappeler, les conditions les plus favorables, un gisement qui permet d'escompter une exploitation indéfinie ; un minerai d'une qualité dont la valeur est de plus en plus appréciée chaque jour, et dont l'utilisation ne peut que s'accroître dans certaines industries ; enfin, des marchés nombreux et variés, tant en Extrême-Orient qu'en Europe et en Amérique, et qui nous offrent, pour toutes les variétés de notre production, des débouchés quasi illimités. Le seul problème qui se pose actuellement devant nous est celui de l'intensification de notre production ; ce problème, nous nous appliquons de toute notre volonté à le résoudre.

Le voyage que j'ai entrepris, cette année, aura servi à préparer un programme que s'emploie déjà à exécuter notre direction locale et que parachèvera, dans quelques semaines, une mission sur place d'un de nos administrateurs délégués.

Toutes les résolutions sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité par le conseil *[sic : par l'assemblée]*.

---

CHARBONNAGES DU DÔNG-TRIÊU  
(*Les Annales coloniales*, 7 février 1939)

L'extraction des quatre derniers mois de l'exercice 1937 *[sic : 1938]*, qui n'a été que de 143.000 tonnes contre 251.000 pour la période correspondante de l'année précédente *[1937]*, est due notamment, dit le rapport présenté à la dernière assemblée,

à une épidémie de choléra qui a décimé la main-d'œuvre employée dans les charbonnages.

---

CHARBONNAGES DU DÔNG-TRIËU  
(*Les Annales coloniales*, 21 février 1939)

La production du 1<sup>er</sup> semestre 1938 a été de 209.300 tonnes contre 257.200 pour la période correspondante de 1937.

---

Liste électorale des élections des délégués au  
[Conseil français des intérêts économiques et financiers du Tonkin](#)  
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1939, p. 2178-2191)

PROVINCE DE QUANG YEN

- 2 Assante Louis Surveillant 27 ans Mine Clotilde [Charbonnages du Đông-Triêu]
- 13 Benein, Florent, Adolphe Porion 27 ans Mine Clotilde
- 19 Blu Georges Edmond Ingénieur 40 ans Mine Clotilde
- 25 Cailleret Théoline Forion, 28 ans Mine Clotilde
- 28 Camizat Henri Émile chef d'atelier 33 ans Mine Clotilde
- 38 Charrier, André Docteur en médecine 42 ans Mine Clotilde
- 43 Colonna Alexandre Mécanicien 31 ans Mine Clotilde
- 45 Cwidak, Louis Porion 34 ans Mine Clotilde
- 50 Delabre, Marius Surveillant 32 ans Mine Clotilde
- 59 Dupois, Jean, Baptiste Porion 36 ans Mine Clotilde
- 66 Eschenbrenner, Mathis Porion 35 ans Mine Clotilde
- 75 Gambotti, Pierre-Marie Surveillant 44 ans Mine Clotilde
- 82 Gerolami, Emmanuel Porion 34 ans Mine Clotilde
- 85 Giuat Henri Surveillant 38 ans Mine Clotilde
- 94 Guisez, Henri Porion 41 ans Mine Clotilde
- 98 Heintz Raymond Surveillant 37 ans Mine Clotilde
- 99 Hernu Louis Porion 28 ans Mine Clotilde
- 102 Hulot, Henri Porion 44 ans Mine Clotilde
- 103 D'ittiele Raghavin Surveillant 37 ans Mine Clotilde
- 129 Mahieux Gustave Mécanicien chef 38 ans Clotilde Louise
- 13 Maitrias, Jean, Baptiste Porion 39 ans Clotilde-Louise
- 131 Malosse Marius Surveillant du fond 31 ans Clotilde Louise
- 142 Meunier, Antoine Porion 25 ans Mine Clotilde
- 147 Parez, Eugène, Henri Surveillant 33 ans Mine Clotilde
- 154 Pinet François, Jules Ingénieur [Charbonnages du Đông-Triêu] 42 ans Port-Redon
- 157 Ponthier Henri Surveillant Mine Clotilde
- 162 Ragout, Alfred Surveillant 29 ans Mine Clotilde
- 167 Richier, Joseph Porion 52 ans Mine Clotilde
- 171 Rouge, Albert Surveillant du fond 34 ans Mine Clotilde
- 177 Schunadel, Henri Surveillant 49 ans Clotilde Louise
- 199 Vuichard Léon Ingénieur 36 ans Clotilde Louise

Arrêté la présente liste au nombre de 202 électeurs



Quang yen le 20 mars 1939  
l'administrateur-résident  
C. MERLO

---

Prochain mariage  
(*Chantecler*, 30 avril 1939, p. 6)

M. Vuichard, ingénieur des mines à Uong-bi, avec Claire Peyron, de Haïphong.

---

QUANG-YÊN  
Un grand mariage  
Claire Eugénie Peyron  
Léon Vuichard  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 mai 1939)

Samedi dernier, à 16 h. 30, M. l'administrateur résident de France à Quang-yên Merlo procédait au mariage de M<sup>me</sup> Peyron Claire Eugénie avec M. Vuichard Léon, ingénieur en chef à la Société des Charbonnages du Đông-triêu.

À l'issue de cette cérémonie, M. Merlo convia les mariés et les témoins à sabler le champagne dans une atmosphère très cordiale et très sympathique.

Le soir, au Pagodon, les nombreux amis du jeune ménage se trouvèrent réunis autour d'une table somptueusement servie pour fêter ce joyeux événement.

Parmi eux, nous notons : M<sup>me</sup> et M. Bazile ; M<sup>me</sup> et M. Pinet ; M<sup>me</sup> et M. Blu, ingénieurs au Charbonnages du Đông-triêu ; M<sup>me</sup> Fesquet ; M<sup>me</sup> et M. Hennequin, ingénieur à Maokkè ; M. Lagabrielle, ingénieur à la S. F.. C. T. ; M. Defer, directeur de la Société d'oxygène et d'acétylène ; M. Tachoures, des Comptoirs des Charbonnages Indochinois ; M. Duxin, des Charbonnages du Đông-triêu, etc.

Le banquet eut lieu dans une atmosphère franchement joyeuse, mais d'excellent aloi. Il se termina comme d'habitude par un bal qui retint les couples jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

Nous renouvelons nos chaleureuses félicitations et nos vœux très cordiaux aux nouveaux mariés.

---

Un thé en l'honneur de M. Lataste  
(*Chantecler*, 25 mai 1939, p. 6)

Le 18 mai, un grand nombre d'employés des mines de Uong-bi et de Vang danh ont offert un thé en l'honneur de M. Lataste, directeur des mines de Uong-bi, à l'occasion de son départ en France.

M. l'administrateur-résident de Quang-yên et de nombreuses personnalités françaises et annamites y assistaient.

M. Dan Thanh, représentant du peuple, a prononcé un discours souhaitant un bon voyage au partant.

---

Le départ de l'avion Air-France  
(*Chantecler*, 25 mai 1939, p. 6)

Sont partis, samedi matin, à 11 heures, par l'avion d'Air France :

— à destination de la France :

MM. Lataste, directeur des mines de Uong-bi ; Deunery, professeur à l'École de Droit ; Piton, avocat à la Cour ; Laporte, directeur de l'hôtel de l'Europe à Haïphong ; Bordes, de la C.F.A.P. ; Bousquet, M<sup>me</sup> Lacroix ;

— à destination de Saïgon :

MM. Lemoult, Franchini.

---

#### L'ACTIVITÉ DU CHEF DU PROTECTORAT

Tournée de M. le résident supérieur p i. de Tastes <sup>20</sup> à Quang-yên

(*L'Avenir du Tonkin*, 10 juin 1939)

M. le résident supérieur a visité, mardi et mercredi, l'importante province industrielle de Quang-yên.

Parti de Hanoï à 11 heures, il est arrivé à 16 h. à Uong bi où l'attendaient le résident de Quang-yên, M. Merlo, et M. le bo-chanh Nguyễn-qui-Toan.

Il s'est rendu aussitôt à la Société des Charbonnages du Đông-Triêu, et, sous la conduite obligeante de M. Vuichard, directeur de la Mine, il a visité les diverses installations de celle-ci.

Un champagne d'honneur fut offert par M. Vuichard au chef du Protectorat et à sa suite, à la fin de cette visite.

.....

---

#### QUANG-YÊN

(*L'Avenir du Tonkin*, 29 juin 1939)

Assistance médicale. — M. Tran-van-Xuân, médecin indochinois de 3<sup>e</sup> classe de l'Assistance médicale, en service détaché à la Société des charbonnages de Đông-triêu à Uong-Bi, est réintégré dans son d'origine, à compter du 15 juillet 1939.

---

#### Grève à Uong-bi

(*Chantecler*, 9 juillet 1939, p. 6)

Le 3 juillet, un grand nombre d'ouvriers en service aux mines de Đông-Triêu et Uong-bi ont fait grève pour demander une augmentation de salaire de 20 pour cent.

Dernièrement, ils avaient obtenu de la société des mines une augmentation de 10 pour 100.

Des hommes de troupes sont envoyés de Quang-Yen pour maintenir l'ordre.

Aucun incident ne s'est produit.

•

---

<sup>20</sup> Henry de Tastes (Orléans, 2 mai 1883-Saïgon, 3 oct. 1940) : frère du député Lionel de Tastes. Administrateur des services civils en Cochinchine, il devient en 1929 administrateur de la Cie foncière d'Indochine, puis réintègre l'Administration en 1934. Futur résident de France à Binh-dinh (Sud-Annam).

## Fin de la grève à Uong-bi

La grève a pris fin jeudi, M. le directeur de la Société des mines ayant accordé aux ouvriers une augmentation de salaire de 10 pour 100.

---

## Ministère des Colonies

---

### Mission

(*L'Avenir du Tonkin*, 24 juillet 1939)

Le Président de la République française,

Vu l'article 61 de la loi de finances du 28 février 1934 ;

Vu le décret du 3 juillet 1897, portant règlement sur les indemnités de route et de séjour allouées aux fonctionnaires et agents coloniaux et les actes subséquents qui l'ont modifié ;

Vu le décret du 2 mars 1910, portant règlement sur la solde et les accessoires de solde au personnel colonial :

Sur la proposition du ministre des colonies,

Décète:

Art 1<sup>er</sup>. — MM. Lataste, ingénieur civil des mines, directeur général de la Société des charbonnages de Đông-Triêu, et M. Ribot, ingénieur agronome en service détaché à la Société commerciale de potasse d'Alsace, sont placés dans la position de mission, pour une durée de cinquante jours, voyages compris, pour représenter d'Indochine française au sixième congrès scientifique du Pacifique qui doit se tenir à San Francisco, du 21 juillet au 12 août 1939.

Art. 2. — Pendant la durée de la mission, M. Lataste aura droit, au compte du budget général de l'Indochine, à un passage aller et retour en 1<sup>re</sup> classe à bord des paquebots, ainsi qu'aux moyens de transport correspondants, et à une indemnité journalière forfaitaire de 575 fr. pendant la durée effective de son séjour en Amérique.

Une avance de 15.000 fr. sera consentie à M. Lataste, à charge pour lui de justifications ultérieures.

Aucune charge pour les budgets français ou des colonies ne peut résulter de la mission de M. Ribot.

Art. 3. — Le ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 11 juin 1939.

Albert LEBRUN.

Par le Président de la République

Le ministre des colonies,

Georges MANDEL.

---

## Naissance

(*Chantecler*, 9 novembre 1939, p. 6)

Naissance à la clinique Saint-Paul, de Hanoï, de Anne Monique, fille de M. Fernand Jean Séraphin Cheuret, ingénieur principal des mines, et de Mme, née Denise Barboten, à Quang-Yên.

---

Charbonnages du Đông-Triêu  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 février 1940)

L'augmentation du capital sera réalisée par l'émission de 140.000 actions ordinaires de 100 fr. à 105 fr., ce qui élèvera le capital à 42 millions. Elle sera effectuée après approbation de l'assemblée générale des obligataires qui sera convoquée en mars, le sort de ceux-ci n'étant pas modifié. Après remboursement de 14 millions le solde d'environ 25 millions dû encore aux créanciers, tant chirographaires qu'hypothécaires (ceux-ci figurant pour un tiers), leur sera payé par des versements annuels, au prorata des créances, suivant les possibilités de la société.

---

Charbonnages du Đông-Triêu  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 17 février 1940)

L'assemblée ordinaire annuelle s'est tenue le 8 décembre. Elle a approuvé à l'unanimité les comptes et le bilan de l'exercice 1938, et décidé d'affecter comme suit, sur la proposition du conseil, le solde bénéficiaire de l'exercice : 1 million 125.000 fr. à l'amortissement de la prime d'émission des obligations ; 6.675.711 francs à l'amortissement du solde débiteur des exercices antérieurs à 1936 ; 4.937,166 fr. à l'amortissement des immobilisations.

Dans son rapport, le conseil souligne que jamais le rendement de l'entreprise n'avait été aussi satisfaisant, puisque les bénéfices bruts sont passés de 7.134.727 francs en 1937 à 16.629.940 fr. en 1938 en dépit de certaines circonstances défavorables, comme les difficultés de recrutement de la main-d'œuvre et l'élévation des frets pendant la première partie de l'année.

Les dépenses de premier établissement ont totalisé, au cours de l'exercice, 5 millions 884.370 fr., en légère diminution sur celles de 1937, qui avaient été de 6 millions 246.049 francs.

Les dépenses pour aménagement des villages ouvriers et distribution d'eau se sont élevées à 810.949 fr. contre 628.247 francs en 1937.

L'extraction réalisée s'est élevée à 528.902 tonnes, en légère progression sur celle de 1937, qui avait été de 519.997 t., mais encore en très sérieuse régression sur celle de 1936, qui avait atteint le chiffre de 634.431 tonnes.

En 1938 comme en 1937, les effets de la nouvelle réglementation du travail ont notablement augmenté les difficultés de main-d'œuvre. D'autre part, l'extension des entreprises au Tonkin, qui sollicitent de plus en plus la main-d'œuvre indigène, et les opérations de recrutement pour l'armée, qui ont porté sur les hommes les plus robustes, ont entravé l'organisation de recrutement que la société a poursuivie dans les provinces les plus peuplées du Tonkin. Cependant, si les effectifs n'ont pu être accrus, ils ont du moins été à peu près maintenus.

Le charbon de la société continue à être de plus en plus apprécié en France, le Japon demeure toujours un des principaux clients, l'antracite de Đông-Triêu convenant tout particulièrement à certaines de ses industries.

La baisse qui, vers le milieu de l'année, s'est produite sur le cours des frets, a permis de reprendre les exportations au Canada et d'engager les pourparlers qui ont heureusement abouti depuis, en vue de l'introduction des anthracites sur le vaste marché des États-Unis.

En Extrême-Orient, les efforts pour élargir le marché de la société en Chine ont été également couronnés de succès.

Dans son allocution, le président a rendu hommage aux efforts du personnel et plus particulièrement de l'administrateur délégué, qui ont abouti à rétablir la production au chiffre de 1936, c'est-à-dire à plus de 600.000 tonnes. Les perspectives favorables de la production ont permis d'élargir les débouchés et d'en rechercher de nouveaux. Les ventes ont continué au Canada ; elles ont recommencé aux États-Unis ; l'antracite Đông-Triêu a été très favorablement accueilli en Suisse : la société s'efforce de reprendre ses expéditions en Italie, et d'autres marchés sont prospectés dans le bassin méditerranéen. De sérieux progrès ont été réalisés en Chine et au Japon.

La hausse des frets et la difficulté de trouver des navires ont menacé ces progrès mais ces inconvénients sont compensés aujourd'hui, à l'étranger, par la hausse des cours des charbons et des devises, en France par la création d'une caisse de compensation.

L'assemblée a réélu administrateur M. Willy de Redon.

---

AVIS  
DE PROROGATION DU DÉLAI DE SOUSCRIPTION  
Charbonnages du Đông-Triêu  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 juin 1940)

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur des CHARBONNAGES du Đông-Triêu, société anonyme au capital de 28 millions de francs dont le siège est à Haïphong (Tonkin), sont informés que la clôture de la souscription en cours à l'augmentation de capital, ayant fait l'objet des notices et avis publiés respectivement dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* des 29 avril et 6 mai 1940, dans le *Journal officiel de l'Indochine* et dans l'*Avenir du Tonkin* des 27 avril et 4 mai 1940, est prorogée du 17 juin 1940 (terme primitivement fixé) au 17 juillet 1940.

Le Président du conseil d'administration  
Paul BLANCHARD de la BROSSE  
4, rue Paul Baudry à Paris 8<sup>e</sup>,  
faisant élection de domicile aux bureaux de la Société,  
5, rue Blanche, Paris 9<sup>e</sup>.

---

QUANG-YÊN  
Un grave accident d'auto  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 août 1940)

Le jeune Le-quoc-Dang, âgé de 20 ans, habite chez son père, qui est employé comme boy au service de M. Duxin, de la Société des mines à Uong-Bi.

Le 11 août, vers minuit, le jeune Dang prit en cachette sa voiture automobile n° T. A. 3059 de M. Duxin pour faire un tour de promenade. Il conduisait la voiture lui-même et prit six autres passagers, son frère Lê-quoc-Su, 18 ans, et cinq camarades.

La voiture roulait en direction de Haïphong lorsqu'à 4 kilomètres de Uong-Bi, elle arriva à une route étroite et descendante. Le conducteur, en voulant éviter un tas de sable, laissa la voiture se renverser dans un ravin au bord de la route.

Quatre passagers furent plus ou moins grièvement blessés. L'un d'eux, Lê-quoc-Su, frère de Dang, succomba le lendemain à 3 heures.

Lê-quoc Dang, auteur de l'accident, a été arrêté.

---



Hanoï  
Réception du Gouverneur général  
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 septembre 1940)

M. Lataste, Directeur de la Société des Charbonnages de Đông-Triêu

---

Hanoï  
Naissances  
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 octobre 1940)

Nous apprenons avec plaisir les naissances, survenues à l'hôpital de Lanessan, le 26 octobre 1940 à 8 h. 35, de Robert Louis Leon, fils de M. Léon Vinchard, ingénieur des mines, et de M<sup>me</sup>, née Claire Eugénie Peyron, domiciliés à Uong Bi;

---

#### AVIS FINANCIERS

---

SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DU Đông-Triêu  
(*Le Temps*, 3 novembre 1940)

Le conseil d'administration de la Société des charbonnages de Đông-Triêu a décidé, par suite des difficultés que peuvent éprouver pour souscrire certains actionnaires et porteurs de parts, en raison des circonstances, de reporter au 31 décembre 1940 la clôture de l'augmentation de capital actuellement en cours. On rappelle que cette opération, décidée par l'assemblée générale extra ordinaire du 22 avril 1940, a pour but de porter le capital de 28.000.000 à 42.000.000 de francs par la création de 140.000 actions nouvelles émises à 105 francs, les propriétaires d'actions et de parts ayant respectivement un droit irréductible à la souscription à raison de : 3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes ; 56 actions nouvelles pour 25 parts. Les souscriptions sont reçues à la Banque de l'Indochine, En France, à Paris, 96, boulevard Haussmann ; à Bordeaux, 11, cours de Verdun ; à Vichy, 4, square Aristide-Briand. En Indochine, à son agence de Hàiphong.

Paul Blanchard de la Brosse.

---

Gouvernement général  
Les audiences au Gouvernement général  
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 janvier 1941)

#### Les audiences

Hanoï, 3 Janvier (Arip). — L'Amiral Decoux a reçu le 3 janvier ... Lataste, Directeur des Charbonnages Đông-Triêu...

---

Le gouverneur général aux Charbonnages du Đông-Triêu  
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 mars 1941)  
(*L'Écho annamite*, 21 mars 1941)

(*La Volonté indochinoise*, 22 mars 1941)

Hanoï, 21 mars. — L'amiral Decoux s'est rendu le 21 mars à Uông-Bi, où il a visité les installations des charbonnages de Đông-Triêu. Il a été reçu à son arrivés par M. Lataste, directeur général de la société, par M. Merlo, résident de France à Quang-Yen, et par M. Servière, ingénieur des mines.

Le gouverneur général s'est rendu à la mine Clotilde dont les tailles fournissent actuellement 5 à 600.000 tonnes par an d'un anthracite de haute qualité, soit environ le quart de la production totale de l'Indochine en charbon.

Il y a suivi toutes les opérations de l'extraction et a remis un don à un groupe de mineurs annamites qui, récemment, lors d'un accident, se sont dévoués au péril de leur vie pour sauver un de leurs camarades.

L'amiral Decoux, à la sortie de la mine, s'est fait montrer le trajet et le traitement suivis par le charbon jusqu'au port d'embarquement de Port-Redon. M. Lataste lui a présenté ses principaux collaborateurs et lui a fait parcourir le village des mineurs, où vivent actuellement une vingtaine de milliers d'habitants, dont 7.000 ouvriers. Différentes œuvres sociales ont été réalisées par la société en faveur de son personnel, notamment un hôpital, une école et des habitations modèles.

Le gouverneur général a vivement félicité les dirigeants des Charbonnages du Đông-Triêu pour leur esprit créateur (il s'agit, en effet, d'une des plus importantes entreprises industrielles de la colonie), et pour les réalisations dont ils ont su faire bénéficier les travailleurs qu'ils emploient. (Arip)

---

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 avril 1941)

Naissance

Nous apprenons avec plaisir la naissance, survenue le 18 avril 1941 à 18 h. 20, à la clinique Saint-Paul, de Geneviève Marie Louise, fille de M. Louis Hernu, ingénieur adjoint aux Charbonnages de Đông-Triêu, et de M<sup>me</sup>, née Maria Desfachelle, à Vang-Danh, Quang Yên.

---

Chronique de Haïphong

Les obsèques de M. Alexandre Colonna  
(*La Volonté indochinoise*, 20 septembre 1941)

Le 8 septembre, à 17 heures, ont eu lieu les obsèques de M. Alexandre Colonna, décédé la veille à l'hôpital colonial.

Après l'absoute donnée à la cathédrale par le R. P. Larmurier, le cortège funèbre se rendit au cimetière de la rue de Haiduong.

MM. Richier, Dutozia, Bazire, Triomphe, tenaient les cordons du poêle.

Nous avons remarqué parmi l'assistance : MM. Lataste, directeur général de la Société des Charbonnages du Đông-Triêu, Blu, ingénieur divisionnaire de la Mine Clotilde-Louise, suivis des délégués du personnel de la S.C.D.T. et du Comptoir des Charbonnages : MM. Gaide, Maitrias Eschenbrenner, Guisez, Ménard, Tachaires, Faivret, etc. MM. Omnès, Laporte, Rochat, Fauvel, Guillot, Gérard, Audet, Tanguy, Joubert, Darrieumerlou, Hossenlopp, Godelu, Dupont Oppenheim, Cung, Teuwens, M<sup>e</sup> Denairé, Maroselli, de Rivarola, Édouard, etc.

Au cimetière, M. Lataste prononça un discours pour évoquer la vie laborieuse du défunt.

Nous renouvelons à la famille et aux amis du défunt, nos sincères condoléances émues.

---

### Chronique des Provinces

---

Uong-Bi

(*La Volonté indochinoise*, 3 novembre 1941)

#### Accident de travail

Ces jours derniers, un éboulement survenu dans une galerie de la Mine Clotilde a causé la mort d'un ouvrier nommé Nguyễn van Huê, 22 ans, originaire du village de An-Nghia, huyên de Hai-Hau, province de Nam-Dinh.

---

### CHARBONNAGES DU Đông-Triêu

(*Le Journal*, 9 novembre 1941)

Émission et introduction en Bourse de 140.000 actions nouvelles de 100 francs, représentant l'augmentation de capital autorisée par l'assemblée du 22 avril 1940.

#### VISITE AU PAYS NOIR

LES CHARBONNAGES DE DÔNG-TRIÊU

par Paul Munier

« Indochine », hebdomadaire illustré, 16 octobre 1941

#### Naissances

(*Indochine, hebdomadaire illustré*, 20 novembre 1941)

#### TONKIN

Claude-Edmond-Alfred, fils de M<sup>me</sup> et M. Georges Bazire, ingénieur des Mines à Uong-bi (11 novembre 1941).

---

Charbonnages du Dong-Trîeu

(*Le Figaro*, 30 décembre 1941)

L'assemblée ordinaire du 19 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1940 se soldant par un bénéfice net de 9.878.330 fr., qui a été affecté en totalité à l'amortissement des immobilisations se chiffrant ainsi à 40 millions 870.875 fr.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Pierre-Charles Bastid <sup>21</sup> et réélu M. Gaston Varenne administrateur.

Le rapport du conseil signale que l'activité de la société a été réduite au cours de l'exercice : les exportations vers l'Europe et l'Amérique, déjà extrêmement difficiles dès le début de l'année, sont devenues complètement impossibles à partir des armistices de 1940 ; et ont contraint à un freinage de l'extraction qui a atteint 496.153 tonnes contre 638.043 en 1939 ; les livraisons de charbons marchands ayant totalisé 361.770 tonnes contre 487.247.

Au cours de son allocution, le président du conseil d'administration, M. Blanchard de la Brosse, a pu donner, si difficiles que soient les communications avec l'Indochine, d'utiles indications sur les résultats de l'exercice qui s'achève. L'année 1941, o-t-il déclaré, restera marquée dans l'histoire de la société par un allègement sensible de ses dettes bancaires ; celles-ci s'élevaient au 31 décembre 1936 à 46.657.000 francs ramenées à fin 1940 à 37.117.000 fr, elles n'étaient plus, au 15 octobre 1941, que de 18.518.000 fr.

Tandis que la situation financière s'améliorait, les perspectives d'exportation s'avéraient également brillantes au début de la présente année ; malheureusement, la tension politique en Extrême-Orient, qui devait aboutir au conflit qui vient d'éclater, a eu sur l'entreprise une répercussion inévitable.

Néanmoins, le président espère que l'Indochine sera épargnée et que la sécurité dont elle a besoin pour le développement de ses activités ne peut être trouvée que dans des ententes économiques et politiques, respectueuses des droits de la France, dans le milieu géographique où elle est placée.

---

**Les audiences du Gouverneur Général**  
(*La Volonté indochinoise*, 25 février 1942)

Hanoï, 24 Fev. — L'Amiral Decoux a reçu le 21 février ... M. Lataste, Directeur de la Société de Charbonnages de Đông-Triêu...

---

Uong-Bi  
Une récompense bien méritée  
(*La Volonté indochinoise*, 14 mars 1942)

La Médaille d'honneur du Travail ou Bronze est décernée à titre exceptionnel, aux mineurs des charbonnages du Đôngtriêu, désignés ci-après, qui se sont particulièrement distingués par leur courage, leur endurance, au cours du sauvetage de trois ouvriers ensevelis sous les décombres, à la suite d'un éboulement survenu le 6 décembre 1941, à la Mine Clotilde :

MM. Ng. q. Vet, chef d'équipe ;  
Pham v. Ba, chef de chantier  
Ng. van Giap, Porion ;  
Bui dinh Cao, Mineur  
Ngô van Ma, Mineur  
Phan Mông, Mineur.

---

---

<sup>21</sup> Pierre-Charles Bastid (1898-1979) : polytechnicien, ingénieur des T.P. en Annam et au Tonkin, puis directeur général des Étains et wolfram du Tonkin. Voir [encadré](#).

Arrêté du 16 mars 1942

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1<sup>er</sup> avril 1942)

Sont désignés pour remplir les fonctions de Chefs de la Jeunesse, adjoints aux Chefs des sports :

.....  
M. Besson, ingénieur, chef du Service du trafic à la Société des Charbonnages de Dongtrieu, pour les Centres de Uong-bi et Clotilde ;  

---

Sports

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 16 mai 1942)

Arrêté du 22 avril 1942

Sont désignés pour remplir les fonctions de Chefs de la Jeunesse, adjoints aux Chefs des sports :

.....  
— Quang-Yên (Uông-Bi) : M. Pham-Trong-Luong, médecin-chef de la Société des Charbonnages du Đông-triêu, en remplacement de M. Besson.  

---





Coll. Peter Seidel

SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DU DONG-TRIËU  
TONKIN

Société anonyme

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Panhard, notaire à Paris, le 17 février 1916,  
modifiés par les assemblées générales extraordinaires du ? sept. 1920, 18 sept. 1922,  
4 octobre 1922, 29 mars 1927 et 3 juin 1927

Capital social : 28.000.000 de fr.  
divisé en 28.000 actions de 100 fr. chacune

Capital social porté à 42 millions de francs  
Assemblées générales extraordinaires  
des 22 avril 1940 et 9 mai 1941

Siège social à Haïphong (Tonkin)

CERTIFICAT D'INSCRIPTION D'ACTIONS NOMINATIVES DE CENT FRANCS  
ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> FRANCON Léopold, née FARAUD Marie, Clémence, Félicité  
demeurant à Bollène (Vaucluse)  
est inscrit sur les registres de la société pour DEUX  
actions nominatives entièrement libérées. Jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1940.  
Haïphong, le 17 juin 1942  
Un administrateur (à gauche) : ?  
Un administrateur (à droite) : Blanchard de la Brosse

CHARBONNAGES Đông-Triêu  
(*Le Journal*, 20 juillet 1942)

Augmentation du capital de 42 millions 59.500.000 francs par émission en numéraire de 175.000 actions nouvelles de 100 francs, jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1942. Droit : une action nouvelle pour quatre anciennes ou 14 actions nouvelles pour cinq parts. Prix d'émission : 140 francs payable en totalité à la souscription.

SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DU DONG-TRIËU  
Société anonyme fondée en 1916  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Objet : étude, recherche, acquisition et exploitation de toutes mines ou carrières.

Siège social : Haïphong, 10, boulevard Bonnal.

Siège administratif : n° 5, rue Blanche, Paris (9<sup>e</sup>).

Direction générale en Indochine : Uông-bi (Tonkin).

Capital social : 59.500.000 fr., divisé en 595.000 actions de 100 fr.

À l'origine, 2.500.000 fr. en 25.000 en 25.000 actions de 100 fr.

Porté en 1921 à 5.000.000 fr. par émission au pair de 25.000 actions de 100 fr.

En 1922 à 8.000.000 fr. par création de 30.000 actions d'apports.

En 1927 à 28.000.000 fr. par émission au pair de 200.000 actions de 100 fr.

En 1941 à 42.000.000 fr. par création de 140.000 actions de 100 fr. émises à 105 fr.

En 1942 à 59.500.000 fr. par création de 175.000 actions de 100 fr. émises à 140 fr.

Parts de fondateur : 25.000 parts.

Obligations : 25.000 obligations de 1.000 fr. émises en 1931 et dont l'intérêt primitivement fixé à 5 1/2 % a été ramené à 3 % au 1<sup>er</sup> août 1936, amortissables en 20 ans à partir de 1943.

Conseil d'administration : M. P. BLANCHARD de la BROSSE, président ; MM. Ch. LANNEGRACE et G[aston] VARENNE, administrateurs délégués ; MM. P[aul] GIROD, Willy de REDON, P. C. BASTID, Jacques GINISTY, administrateurs.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : Courant de l'année suivante.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions, 5 % au conseil ; sur le solde : 60 % aux actions, 40 % aux parts.

Cotation : Marché en banque à terme : actions et parts ; obligations non cotées.

Exercices	Houille (1.000 tonnes)
1937	520
1938	629
1939	638
1940	496

Jean MOREAU-DEFARGES, administrateur (1947-+1969)

Polytechnicien, ingénieur des mines.  
Ingénieur, puis directeur technique à la Société industrielle de constructions  
(1929-1939). Voir [encadré](#).

1941	392
------	-----

Exercices	Bénéfice net	Dividende brut		Cours des actions	
		total	par action	plus haut	plus bas
	milliers de fr.	milliers de fr.	fr.	fr.	fr.
1937	3.080	195	85	1.545	505
1938	11.738	115	66	875	560
1939	13.823	184	60	1.275	300

Dernier cours connu (juillet 1941), actions : 345 fr.

---

CHARBONNAGES DU Đông-Triêu  
(*Le Journal*, 1<sup>er</sup> mars 1943)

Une assemblée extraordinaire tenue le 20 février a constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 17.500.000 fr. portant le capital à 59.500000 fr. Elle a autorisé le conseil à procéder à une augmentation de capital complémentaire de 1.800000 fr. maximum réservée aux personnes ayant été empêchées, par suite des circonstances résultant de l'état de guerre, de participer à l'augmentation de capital qui vient d'être terminée.

---

CHARBONNAGES DU Đông-Triêu  
(*L'Italie Nouvelle*, 24 décembre 1943)

L'assemblée générale du 17 décembre, présidée par M. Blanchard de la Brosse, a approuvé les comptes de 1943. Le bénéfice net, après constitution de 286 156 fr. de provision, ressort à 2.724.735 fr. qui ont été affectés à l'amortissement des immobilisations, opération qui porte lesdits amortissements à 41,4 % du total figurant à l'actif.

M<sup>me</sup> W. de Redon a été nommée administrateur en remplacement de M. Willy de Redon, décédé.

---

*Annuaire Desfossés*, 1945, p. 726 :  
Charbonnages de Đông-Triêu

Conseil : P. Blanchard de la Brosse, président ; Charles Lannegrace et Gaston Varenne, administrateurs délégués ; M<sup>me</sup> W. de Redon, P. Bastid, Paul Girod, administrateurs.

---

*Annuaire Desfossés*, 1947, p. 775 :

Charbonnages de Đông-Triêu

Conseil : R. Étienne, président ; A. Falgade, A.-D.-P. Bastid, Charles Lannegrace, Gaston Varenne, Pierre Étienne, administrateurs.

Ch. Monneret et R. de Heaulme, commissaires aux comptes.

---

Jean MOREAU-DEFARGES, administrateur (1947-+1969)

Polytechnicien, ingénieur des mines.

Ingénieur, puis directeur technique à la Société industrielle de constructions (1929-1939). Voir [encadré](#).

## Gaston VARENNE, président

Né le 19 février 1881 à Ernée (Mayenne).

Fils de Gaston Ludovic Varenne, professeur, et de Victorine Angélique Marie Sica.

Marié en 1906 à M<sup>lle</sup> Marie Lemerle (?). Dont Gilberte Marguerite (Dakar, 8 fév. 1910-Paris, 27 mai 2009), mariée en 1928 à Haïphong à Alfred Chavelet (1900-1977), ingénieur aux [Mines de Trang-Da](#).

---

Polytechnique, 1902.

Ingénieur aux [Mines de zinc de Cho-Dien](#),

Directeur (ca 1919), puis administrateur (après 1943) de la [Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine](#).

Fondateur de la [Société indochinoise des bois de mine](#) (1928),

Administrateur (1935), puis président (ca 1945) des Charbonnages du Đông-Triêu.

Administrateur de la [Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques](#).

---

Chevalier de la Légion d'honneur comme capitaine d'artillerie coloniale (*JORF*, 10 juillet 1924).

président de l'Association des mines de l'Indochine.

Décédé le 3 février 1966.

## La reconstruction des industries du Nord-Vietnam (*L'Entente*, 18 janvier 1950)

Haïphong. — M. Bourgouin, conseiller au plan, accompagné de chef de service des mines et du chef de l'arrondissement minéralogique de Haïphong, a assisté récemment à la réouverture des exploitations souterraines de la Société des Charbonnages du Đông-Triêu. Le conseiller au plan a notamment apporté les félicitations du Haut-Commissaire au personnel de ces exploitations dont l'extraction doit atteindre 150.000 tonnes au cours des douze prochains mois, soit le quart de la production annuelle d'avant guerre.

Cette réouverture s'inscrit dans le cadre de la reconstruction, grâce en partie aux sacrifices financiers de la Métropole, des industries de base du Nord-Vietnam.

.....

---

Haïphong  
Par Air France  
(*L'Entente*, 1<sup>er</sup> mars 1950)

Par un récent avion d'Air France est arrivé à l'aéroport de Cat-Bi, venant de la métropole, ... M<sup>me</sup> Duxin, épouse de M. Duxin, comptable aux Charbonnages du Đông-Triêu...

---



Charbonnages du Đông-Triêu  
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 avril 1950)

Les assemblées extraordinaire et de porteurs de parts pour approbation du moratoire accordé à la société par ses obligataires ont été reportées, faute de quorum, à une date ultérieure.

---

Le kidnappage de M. Gaide à Port-Redon  
(*L'Entente*, 10 avril 1950)

On se souvient des faits : le 16 mars dernier, après avoir achevé sa tâche au quai de Port Redon, M. Gaide, ingénieur des mines du Đông-Triêu, dont l'épouse et les trois charmantes fillettes habitent impasse Joffre à Haïphong, s'en retournait à Uong-Bi, en compagnie de coolies. Le petit train qui les ramenait était subitement attaqué à la sortie de la ville. Les coolies étaient mis en fuite par les agresseurs, une bande de Vietminhs, armés de fusils et de grenades. M. Gaide, quant à lui, était enlevé et disparaissait dans une direction inconnue :

On ne devait plus le revoir et les divers opérations mises sur pied avec diligence par la Troupe du sous-secteur et par la Sureté, devaient rester vaines.

Rien de très nouveau n'est, depuis lors, survenu dans cette pénible et dramatique affaire. M. Gaide n'est pas encore retrouvé. Néanmoins, et c'est pourquoi nous reparlons de ce sujet, on sait que M. Gaide est bien vivant et en bonne santé. Cette nouvelle rassurera les amis du disparu et viendra apporter, avec l'espoir de le revoir, un peu de baume à son aimable famille.

---

(*L'Information financière, économique et politique*, 9 mai 1950)

CHARBONNAGES DE Đông-Triêu. — Faute de quorum, les assemblées extraordinaire et de porteurs de parts du 5 mai, pour approbation du moratoire accordé à la Société par les obligataires, ont été reportées à une date ultérieure.

---

Charbonnages du Đông-Triêu  
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 juillet 1950)

L'assemblée du 7 juillet a approuvé les comptes de 1949. Les assemblées extraordinaires des actionnaires et des porteurs de parts, qui se sont tenues ensuite, ont approuvé les conditions du moratoire accordé à la société par les obligataires.

---

(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juillet 1950)

Les CHARBONNAGES DU Đông-Triêu, qui se replient de 110 à 103, comptent pour la fin de l'année en cours une extraction de plus de trois fois supérieure à celle déjà obtenue (150 t. par jour), grâce au renforcement de la protection militaire.

---

AEC 1951/1062 — Société des Charbonnages du Đông-Triêu

HAIPHONG (Nord Viet-Nam).

Siège administratif : 5, rue Blanche, PARIS (9<sup>e</sup>).

Capital. — Société anon., fondée le 18 avril 1916, 5.950.000 piastres I.C. en 590.000 act. de 10 piastres I.C. libérées, dont 49.200 d'apport. Parts de fondateur : 25.000.

Objet. — Exploitation des charbonnages du Đông-Triêu (Nord Viet-Nam).

Exp. — Anthracite.

Conseil. — MM. R. Étienne, présid. hon. ; G[aston] Varenne [1881-1966][X-1902], présid. ; P. Étienne, admin.-dél. ; P. C. Bastid [polytechnicien, dir. gén. des Étains et wolframs du Tonkin (EWT) et des Étains de Pia-Ouac, adm. (1939) des Mines d'or d'outre-Mer (ex-Tchépone), puis (1941) des Charb. de Đông-Triêu], J. Ginisty, J. Moreau-Defarges, admin.

---

1951 : les combats font rage dans le massif. De Lattre ordonne l'évacuation du matériel de la société.

---

Haïphong  
À l'aéroport de Catbi  
(*L'Entente*, 7 juin 1951)

Mercredi matin, à l'Aéroport de Catbi et, par ricochet, au « Pot d'arrivée », bar de l'aérodrome, l'atmosphère et l'ambiance... du mercredi. Malgré le temps gris et pluvieux, la chaleur était encore accrue par le départ des personnalités qui, via Saïgon, rentrent en France.

Nous avons noté d'abord celui de M. Étienne, des Charbonnages du Đông-Triêu, qu'était venu saluer M. Hossenlopp, secrétaire trésorier de la chambre de commerce.

.....

---

*Annuaire Desfossés*, 1953, p. 581 :

Conseil : Gaston Varenne, président ; Pierre Étienne, administrateur délégué ; Moreau-Defarges, Jacques Ginisty, P. Bastid, administrateurs.

Ch. Monneret et R. Goutelle, commissaires aux comptes.

---

BOURSE DE PARIS  
Comptant

(*L'Information financière, économique et politique*, 5 mai 1951, p. 2, col. 6)

Les CHARBONNAGES DE DONG-TRIEU, en sympathie avec la brillante allure du compartiment indochinois, s'avancent de 160 à 170, demandes réduites, et les achats en suspend sur la part ont été satisfaits à 3.100 c. 2.950.

---

CONVOCATIONS D'ASSEMBLEES  
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 octobre 1951)

30 OCTOBRE

Charbonnages du Đông-Triêu. — 11 heures. 19, rue Blanche.

---

CHARBONNAGES DE Đông-Triêu

(*L'Information financière, économique et politique*, 1<sup>er</sup> novembre 1951)

L'assemblée ordinaire du 30 octobre a approuvé les comptes de 1950. Le rapport du conseil signale que, dès que les modalités du règlement de la situation de la société vis-à-vis du Trésor indochinois seront arrêtées, la société examinera avec les administrateurs de la société civile des obligataires des obligataires les aménagements qu'il conviendra d'apporter à la formule de moratoire accordée à la société par l'assemblée des porteurs d'obligations du 3 juin 1949.

---

CHARBONNAGES DE Đông-Triêu

(*L'Information financière, économique et politique*, 27 novembre 1952)

Les comptes de l'exercice 1951 qui seront soumis à l'assemblée du 19 décembre, se soldent par une perte de 478.136 piastres. La mine reste toujours en zone rebelle.

Les opérations de repli du matériel sont heureusement terminées. Dans le courant de l'exercice, la société a continué à céder ou faire attribuer à d'autres sociétés son matériel et ses approvisionnements repliés et a procédé à Uong-Bi et Port-Redon à toutes les récupérations possibles.

---

DOMMAGES DE GUERRE

DECISION n° 8-40 du 8 janvier 1933 portant désignation des services d'études habilités à intervenir pour le compte des sinistrés dans la reconstitution des biens endommagés par faits de guerre.

(*Bulletin officiel du haut-commissariat de France en Indochine*, 22 janvier 1953)

Noms des sociétés	Adresses	Noms et compétences des chefs des bureaux d'études
Charbonnages de Đông-Triêu	Nord-Viet-Nam	M. Étienne est agréé comme chef du service d'études, en remplacement de M. Desgoust, avec les spécialités B-G1-G2-C3-D-E-F-G3-G4-G6, pour le Nord-Viet-Nam et pour compter du 1 <sup>er</sup> février 1951.

CHARBONNAGES DU Đông-Triêu

(*L'Information financière, économique et politique*, 12 septembre 1953)

(*L'Économie*, 17 septembre 1953)

Les comptes de l'exercice 1952, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 29 septembre se soldent sans bénéfice ni perte.

Au cours de l'année 1952, la société a réussi à céder la plus grande partie des matériels et approvisionnements repliés.

Les négociations entreprises avec l'Administration pour régler la situation découlant de l'arrêt de la reconstruction et du repli se sont poursuivies.  
L'exercice se solde sans bénéfice ni perte.

---

CHARBONNAGES DE Đông-Triêu  
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 décembre 1954)

Les comptes de l'exercice 1953 seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour le 23 décembre.

Au cours de l'année 1953, la Société a achevé la cession des matériels et approvisionnements repliés.

Elle a continué les négociations entreprises avec l'administration pour régler la situation résultant de l'arrêt de la reconstruction et du repli des matériels et approvisionnements ordonné en 1950 par le Haut commissaire de France en Indochine.

Ne pouvant reprendre la reconstruction sur place, la société a poursuivi l'établissement de son dossier de dommages de guerre en vue d'obtenir le transfert des indemnités dans une autre partie de l'Union française.

Une assemblée générale extraordinaire a été convoquée pour la même date en vue de décider le transfert du siège social actuellement à Haïphong.

il est probable que le quorum ne sera pas atteint et qu'une deuxième convocation sera nécessaire.

---

CONVOICATIONS D'ASSEMBLEES ORDINAIRES  
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 décembre 1954)

23 DÉCEMBRE

Charbonnages du Đông-Triêu. — 11 h. 45, 19, rue Blanche.

---

CHARBONNAGES DE Đông-Triêu  
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 avril 1955)

L'assemblée ordinaire du 20 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1954 se soldant sans bénéfice ni perte, compte tenu d'une somme de 1 million 259.267 piastres affectée aux amortissements au titre de l'exercice 1950.

En attendant que la législation définitive sur les remplois de dommages de guerre des sociétés sinistrées d'Indochine intervienne, le conseil étudie les différentes possibilités d'avenir de la société.

---

CHARBONNAGES DU DÔNG-TRIÊU  
[Desfossés 1956/554]

Varenne (Gaston)(1881-1966)(X-1902)[pdt Chambre syndicale des mines coloniales], 554 (ph Charbonn. du Đông-Triêu), 650 (v.-pdt Minemet Indochine).

Étienne (Pierre)(ing. aéronautique. Ép Couvreur), 554 (pdg Charb. Đông-Triêu), 1483 (Salins du Cap-Vert)[+ pdg Cie gén. des salines de Tunisie, adm. Chérifienne des sels. 1956 : Isorel, etc.].

Chaligné (P.)[<sup>0</sup>/<sub>o</sub>] (v.-pdt Charb. Đông-Triêu), 1927 (Distill. Indoch.).

Bastid (Pierre-Charles)[1898-1979. Polytechnique-1918][ing. T.P. Indoch., dir. gén. des Étains et wolframs du Tonkin (EWT) et des Étains de Pia-Ouac, adm. (1939) des Mines d'or d'outre-Mer (ex-Tchépone), ing.-conseil Bq Indoch.], 554 (adm. depuis 1941 Charbonn. du Đông-Triêu), 1062 (adm. depuis 1947 des Éts Eiffel).

Ginisty (J.), 554 (Đông-Triêu).

Moreau-Defarges (Jean)[1905-1974][Fils du Dr Ernest Moreau-Defarges (1873-1944), pdt Coopération pharmaceutique française. Marié avec Cécile Loisy, fille de Xavier Loisy, polytechnicien, président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Cinq enf. dont Philippe, chercheur à l'Institut français de recherches internationales (IFRI). Polytechnicien, ingénieur des mines, ing., puis directeur technique Société industrielle de constructions (travaux de tuyauteries et de chaudronnerie dans les raffineries de pétrole) (1929-1939), succ. de son beau-père comme adm. des Éts Jesel et Widemann, des Scieries africaines, de l'Électricité Lille-Roubaix-Tourcoing, de Banania...], 365 (Fermière ch. fer Tunisiens), 413 (Tramways et autobus de Casablanca), 554 (Charbonn. Đông-Triêu), 703 (Docks pétroles d'Ambès), 1295 (Électricité Mors), 1924 (v.-pdt Ricqlès, affaire rachetée en 1931 par la Coopération pharmaceutique française), 2061 (Banania).

Duxin (R.), 554 (comm. cptes Charbonn. Đông-Triêu), 650 (comm. cptes Minemet Indochine), 897 (comm. cptes suppl. Electro-Câble).

SIÈGE SOCIAL : Paris, 5, rue Blanche. Tél. TRI. 48-30.

CONSTITUTION Société anonyme française, constituée le 18 avril 1916, pour une durée de 50 ans.

OBJET : Exploitation de gisements houillers situés dans le massif du Đông-Triêu, province de Quang-Yen et Haiduong (Tonkin). Toutes opérations se rapportant à cette exploitation.

CAPITAL SOCIAL : 59.500.000 fr., divisé en 23.800 actions de 2.500 fr.

À l'origine 2.500.000 fr., divisé en 25.000 actions dont 19.200 attribuées en rémunération d'apports ; porté en 1920 à 5 millions, en 1922 à 8 millions, en 1927 à 28 millions, en 1941 à 42 millions, en 1943 à 59.500.000 fr. (émission à 140 fr. de 175.000 actions (1 nouv. pour 4 anc., 14 pour 5 part). Transformé en piastres indochinoises en 1945, puis en francs en 1955. Regroupement en actions de 2.500 fr. depuis le 14 novembre 1955. Capital en cours d'augmentation par émission à 3.500 fr. de 720 actions de 2.500 fr.

OBLIGATIONS : 25.000 obligations de 1.000 fr. (1931) 5 1/2 % ramené à 3 % demi-net à compter du 1<sup>er</sup> août 1936 par l'assemblée des obligataires du 10 juillet 1936. Amortissement 1943 à 1962, T. ou R. sauf R.A. Coupons les 1<sup>er</sup> février et août. Dont 18.750 encore en circulation.

La société, qui a subi des destructions très importantes, a été contrainte de cesser l'exploitation. Une assemblée générale d'obligataires réunie le 3 juin 1949 lui a accordé un moratoire pour l'amortissement et les intérêts qui, partant de 1948, prendra fin quand la production aura repris à raison de 15.000 tonnes par mois.

PARTS DE FONDATEUR : 25.000. Aucune clause de rachat n'est prévue aux statuts. Droit de préférence à la souscription des augmentations de capital à concurrence de 40 %.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; 5 % d'intérêt aux actions.; prélèvements facultatifs pour réserves ou reports pouvant être affectés soit pour compléter le 1<sup>er</sup> dividende de 4 % aux actions en cas d'insuffisance des bénéfices, soit pour le rachat et l'annulation de tout ou partie des parts, soit pour l'amortissement total ou partiel des actions. Sur l'excédent. 5 % à la disposition du conseil ; le surplus : 60 % aux actions, 40 % aux parts.

LIQUIDATION : Apurement du passif, remboursement du capital. Sur le solde : 60 % aux actions. 40 % aux parts.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Actions et parts : Banque de l'Indochine et Bureau de Paris de la société. Obligations : B.N.C.I.

COTATION : Courtiers « Cote Desfossés » actions et parts 105 ; obligations 122. — Notice SEP - HO 14.

	Production (en milliers de t.)	Bénéfice nets (en milliers de \$)	Dividende total (en milliers de \$)
1945	16	4	—
1946	—	- 186	—
1947	—	- 131	—
1948	—	- 100	—
1949	3	- 18	—



1950	22	—	—
1951	—	- 478	—
1952	—	—	—
1953	—	—	—
1954	—	—	—

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 piastres)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	5.950	5.950	5.950	5.950	
Réserves	703	702	703	704	708
Provisions	966	937	—	—	—
Dette consolidée	1.103	1.103	1.103	1.875	1.875
Dette flottante	58.770	73.824	47.109	44.106	43.803
Comptes d'ordre	5	5	5	8	8
	<u>67.497</u>	<u>82.521</u>	<u>54.870</u>	<u>52.643</u>	<u>52.339</u>
ACTIF					
Immobilisations	66.223	70.427	46.618	48.258	43.798
Amortissements	6.490	6.490	5.489	6.489	6.749
	60.733	64.937	41.129	37.769	37.049
Portefeuille	94	94	1.164	2.696	8.011
Stocks	3	3	3	3	3
Débiteurs	4.784	7.798	8.490	8.070	2.039
Disponible	1.442	8.770	4.079	4.097	5.229
Comptes d'ordre	5	5	5	8	8
Pertes	426	914	—	—	—
	<u>67.497</u>	<u>82.521</u>	<u>54.870</u>	<u>52.643</u>	<u>52.339</u>

CHARBONNAGES DE Đông-Triêu  
(L'Information financière, économique et politique, 24 avril 1956)

L'assemblée ordinaire tenue le 20 avril a approuvé les comptes de 1955 se soldant sans bénéfice ni pertes, compte tenu d'une somme de 30.129.556 l francs affectée aux amortissements au titre des exercices 1951 et 1952.

Dans son allocution, le président a signalé que le dossier de dommages de guerre de la société avait quitté l'Indochine pour la France au début de février. Dès qu'il aura été dépouillé, la Société pourra connaître le montant de ses disponibilités actuelles, préalable nécessaire à la mise au point avec ses obligataires d'une nouvelle convention destinée à remplacer le moratoire conclu avec eux en 1954 et qui liait la reprise de service obligatoire à une production de charbon qui ne peut plus être escomptée depuis les accords de Genève.

[Participation dans la [Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine](#)]

Pour terminer, le président a annoncé que la Société venait de prendre une importante participation dans une société dont la situation et l'activité s'apparentent directement à la sienne, la Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine\*.

---

Convoc. A.G.

(*L'Information financière, économique et politique*, 24 octobre 1956)

5 NOVEMBRE. — Charbonnages du Đông-Triêu. — 11 h., 19, rue Blanche.

---

Société des Charbonnages du Đông-Triêu (Tonkin)

(*L'Information financière, économique et politique*, 17 avril 1959)

L'assemblée du 15 avril a approuvé les comptes pour 1958 se soldant par une perte de 11.903.266 francs.

Le rapport du conseil rappelle que la société, avec la Cie minière et métallurgique de l'Indochine\*, a déposé onze demandes de permis exclusifs de recherches dans les départements de la Haute-Vienne, Vienne, Indre, Creuse et Corrèze. Totalisant 466 km<sup>2</sup>, ces permis impliqueront, quand ils seront accordés, un engagement total de dépenses — pour les trois années de leur validité — de 409 millions de francs. Cet engagement, garanti conjointement par les deux sociétés, sera assumé pour moitié par chacune d'elles.

---

*Who's who européen*, 1967 :

BASTID Pierre Charles. Administrateur de sociétés. Né à Aurillac (Cantal) le 5.8.1898 [† Paris XVI<sup>e</sup>, 9 mai 1979] P. : d'Henri, magistrat, et de Marie-Louise Ollivier. M. : le 5.5.1923 à Paris avec Hélène Lescuyer. Enf. : Pierre, Philippe et Hubert. Ét. : Éc. polytechn. Gr. univ. : lic. ès sc. Carr. : ing. T.P. de l'Indochine, dir. gén. Siam et Malaisie, dir. gén. des Étains et Wolfram du Tonkin [EWT\*], prés. Assoc. des mines du Tonkin, ing.-conseil Banque de l'Indochine\*, prés.-dir. gén. « Sogemiex », adm. Soc. immobilière Đông-Triêu\*, Éts Eiffel\*, adm. Soc. agric. du Gabon\*, adm. « Études et exploitations minières de l'Indochine » [SEEMI\*] [Cie du domaine de Kokumbo (Côte-d'Ivoire)]. Décor. : off. O. nat. Légion d'hon., cr. de guerre G.M. II, méd. de la Résistance. Membre : Union interalliée. A. priv. : 36, rue La Fontaine, 75 Paris 16 ; prof. : 4, rue du Coq, 75 Paris 9 [= adr. Huta indemnités, Mielle-Labaste et Cie].

---



PROCÉDÉ T. D. P.



# DONG-TRIEU

SOCIÉTÉ FRANÇAISE IMMOBILIÈRE  
ET MINIÈRE

(EX-SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DU DONG-TRIEU / TONKIN)

STATUTS DÉPOSÉS CHEZ M<sup>e</sup> ESTIENNE, NOTAIRE A PARIS

CAPITAL SOCIAL : 39.500.900 FRANCS  
DIVISÉ EN 395.009 ACTIONS DE 100 FRANCS

SIÈGE SOCIAL A PARIS  
REGISTRE DU COMMERCE : SEINE 55 B 4169

action de 100 francs  
AU PORTEUR, ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N° 0,365,265

LE PRÉSIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR DÉLÉGATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*René Estienne*

*caudin*



IMPRIMERIE CHAIX — PARIS - ST-OUEN



1964 (F)

Coll. Olivier Galand

DÔNG-TRIỆU

SOCIÉTÉ FRANÇAISE IMMOBILIÈRE ET MINIÈRE

(EX-SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DU Dông-Triêu / TONKIN)

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Estienne, notaire à Paris



Capital social : 39.500.900 fr.  
divisé en 395.009 actions de 100 francs  
Siège social à Paris

---

ACTION DE CENT FRANCS  
AU PORTEUR, ENTIÈREMENT LIBÉRÉE  
Le président du conseil d'administration : René Étienne  
Par délégation du conseil d'administration (à droite) : ?  
Impr. Chaix, Paris-St-Ouen — Procédé T.D.P.

---

Dông-Trîeu  
(*La Vie française*, 19 avril 1963)

La Société des Charbonnages du Dông-Trîeu fait savoir que le montant de l'indemnité de dommages de guerre transférable en métropole lui sera notifié dans le courant de 1963. Cette bonne nouvelle est de nature à stimuler le marché du titre, encore que, depuis juillet 1961, une belle étape de hausse ait été parcourue, le cours de l'action passant de 115 à 415 ces derniers jours.

La société, qui exploitait un des plus riches charbonnages d'Indochine, a été évincée de ses exploitations par les accords de Genève. Dans son dossier de dommages de guerre déposé à la fin de l'an dernier, elle réclame à l'État une indemnité de 18 millions — sous déduction de 3,5 millions déjà perçus. Si cette somme était intégralement accordée, cela correspondrait à un montant d'environ 400 francs par action (les parts seront incessamment transformées en actions).

---

SCHNEIDER S.A.  
DÔNG-TRIËU  
Société française immobilière et minière  
(*Valeurs actuelles*, 13 novembre 1978)

Les conseils de Schneider S.A. et de Dông-Triêu Sfim ont décidé de convoquer leurs actionnaires en assemblées extraordinaires en décembre 1978 afin de délibérer sur un projet d'absorption de Dông-Triêu Sfim par Schneider SA.

La fusion projetée fait suite à l'apport, réalisé en 1976, de l'activité minière de Dông-Triêu a une nouvelle filiale créée à cet effet, la Compagnie minière Dông-Triêu. Celle-ci a entrepris d'importants efforts de recherche et d'investissement en France et à l'étranger. L'aide de Schneider SA lui permettra de poursuivre son expansion et de développer ses activités.

L'apport serait rémunéré par la création d'actions Schneider SA de 100 F nominal, jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1976, attribuées à raison d'une action Schneider pour une action Dông-Triêu Sfim.

Accédant au désir formulé par certains actionnaires minoritaires de Dông-Triêu Sfim, Schneider SA a accepté d'acquérir leurs actions au prix unitaire de 200 F et s'est engagée à permettre aux autres actionnaires d'obtenir les mêmes conditions jusqu'au 15 décembre 1978.

Il a donc été prévu que les actions nouvelles auxquelles Schneider SA pourrait prétendre à raison des actions Dông-Triêu Sfim qu'elle détiendrait éventuellement à la date de la réalisation définitive de la fusion seraient annulées par confusion.

Après cette fusion, qui prendrait effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 1978, les résultats d'exploitation de Schneider SA doivent permettre de maintenir, au titre de 1978, la distribution d'un coupon net au moins égal à celui de l'exercice précédent, soit 12,20 F par action ancienne et 6,10 F par action nouvelle. À l'avenir, compte tenu notamment de la répartition diversifiée de ses actifs, Schneider SA ne devrait pas avoir de difficultés à maintenir son dividende.

---

(*Le Monde*, 1<sup>er</sup> janvier 1983)

- Le groupe Total a acheté à Schneider S.A. la quasi-totalité du capital de la société Đông-Triêu, second producteur d'uranium en France métropolitaine. Đông-Triêu possède en France des réserves d'uranium estimées à 7.000 tonnes, qu'elle exploite au rythme de 450 tonnes par an. Total contrôle déjà la société Minatome, dont elle vient de racheter la totalité du capital. jusque-là partagé avec le groupe Pechiney-Ugine-Kuhlmann (*le Monde* du 18 décembre). En se retirant de Minatome, le groupe P.U.K. avait repris des participations importantes qu'il détenait à l'origine et qui constituaient en fait l'essentiel de l'activité minière de la société.

---

Schneider resserre ses liens avec Creusot-Loire  
(*Investir*, 3 janvier 1983)

[...] Cette semaine, on a appris la cession pour 300 millions de francs au groupe Total (Française des Pétroles) de la filiale Đông-Triêu qui produit 450 tonnes d'uranium par an avec des coûts très bas ainsi que du fluor. Schneider abandonne ainsi totalement l'extraction de l'uranium dont Total, qui a déjà racheté les parts de Pechiney dans Minatome (800 tonnes par an), devient le chef de file français. [...]

---